



Dossier Définitif de Candidature

Tome 2 : Programme d'actions

Dossier réalisé par :



Avec le concours des Syndicats Intercommunaux d'Aménagement des rivières Corne, Orbize, Thalie.

Et les partenaires techniques et financiers :



Guide de lecture des fiches actions :

Code du volet d'intervention	Intitulé du volet d'intervention	Objectif de l'action	Intitulé de l'action	Nom de la commune concernée	Numéro de la fiche action
Volet A1	REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE				
Objectif	Réduire les pollutions liées à l'assainissement collectif	Fiche action n°	A1-1.		
		Commune(s) concernée(s)			
Action	Elaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement sur la Commune de Charrevey	Charrevey			
Mesures PDM	R Assainissement				
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935				
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT	
Commune de Charrevey		2013	1	28 000	
Nom du maître d'ouvrage	Nom et code de la mesure du programme de mesures appliqué à la masse d'eau	Nom et code de la masse d'eau concernée	Année d'engagement de l'action projetée	Degré de priorité de l'action*	Coût estimé de l'action

* Le degré de priorité de l'action varie de 1 à 3 en fonction :

- **Prio 1** : L'action répond à la stratégie du Contrat de rivière et le maître d'ouvrage est prêt à engager sa réalisation.
- **Prio 2** : L'action n'est pas prioritaire dans la stratégie du Contrat de rivière mais le maître d'ouvrage souhaite engager sa réalisation.
- **Prio 3** : L'action répond à la stratégie du Contrat de rivière mais le maître d'ouvrage n'est pas prêt à s'engager sur sa réalisation dès la signature du Contrat au regard de contraintes techniques et financières trop fortes. Une démarche d'animation sera néanmoins engagée sur l'action et un avenant au Contrat pourra éventuellement être proposé si les freins techniques et financiers sont levés.

Volets d'intervention du Contrat de rivières

Volet A : Restaurer la qualité des eaux et protéger la ressource

- A1 : Réduire les pollutions d'origine domestique
- A2 : Réduire les pollutions par les produits phytosanitaires
- A3 : Réduire les pollutions agricoles et industrielles

Volet B : Restaurer le bon état physique et écologique des cours d'eau

- B1 : Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau
- B2 : Restaurer la continuité écologique des cours d'eau
- B3 : Gérer les ruissellements et les risques naturels liés à l'eau

Volet C : Restaurer, gérer les zones humides et préserver les espèces patrimoniales

- C1 : Restaurer et préserver les fonctionnalités des zones humides
- C2 : Préserver les milieux aquatiques remarquables et les espèces patrimoniales
- C3 : Restaurer les trames vertes et bleues et améliorer la connectivité entre les milieux

Volet D : Communiquer, sensibiliser et assurer la coordination des actions sur le bassin versant

- D1 : Communication et sensibilisation des publics
- D2 : Coordination et suivi du Contrat de rivière

FICHES ACTIONS VOLET A1 –	9
Réduire les pollutions d’origine domestique.....	9
Elaboration d’un Schéma Directeur d’Assainissement sur la Commune de Charrecey.....	11
Mise à jour du Schéma Directeur d’Assainissement et réhabilitation de réseaux sur la commune de Buxy	13
Diagnostic des réseaux et étanchéification de lagune sur la commune de Granges.....	15
Poursuite des travaux de mise en séparatif des réseaux sur la commune de Montagny-les-Buxy..	17
Etanchéification des ouvrages d’assainissement sur la commune de Rosey.....	19
Suivi des travaux engagés par passage caméra et mesures bilan sur la commune de Saint-Germain-les-Buxy	21
Réhabilitation des réseaux sur la commune de Saint-Jean-de-Vaux	23
Réhabilitation des réseaux sur la commune de Saint-Martin-sous-Montaigu.....	25
Réhabilitation des réseaux sur la commune de Mellecey.....	27
Réhabilitation des réseaux et amélioration du fonctionnement de la STEP sur la commune de Mercurey	29
Réhabilitation des réseaux et amélioration du fonctionnement de la STEP sur la commune de Dracy-le-Fort.....	31
Etude d’Assainissement sur la Commune de La Charmée (SDA Grand Chalon)	33
Etude d’assainissement sur la Commune de Rully (SDA grand Chalon)	35
Mise en conformité des systèmes d’assainissement sur la commune de Saint-Désert	37
Etude d’assainissement sur la Commune de Saint-Mard-de-Vaux (SDA Grand Chalon)	39
Poursuite des travaux d’assainissement commune de Givry.....	41
Schéma Directeur d’Assainissement du Grand Chalon	43
Réhabilitation de l’ANC	45
FICHES ACTIONS VOLET A2 –	47
Réduire les pollutions par les produits phytosanitaires	47
Formation « Certiphyto »	49
Opération Zéro pesticide dans nos villes et villages	51
Achat de matériel de désherbage alternatif pour les zones non agricoles.....	53

Sensibilisation des particuliers sur l'utilisation des produits phytosanitaires	55
Opération coordonnée d'aménagement d'aires de remplissage et de nettoyage des pulvérisateurs à vocation viticole.....	57
Travaux d'aménagement d'aires sécurisées de remplissage et de nettoyage des pulvérisateurs...	59
Journée d'échange sur la viticulture biologique	61
FICHES ACTIONS VOLET A3 –	63
Réduire les pollutions agricoles et industrielles	63
Formation des agriculteurs à l'élaboration d'un plan d'épandage	65
Journée d'échange sur la mise en place de CIPAN.....	67
Mise en place d'autorisations de rejets/conventions de raccordement aux réseaux d'assainissement auprès des industriels	69
Suivi des campagnes de mesures RSDE et des études associées de réduction des pollutions industrielles	71
Création et distribution d'un guide de la bonne gestion de l'eau en entreprise	73
FICHES ACTIONS VOLET B1 –	75
Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau	75
Etude préalable à la restauration physique de la Thalie aval, commune de Chalon-sur-Saône et Saint-Rémy	77
Restauration physique de la Thalie aval, commune de Chalon-sur-Saône et Saint-Rémy	79
Restauration physique de la Thalie sur la zone industrielle verte	81
Restauration d'une rivière de contournement du moulin de Champforgeuil (Thalie)	83
Programme de restauration de la ripisylve et de diversification des habitats de la Thalie	85
Installation de clôtures et d'abreuvoirs sur les berges de la Thalie	87
Remise dans son lit originel de la Thalie à La Loyère	89
Restauration du lit originel de la Thalie à Fontaines	91
Restauration physique du ruisseau du Gorgeat (Thaliette)	93
Etude de restauration physique de la Corne aval à Lux/Saint-Rémy	95
Restauration physique de la Corne aval, commune de Lux et Saint-Rémy.....	97
Installation de clôtures et d'abreuvoirs sur les berges de la Corne	99

Programme de restauration de la ripisylve et de diversification des habitats sur la Corne	101
Remise dans son lit originel des Curles à Granges	103
Restauration physique des Curles, recharge alluviale du tronçon aval	105
Restauration physique des Curles et maintien d'une zone humide, à proximité du moulin de Granges.....	107
Restauration physique des Curles, diversification des écoulements au lieu dits Les Remparts.....	109
Améliorer le potentiel d'accueil de la faune aquatique sur les Curles à Granges.....	111
Programme de restauration de la ripisylve et de diversification des habitats sur les Curles	113
Restauration physique de l'Orbize aval en lien avec les aménagements de la RCEA	115
Programme de restauration de la ripisylve et de diversification des habitats sur l'Orbize	117
Installation de clôtures et d'abreuvoirs sur les berges de l'Orbize	119
Restauration physique du Giroux à Mercurey	121
Gestion des débits réservés et étude du fonctionnement hydrologique du Ru de Fontaine Couverte	123
Etude de restauration physique du ruisseau de la Ratte	125
FICHES ACTIONS VOLET B2 –	127
Restaurer la continuité écologique des cours d'eau.....	127
Restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de Champforgeuil.....	129
Effacement de seuil à la Loyère.....	131
Etude de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de la Loyère	133
Gestion des petits obstacles à la continuité écologique sur la Thalie.....	135
Décloisonnement de la Corne au niveau de l'ouvrage de Droux.....	137
Etude de decloisonnement de la Corne (11 ouvrages)	139
Décloisonnement de la rivière des Curles et affluents	141
Aménagement/Effacement de 7 obstacles sommaires à la continuité écologique sur l'Orbize amont	143
Effacement du vannage de l'ancienne pisciculture de Barizey	145
Restauration de la continuité écologique sur les ouvrages du moulin Tourneau.....	147

Démantèlement du seuil de l'ancien moulin de « la Mère Loison ».....	149
Rétablissement de la continuité écologique sur l'ouvrage de l'ancien moulin Chazeau	151
Effacement de l'ancien ouvrage répartiteur du moulin Liboureau.....	153
Restauration de la continuité écologique au niveau du lavoir de Saint-Martin-sous-Montaigu	155
Restauration de la continuité écologique au niveau du moulin Taluchot	157
Gestion concertée des vannages automatiques en zones prioritaires	159
Etude de décroisement de l'Orbize aval.....	161
Restauration de la continuité écologique et aménagement d'une Picocentrale au moulin Madame (Orbize).....	163
Restauration de la continuité écologique de la Corne à Jully-les-Buxy.....	165
FICHES ACTIONS VOLET B3 –	167
Gérer les ruissellements et les risques naturels liés à l'eau	167
Gestion et traitement des eaux de ruissellement de la RN80/RCEA	169
Etude hydraulique et propositions d'actions complémentaires au PLU de la commune de Charrecey	171
Etude hydraulique et hydrogéologique complémentaire au document d'urbanisme sur la commune de Rosey.....	173
Etude de lutte alternative contre le ruissellement dans le vignoble	175
Intégration des problématiques de ruissellement dans le SCOT du Chalonnais	177
FICHES ACTIONS VOLET C1 –	179
Restaurer et préserver les fonctionnalités des zones humides	179
Evaluation du fonctionnement hydrologique de 5 zones humides.....	183
Evaluation des potentialités écologiques de 20 zones humides.....	185
Prise en compte des zones humides dans l'aménagement du territoire (SCOT du Chalonnais)	189
Initier, élaborer et suivre les actions de réhabilitation de zones humides	191
Promouvoir et accompagner la mise en place de mesures agro-environnementales (MAE « Zones humides »).....	195
Promouvoir et accompagner la mise en place de baux ruraux comportant des clauses environnementales	197
Limitier le piétinement et le surpâturage sur 28 zones humides	199

Lutte contre les espèces invasives sur 2 sites de zones humides	201
Veille et/ou prospection foncière	203
Restaurer le complexe de zones humides de la Thalie en milieu urbain	205
Reconversion de la peupleraie des Charreaux en prairie humide	207
Reconversion de la peupleraie des Moirots en prairie humide	209
Restauration et maintien de prairie humide à proximité du Pont de pierre	211
Restauration de la mare du Petit-Virey.....	213
FICHES ACTIONS VOLET C2 –	215
Restaurer les trames vertes et bleues et améliorer la connectivité entre les milieux.....	215
Etude de la trame verte et bleue de l'Agglomération chalonnaise	217
FICHES ACTIONS VOLET C3 –	219
Préserver les milieux aquatiques remarquables et les espèces patrimoniales	219
Restauration d'une frayère piscicole sur la Thalie à Chalon-sur-Saône	221
Restauration des habitats piscicoles sur l'Orbize amont	223
Préservation des populations d'écrevisses à pieds blancs sur le Courambles.....	225
Préservation des populations d'écrevisses à pieds blancs sur le ruisseau de Jambles	227
Préservation des populations d'écrevisses à pieds blancs sur la tête de bassin de l'Orbize	229
Restauration et suivi d'une frayère à brochet à Lux (bief de l'anneau)	231
FICHES ACTIONS VOLET D1 –.....	233
Communication et sensibilisation des publics.....	233
Communication Web.....	235
Création et diffusion d'une Newsletter.....	237
Elaboration et diffusion de 6 plaquettes d'information et de suivi du Contrat.....	239
Diffusion d'articles dans les bulletins locaux.....	241
Elaboration d'un guide technique concernant l'entretien des cours d'eau non domaniaux	243
Sensibilisation des scolaires (premier degré).....	245
Sensibilisation des scolaires (second degré)	247

Sensibilisation dans les centres d'accueil de mineurs.....	249
Exposition itinérante sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.....	251
Organisation de journée de formation et d'échange à destination des élus et des collectivités...	253
Création d'un parcours pédagogique sur le thème de l'Orbize	255
Aménagement d'un sentier pédagogique sur la Thalie aval	257
FICHES ACTIONS VOLET D2 –	259
Coordination et suivi du Contrat de rivière	259
Poste de chargé de mission et appui administratif.....	261
Poste de technicien de rivière	263
Elaboration d'un tableau de bord	265
Etude bilan de la qualité des eaux superficielle	267
Suivi piscicole et astacicole	269
Evaluation du Contrat – Etude bilan.	271

FICHES ACTIONS VOLET A1 - Réduire les pollutions d'origine domestique

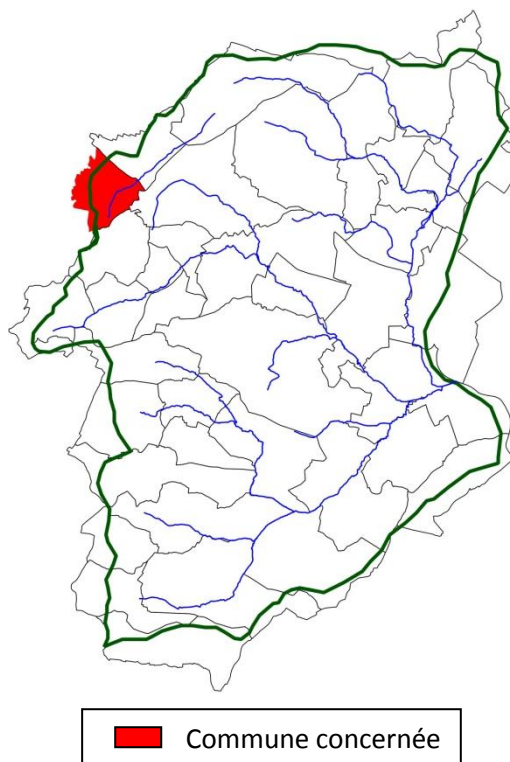
Volet A1	REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE			
Objectif	Réduire les pollutions liées à l'assainissement collectif	Fiche action n°	A1-1.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Elaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement sur la Commune de Charrecey	Charrecey		
Mesures PDM	R Assainissement			
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Commune de Charrecey		2014	1	28 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Charrecey compte 315 habitants. La collecte des eaux usées est assurée par un réseau séparatif de 3600 ml pour 116 branchements (en 2008). Les effluents sont traités par une lagune de 330 EH qui souffre régulièrement de surcharge hydraulique. La station et le réseau sont non conformes en 2011. La commune souhaite pouvoir raccorder 75 habitants supplémentaires d'ici une quinzaine d'année.

Une réflexion globale d'assainissement comprenant un schéma directeur d'assainissement (diagnostic des réseaux, diagnostic STEP, propositions d'actions de réhabilitation chiffrées et hiérarchisées) est à engagée. Elle aboutira à la proposition de travaux de mise en conformité.

Une attention particulière aux problèmes de phosphore révélés dans l'étude qualité des eaux de 2011 devra être accordée dans les réflexions.



Commune concernée

OBJECTIFS

- 1 - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des réseaux d'assainissement
- 2 - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement de la lagune
- 3 - Proposer un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées pour améliorer les performances et mettre en conformité les dispositifs d'assainissement.
- 4 - Accompagner la commune dans la mise en œuvre d'un Schéma Directeur d'Assainissement (cahier des charges, suivi d'étude, etc.)

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération consiste à réaliser un diagnostic du système de collecte et de traitement des eaux usées et des eaux pluviales, pour déterminer sous la forme d'un Schéma Directeur d'Assainissement les actions à mener à l'échelle de la commune. Les points suivants seront étudiés :

- Mise à jour du plan des réseaux
- Réduction des eaux claires parasites
- Réflexion autour de la station (capacité, choix de la filière, fonctionnement)
- Contrôle des branchements
- Mise en place d'un règlement intérieur d'assainissement

Dans un second temps, un programme de travaux et d'entretien des infrastructures sera développé par la commune. Le montant des travaux potentiels n'a pas été évalué en l'absence de diagnostics suffisamment précis sur la commune.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Assainissement commune de Charrency	Diagnostic des réseaux Diagnostic de la lagune Réalisation d'un SDA Programmation chiffrée de travaux	Coût total de l'étude	Amélioration de la qualité des rejets Diminution des eaux claires parasites

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude d'assainissement commune de Charrency	Commune de Charrency	28 000	Agence de l'Eau RMC	14 000	50
			Commune de Charrency	14 000	50
			TOTAL	28 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

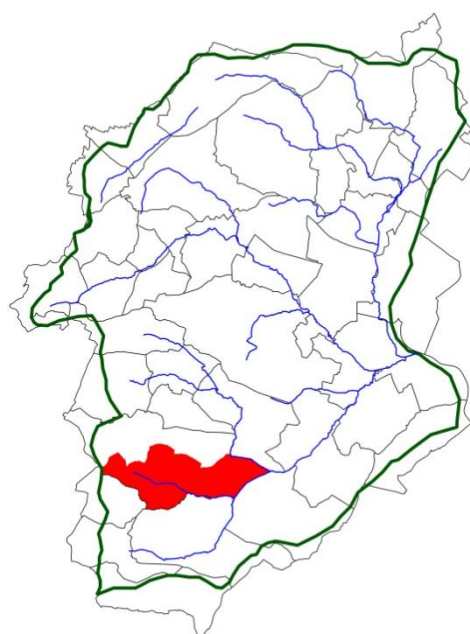
Année	Opération
2014	Etude d'assainissement, réalisation du SDA
2014 - 2018	Travaux de réhabilitation

Volet A1	REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE			
Objectif	Réduire les pollutions liées à l'assainissement collectif	Fiche action n°	A1-2.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement et réhabilitation de réseaux sur la commune de Buxy	Buxy		
Mesures PDM	R Assainissement 5E17 Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires			
Masses d'eau concernées	La Corne FRDR607			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Commune de Buxy		2014	1	318 720

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Buxy compte 2180 habitants. La collecte des eaux usées est assurée par un réseau mixte principalement unitaire et comportant de nombreux déversoirs d'orage. Le traitement des effluents est assuré par une station d'épuration boues activées d'une capacité de 3000 EH.

Un programme de travaux issu d'un Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 2006 est en cours de mise en œuvre. Divers travaux de réhabilitation de déversoirs d'orage et de mise en séparatif des réseaux ont été réalisés ou sont en projet. La station présente des performances faibles au regard des paramètres azote et phosphore, particulièrement pointés du doigt sur ce secteur géographique où on les retrouve en forte concentration dans les cours d'eau. La commune signale un manque d'outil de connaissance sur les réseaux qui rend difficile le suivi des travaux sur le long terme. Elle fait part également de problèmes d'ensablement des réseaux liés aux phénomènes de ruissellement.



Commune concernée

Une mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement semble indispensable pour progresser dans les travaux de réhabilitation.

OBJECTIFS

- 1 - Mettre à jour le Schéma Directeur d'Assainissement datant de 2006
- 2 - Poursuivre les travaux de réhabilitation des réseaux prévus dans le SDA de 2006
- 3 - Améliorer les performances de la station sur les paramètres azote et phosphore

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération consiste d'une part à mettre à jour le Schéma Directeur d'Assainissement et d'autre part à mettre en œuvre des travaux de réhabilitation planifiés par le SDA de 2006 et restant à réaliser :

- Réhabilitation du réseau de collecte Rue de la Verandaine
- Réhabilitation du réseau de collecte Place de la Tour
- Reprise du collecteur Rue haute de la Gare
- Poursuite de la mise en séparatif secteur de la mairie
- Poursuite de la mise en séparatif secteur de la Gare

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Assainissement commune de Buxy	Réalisation d'un SDA actualisé Linéaire de réseau réhabilité Amélioration des performances épuratoires	Coût total de l'opération	Qualité des réseaux Qualité des rejets Qualité du milieu récepteur

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	
Mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement	Commune de Buxy	35 000	AERMC (30% + 0 à 20%) 17 500	MO (50%) 17 500
Réhabilitation du réseau de collecte Rue de la Verandaine		13 340	6 670	6 670
Réhabilitation du réseau de collecte Place de la Tour		5 750	2 875	2 875
Reprise du collecteur Rue haute de la Gare		64 630	32 315	32 315
Poursuite de la mise en séparatif secteur de la mairie		150 000	75 000	75 000
Poursuite de la mise en séparatif secteur de la Gare		50 000	25 000	25 000
Total		318 720	159 360	159 360

PHASAGE PREVISIONNEL

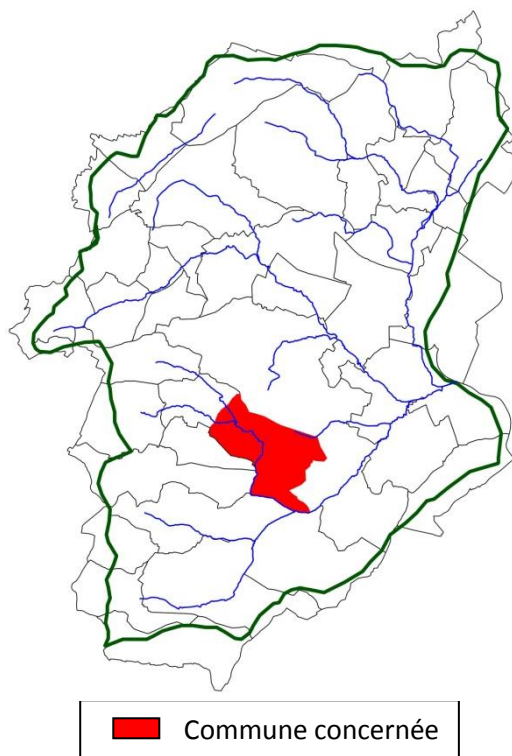
Année	Opération
2014	Mise à jour du Schéma Directeur
2014-2018	Réalisation des travaux de réhabilitation

Volet A1	REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE			
Objectif	Réduire les pollutions liées à l'assainissement collectif	Fiche action n°	A1-3.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Diagnostic des réseaux et étanchéification de lagune sur la commune de Granges	Granges		
Mesures PDM	R Assainissement			
Masses d'eau concernées	Rivière des Curles FRDR10083			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Commune de Granges		2014	1	20 500

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Granges compte 514 habitants. La collecte des eaux usées est assurée par un réseau séparatif. Les effluents sont traités par deux lagunes de capacité 60 EH (Bourg) et 500 EH (Pont) et un lit planté de roseaux construit en 2012 dans le but de traiter les effluents d'une dizaine d'habitations.

Le réseau alimentant la lagune du Pont est perturbé par des eaux claires parasites lors des épisodes pluvieux. Des problèmes d'étanchéité ont été révélés sur le système du Bourg qui connaît par ailleurs un problème de lentilles d'eau.



OBJECTIFS

- 1 - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des réseaux d'assainissement
- 2 - Supprimer les problèmes d'eaux claires parasites dans les réseaux
- 3 - Etanchéifier la lagune du Bourg
- 4 - Aménager un piège à lentilles sur la lagune du Bourg

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération consiste à réaliser un diagnostic du système de collecte des eaux usées et des eaux pluviales, pour localiser et résoudre les problèmes d'eaux claires parasites.

L'application d'un polymère expansif sur la lagune du Bourg a été recommandée par les services du SATESE pour étanchéifier la lagune du Bourg.

Dans un second temps, un programme de travaux et d'entretien des infrastructures pourra être développé par la commune. Le montant des travaux potentiels n'a pas été évalué en l'absence de diagnostics suffisamment précis sur la commune. En 2012, la commune est en réflexion pour aménager un piège à lentilles.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Assainissement commune de Granges	Diagnostic des réseaux Réduction des ECPP	Coût total de l'opération	Qualité des réseaux Qualité des rejets Qualité du milieu récepteur

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	
Diagnostic des réseaux	Commune de Granges	10 000	AERMC (30% + 0 à 20%)	MO (50%)
			5 000	5 000
Etanchéification de la lagune du Bourg (application de colmagel)		2 500	-	2 500
Aménagement d'un piège à lentille sur la lagune du Bourg		8 000	-	8 000
		Total	20 500	5 000

PHASAGE PREVISIONNEL

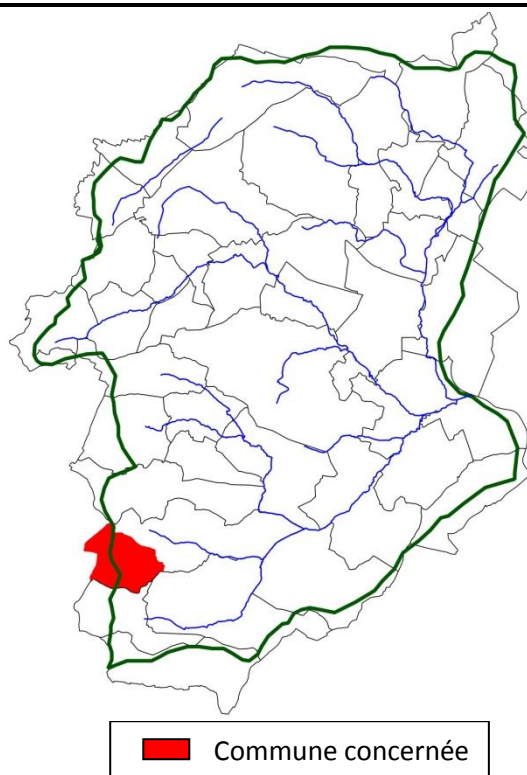
Année	Opération
2014	Diagnostic des réseaux Etanchéification de la lagune du Bourg
2014 - 2018	Reprise des réseaux au niveau des intrusions d'ECPP

Volet A1	REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE			
Objectif	Réduire les pollutions liées à l'assainissement collectif	Fiche action n°	A1-4.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Poursuite des travaux de mise en séparatif des réseaux sur la commune de Montagny-les-Buxy	Montagny-les-Buxy		
Mesures PDM	R Assainissement 5E17 Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires			
Masses d'eau concernées	Ruisseau de la Ratte FRDR10667			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Commune de Montagny-les-Buxy		2013-2015	1	110 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Montagny-les-Buxy compte 217 habitants. En 2010, un dispositif de lit planté de roseaux a été mis en place pour remplacer un ancien décanteur/digesteur hors d'usage. Depuis le raccordement des particuliers au nouveau lit planté de roseaux est en cours de finalisation (il reste 2 branchements à transférer). Les problèmes liés au mauvais fonctionnement de l'ancien décanteur seront donc très prochainement résolus.

Néanmoins, le réseau sur sa partie unitaire souffre localement de surcharge hydraulique et de dysfonctionnements des déversoirs d'orage. La commune projette de poursuivre les opérations de mise en séparatif des réseaux dans la limite de ses capacités financières. La rue du chêne a été identifiée comme l'axe prioritaire.



OBJECTIFS

- 1 - Suivre le fonctionnement de la nouvelle STEP, lit planté de roseaux.
- 2 - Poursuivre les travaux de mise en séparatif des réseaux et ainsi répondre aux problèmes d'eau claires parasites.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération consiste à poursuivre les travaux de mise en séparatif des réseaux. La rue du Chêne a été identifiée comme prioritaire, elle représente un linéaire de 220 mètres environ.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Assainissement commune de Montagny	Amélioration des performances épuratoires du système Diminution des eaux claires parasites	Coût du ml de réseau réhabilité Coût total de l'opération	Qualité des réseaux Qualité des rejets Qualité du milieu récepteur

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Mise en séparatif rue du chêne	Commune de Montagny	110 000	Agence de l'Eau	55 000	30% (+0 à 20%)
			Commune	55 000	50%
			TOTAL	10 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

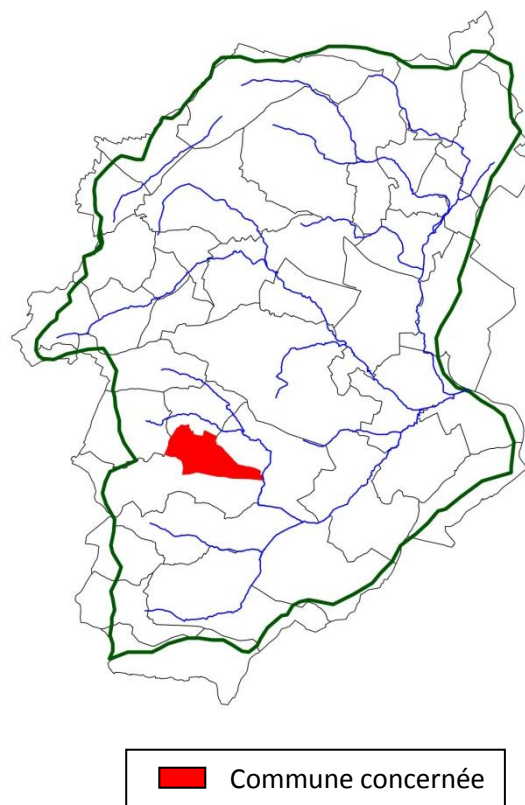
Année	Opération
2013-2015	Travaux de mise en séparatif du réseau, rue du chêne
-	

Volet A1	REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE			
Objectif	Réduire les pollutions liées à l'assainissement collectif	Fiche action n°	A1-5.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Etanchéification des ouvrages d'assainissement sur la commune de Rosey	Rosey		
Mesures PDM	R Assainissement			
Masses d'eau concernées	Rivière des Curles FRDR10083			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Commune de Rosey		2014	1	10 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Rosey compte 167 habitants dont 100 sont reliés à l'assainissement collectif. Les effluents sont traités par une lagune de 170 EH. Depuis sa construction, ce lagunage présente des dysfonctionnements liés à sa réalisation (étanchéité). Une étude de zonage a été réalisée en 2004. Certains travaux de raccordement ne sont pas terminés (lieu dit « le pouillet »).

Les performances d'assainissement sur la commune sont correctes mises à part un problème d'étanchéité de la lagune.



OBJECTIFS

1 - Etanchéifier la lagune et vérifier les bonnes performances épuratoires du système

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération consiste à étanchéifier la lagune. Pour cela, l'application d'un polymère expansif (type Colmagel) est préconisée.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Assainissement commune de Rosey	Travaux d'étanchéification de la lagune	Coût de l'opération	Diminution des fuites d'eaux usées et amélioration de la qualité du milieu récepteur

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etanchéification de la lagune commune de Rosey	Commune de Rosey	10 000	Agence de l'Eau	5 000	30% (+ 0 à 20%)
			Commune de Rosey	5 000	50
			TOTAL	10 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014	Etanchéification de la lagune
-	

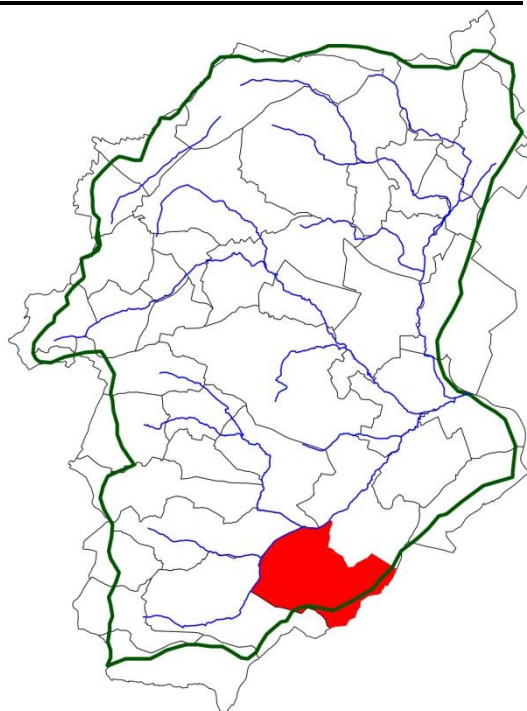
Volet A1	REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE			
Objectif	Réduire les pollutions liées à l'assainissement collectif	Fiche action n°	A1-6.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Suivi des travaux engagés par passage caméra et mesures bilan sur la commune de Saint-Germain-les-Buxy	Saint-Germain-les-Buxy		
Mesures PDM	R Assainissement			
Masses d'eau concernées	Corne FRDR607			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Commune de Saint-Germain-les-Buxy		2013	1	5 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Saint-Germain-les-Buxy compte 279 habitants. Le traitement des effluents domestiques est assuré par 2 lagunes (120 EH et 160 EH). Les réseaux ont fait l'objet d'importantes investigations en 2011 et 2012 pour stopper les intrusions d'eaux claires parasites (ECP) : contrôle des branchements, passage caméra, etc.

Les élus de la commune dispose d'une bonne connaissance du réseau d'assainissement et souhaite gérer de manière autonome le fonctionnement de leurs dispositifs de traitement. Au vue des travaux opérés en 2011 et 2012 sur les intrusions d'eaux claires parasites, il n'y a pas de gros travaux à prévoir sur la commune. Un passage caméra est programmé pour la fin 2012 afin de vérifier que tous les problèmes d'ECP sont réglés.

Aucun projet d'urbanisation pouvant occasionner une extension des réseaux n'est prévu sur la commune.



Commune concernée

OBJECTIFS

1 - S'assurer du bon fonctionnement des systèmes d'assainissement

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération consiste à s'assurer du fonctionnement optimal des réseaux vis-à-vis des eaux claires parasites. Un passage caméra sera ainsi réalisé sur les tronçons sensibles du réseau fin 2012/2013. Une campagne de mesure (bilan 24h) devra être opérée pour vérifier le bon fonctionnement hydraulique du réseau.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Assainissement commune de St-Germain-les-Buxy	Passage caméra sur les tronçons sensibles du réseau Mesures Bilan 24h	Coût total de l'opération	Réalisation de l'étude Programmation des actions

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Passage caméra et bilan 24h	Commune de St-Germain-les-Buxy	5 000	Commune de St-Germain-les-Buxy	5 000	100
			TOTAL	5 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013	Passage caméra sur les réseaux
2013-2018	Entretien et suivi du bon fonctionnement des systèmes d'assainissement

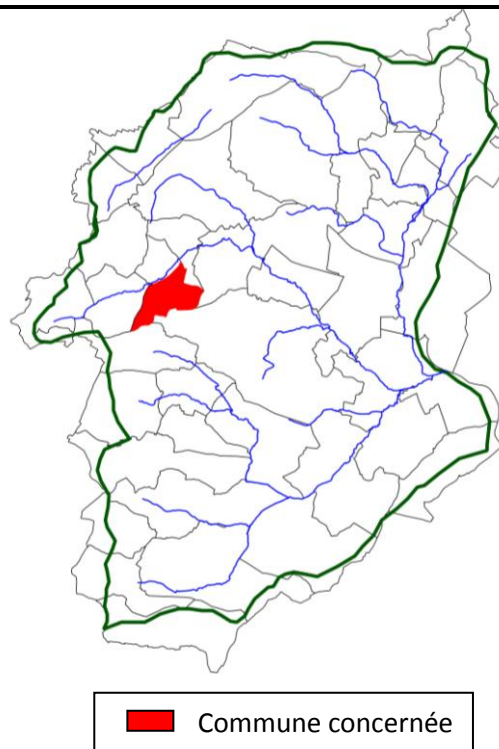
Volet A1	REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE			
Objectif	Réduire les pollutions liées à l'assainissement collectif	Fiche action n°	A1-7.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Réhabilitation des réseaux sur la commune de Saint-Jean-de-Vaux	Saint-Jean-de-Vaux		
Mesures PDM	R Assainissement 5E17- Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Communauté d'Agglomération du Grand Chalon		2014 - 2016	1	127 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Saint-Jean-de-Vaux compte 406 habitants. Les effluents sont traités au niveau de la STEP de Dracy-le-Fort.

La commune ne possède pas son propre système d'épuration des eaux, elle constitue néanmoins un territoire de transit via un réseau vétuste comportant plusieurs déversoirs d'orage peu performants.

Le Schéma Directeur d'Assainissement de la Vallée des Vaux (2012) fait état de 3 ouvrages de délestages non conventionnels sur la commune ainsi que des intrusions d'eaux claires parasites par infiltration.



OBJECTIFS

- 1 - Reprise des déversoirs d'orage et amélioration des performances du réseau par temps de pluie
- 2 - Diminution des eaux claires parasites et des pertes de débits dans le réseau

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération consiste à :

- aménager 3 déversoirs d'orage pour améliorer leurs performances en temps de pluie
- poser une conduite sur 200 ml rue de la piscine pour éliminer les eaux claires parasites et résorber les mises en charges

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Amélioration du fonctionnement des réseaux	Meilleure performance des DO Elimination des eaux claires parasites	Coût au ml de réseau réhabilité Coût total	Amélioration de la qualité du milieu récepteur

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Amélioration du fonctionnement des réseaux	Grand Chalon	127 000	Agence de l'Eau	63 500	30% (+ 0 à 20%)
			Grand Chalon	63 500	50
			TOTAL	127 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014-2016	Amélioration du fonctionnement des réseaux

Volet A1	REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE			
Objectif	Réduire les pollutions liées à l'assainissement collectif	Fiche action n°	A1-8.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Réhabilitation des réseaux sur la commune de Saint-Martin-sous-Montaigu	Saint-Martin-sous-Montaigu		
Mesures PDM	R Assainissement 5E17- Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Communauté d'Agglomération du Grand Chalon		2014-2016	1	50 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Saint-Martin-sous-Montaigu compte 354 habitants. Les effluents sont traités au niveau de la STEP de Dracy-le-Fort.

La commune ne possède pas son propre système d'épuration des eaux, elle constitue néanmoins un territoire de transit via un réseau parfois vétuste.

Le Schéma Directeur d'Assainissement de la Vallée des Vaux (2012) signale des intrusions d'eaux claires parasites le long du réseau et des défauts d'étanchéité notamment sur les tronçons où le réseau passe sous l'Orbize.



OBJECTIFS

1 - Diminuer les intrusions d'eaux claires parasites et les fuites dans le réseau

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération consiste à :

- remplacer 70 ml de conduit au niveau de 3 passages sous l'Orbize

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Amélioration du fonctionnement des réseaux	Elimination des eaux claires parasites	Coût au ml de réseau réhabilité Coût total	Amélioration de la qualité du milieu récepteur

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Amélioration du fonctionnement des réseaux	Grand Chalon	50 000	Agence de l'Eau	25 000	30% (+0 à 20%)
			Grand Chalon	25 000	50
			TOTAL	50 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014-2016	Amélioration du fonctionnement des réseaux

Volet A1	REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE			
Objectif	Réduire les pollutions liées à l'assainissement collectif	Fiche action n°	A1-9.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Réhabilitation des réseaux sur la commune de Mellecey	Mellecey		
Mesures PDM	R Assainissement 5E17- Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Communauté d'Agglomération du Grand Chalon		2014-2016	1	2 867 000

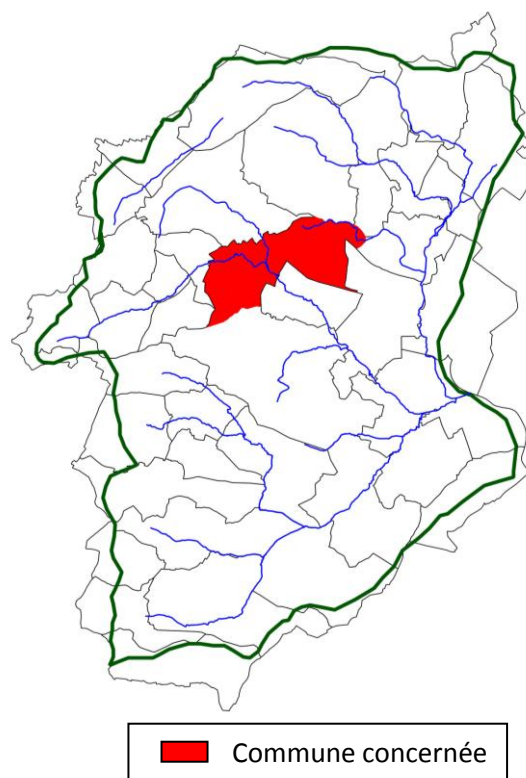
CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Mellecey compte 1 293 habitants. Les effluents sont traités au niveau de la STEP de Dracy-le-Fort.

La commune ne possède pas son propre système d'épuration des eaux, elle constitue néanmoins un territoire de transit via un réseau parfois vétuste.

Le Schéma Directeur d'Assainissement de la Vallée des Vaux (2012) signale des intrusions d'eaux claires parasites le long du réseau et des défauts d'étanchéité. Des tests à la fumée mettent en évidence la présence de 31 mauvais branchements sur la commune.

Un redimensionnement de la conduite sur le linéaire principal du réseau le long de l'Orbize est préconisé pour limiter les mises en charge et les débordements.



OBJECTIFS

1 - Diminuer les intrusions d'eaux claires parasites et les fuites dans le réseau

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération consiste à :

- remplacer 60 ml de conduit au niveau de la rue des Genets (26 000 € HT)
- remplacer 90 ml de conduit au niveau de la Route de la Vallée (68 000 € HT)
- remplacer 110 ml de conduit au niveau de la Rue du petit puits (91 000 € HT)
- remplacer 70 ml de conduit au niveau du Pré Chevreuil (82 000 € HT)
- Remplacer la conduite en amiante ciment sur 3,66 km entre Saint-Martin-sous-Montaigu et Mellecey au niveau du Pré des Clos Le Duc et jusqu'au raccordement avec la branche existante rue du Moulin + Création d'un déversoir d'orage (2 600 000 € HT)

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Amélioration du fonctionnement des réseaux	Elimination des eaux claires parasites et des fuites sur les réseaux	Coût au ml de réseau réhabilité Coût total	Amélioration de la qualité du milieu récepteur

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Amélioration du fonctionnement des réseaux	Grand Chalon	2 867 000	Agence de l'Eau	1 433 500	30% (+0 à 20%)
			Grand Chalon	1 433 500	50
			TOTAL	2 817 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014-2016	Amélioration du fonctionnement des réseaux

Volet A1	REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE			
Objectif	Réduire les pollutions liées à l'assainissement collectif	Fiche action n°	A1-10.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Réhabilitation des réseaux et amélioration du fonctionnement de la STEP sur la commune de Mercurey	Mercurey		
Mesures PDM	R Assainissement 5E17- Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Communauté d'Agglomération du Grand Chalon		2014-2016	1	1 326 000

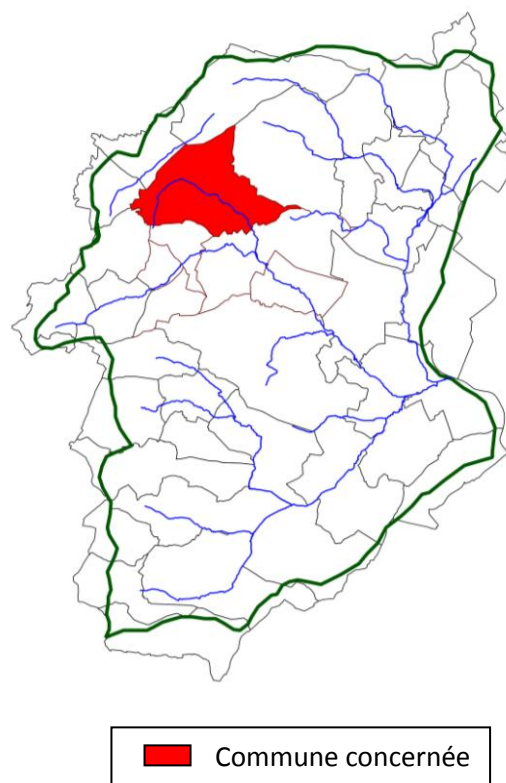
CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Mercurey compte 1 483 habitants. Les effluents sont traités au niveau d'une lagune d'une capacité de 5 400 EH.

Le Schéma Directeur d'Assainissement de la Vallée des Vaux (2012) signale des intrusions d'eaux claires parasites le long du réseau et des défauts d'étanchéité. Principalement unitaire, le SDA propose une mise en séparatif du réseau afin de limiter les apports d'eaux claires parasites, voire de supprimer certains ouvrages de délestage.

Parmi les scénarios proposés, le SDA évoque aussi la possibilité de créer un bassin de pollution sur le linéaire principal au niveau de la jonction avec le lieu-dit de Chamirey pour limiter les volumes déversés vers le milieu naturel et la mise en charge du réseau.

Le SDA prévoit également l'amélioration du fonctionnement de la STEP de Mercurey pour remédier aux surcharges hydrauliques et aux surcharges de pollution lors des vendanges.



OBJECTIFS

- 1 - Diminuer les intrusions d'eaux claires parasites et les fuites dans le réseau
- 2 - Améliorer le fonctionnement de la lagune de Mercurey

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération consiste à :

- remplacer 250 ml de conduit au niveau du lieu dit le Pontot (196 000 € HT)
- réduction des flux rejetés par temps de pluie
 - 1) scénario n° 1 : mise en séparatif sur 2 105 ml et reprise de 150 branchements (1 852 000 € HT)
 - 2) scénario n° 2 : transfert des volumes vers l'aval par un redimensionnement du linéaire principal, renforcement de conduite existante sur 1 420 ml et aménagement d'un DO (1 555 000 € HT)
 - 3) scénario n° 3 : mise en place d'un bassin de pollution de 650 m³ (850 000 € HT)
- Optimisation du fonctionnement de la lagune (voir création d'un nouveau bassin de 6000 m² (200 000 € HT)
- Curage des boues sur la lagune existante (60 000 € HT)
- Modification du Venturi (20 000 € HT)

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Amélioration du fonctionnement des réseaux et de la STEP	Elimination des eaux claires parasites et des fuites sur les réseaux	Coût au ml de réseau réhabilité Coût total	Amélioration de la qualité du milieu récepteur

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Amélioration du fonctionnement des réseaux et de la STEP	Grand Chalon	1 326 000	Agence de l'Eau	663 000	30% (+ 0 à 20%)
			Grand Chalon	663 000	50
			TOTAL	1 326 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014-2016	Amélioration du fonctionnement des réseaux et de la STEP

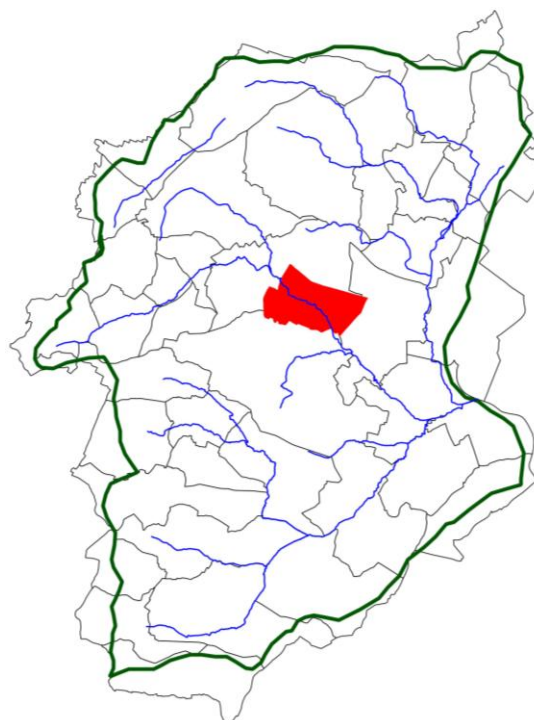
Volet A1	REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE			
Objectif	Réduire les pollutions liées à l'assainissement collectif	Fiche action n°	A1-11.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Réhabilitation des réseaux et amélioration du fonctionnement de la STEP sur la commune de Dracy-le-Fort	Dracy-le-Fort		
Mesures PDM	R Assainissement 5E17- Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Communauté d'Agglomération du Grand Chalon		2014-2016	1	1 936 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Dracy-le-Fort compte 1 392 habitants. Les effluents sont traités au niveau d'une STEP type boues activées d'une capacité de 4 500 EH qui collecte les eaux usées de Saint-Martin-sous-Montaigu, Saint-Jean-de-Vaux, Mellecey et Saint-Denis-de-Vaux.

Le Schéma Directeur d'Assainissement de la Vallée des Vaux (2012) signale des intrusions d'eaux claires parasites le long du réseau et des défauts d'étanchéité. Le SDA propose différents scénarii pour éliminer les problèmes d'eaux claires parasites et améliorer le fonctionnement des réseaux par temps sec et temps de pluie.

Le SDA prévoit également l'amélioration du fonctionnement de la STEP de Dracy-le-Fort pour remédier aux surcharges hydrauliques et aux surcharges de pollution lors des vendanges.



■ Commune concernée

OBJECTIFS

- 1 - Diminuer les intrusions d'eaux claires parasites et les fuites dans le réseau
- 2 - Améliorer le fonctionnement de la STEP de Dracy-le-Fort

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération consiste à :

- remplacer 170 ml de conduites au niveau du lieu dit la Grange Borlée (111 000 € HT)
- remplacer 85 ml de conduites rue du Prémoy (55 000 € HT)
- réduction des flux rejetés par temps de pluie
 - 1) scénario n°1 : mise en séparatif sur 1 200 ml (973 000 € HT)
 - 2) scénario n°2 : transfert des volumes vers l'aval par un redimensionnement de 330 ml (355 000 € HT)
 - 3) scénario n°3 : mise en place d'un bassin de pollution de 200 m3 (200 000 € HT)
- améliorer les performances de la STEP de Dracy
 - 1) orientation n°1 : renforcement de la STEP de Dracy (915 000 € HT)
 - 2) orientation n°2 : maintien de la STEP de Dracy et transfert du surplus vers une autre STEP (1 570 000 € HT)
 - 3) orientation n°3 : Abandon de la STEP de Dracy et transfert vers une autre STEP (1 470 000 € HT)
 - 4) orientation n°4 : Création d'une nouvelle STEP à St-Martin-ss-Montaigu pour délaissier la charge de la STEP de Dracy (1 850 000 € HT)
 - 5) orientation n°5 : Création d'une nouvelle STEP à St-Martin-ss-Montaigu et abandon de la STEP de Dracy (2 820 000 € HT)
 - 6) orientation n°5 : Prétraitement individuel de la pollution en période de vendange (1 310 000 € HT)

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Amélioration du fonctionnement des réseaux et de la STEP	Elimination des eaux claires parasites et des fuites sur les réseaux	Coût au ml de réseau réhabilité Coût total	Amélioration de la qualité du milieu récepteur

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Amélioration du fonctionnement des réseaux et de la STEP	Grand Chalon	1 936 000	Agence de l'Eau	968 000	30% (+ 0 à 20%)
			Grand Chalon	968 000	50
			TOTAL	1 936 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014-2016	Amélioration du fonctionnement des réseaux et de la STEP de Dracy

Volet A1	REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE			
Objectif	Réduire les pollutions liées à l'assainissement collectif	Fiche action n°	A1-12.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Etude d'Assainissement sur la Commune de La Charmée (SDA Grand Chalon)	La Charmée		
Mesures PDM	R Assainissement			
Masses d'eau concernées	Corne FRDR607			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Communauté d'Agglomération du Grand Chalon		2013-2018	1	Intégré dans la fiche A1.17

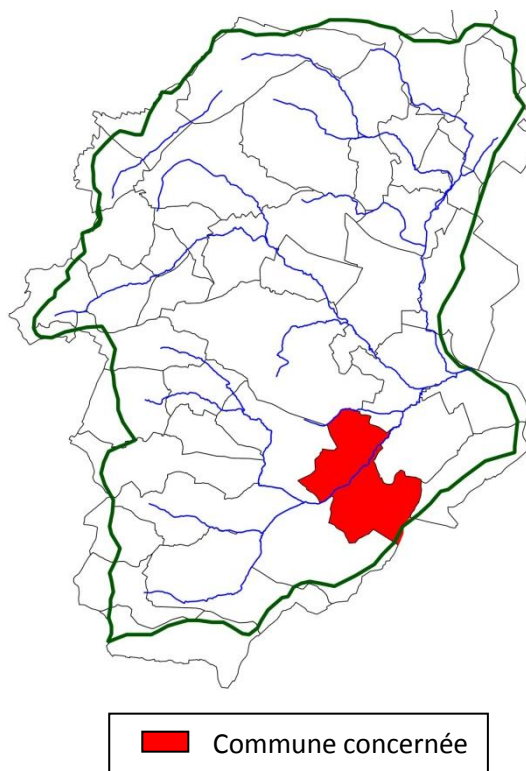
CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de La Charmée compte 714 habitants. Les effluents sont traités par une lagune de 400 EH (Sienne-le-Haut) et un filtre planté de roseaux de 400 EH (Sienne-le-Bas) alimenté tous les deux par un réseau séparatif de 5500 ml qui comprend 150 branchements (en 2008) et 1 poste de relevage.

Les performances de la lagune sont mauvaises et l'étude d'un nouveau dispositif de traitement des eaux usées est ici de rigueur.

Le filtre planté de roseaux est actuellement sous exploité, ses performances épuratoires sont bonnes malgré des doutes sur la qualité des raccordements.

Une réflexion globale d'assainissement est à envisager sur la commune afin de définir un scénario d'intervention pour résoudre les problèmes liés aux dysfonctionnements de la lagune.



OBJECTIFS

- 1 - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des réseaux d'assainissement (problèmes d'eaux claires parasites)
- 2 - Définir un scénario et proposer un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées pour améliorer les performances et mettre en conformité les dispositifs d'assainissement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de sa stratégie globale, la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon prévoit la réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement sur l'ensemble des 39 communes de son périmètre (voir fiche A.1.17). Dans ce cadre, un diagnostic du système de collecte et de traitement des eaux usées et des eaux pluviales sur la Charmée doit être réalisé pour déterminer le choix d'un scénario de réhabilitation de la lagune d'une part et d'autre part mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour améliorer l'efficacité du traitement des eaux usées.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude d'assainissement commune de La Charmée	Réalisation d'un SDA Programmation chiffrée de travaux Réalisation des travaux	Coût total du SDA Coût des travaux	Qualité des réseaux Qualité des rejets Qualité du milieu récepteur

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude d'assainissement commune de La Charmée	Grand Chalon	0 (intégré à la fiche A1.17)	Agence de l'Eau	0	50
			Grand Chalon	0	50
			TOTAL	0	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

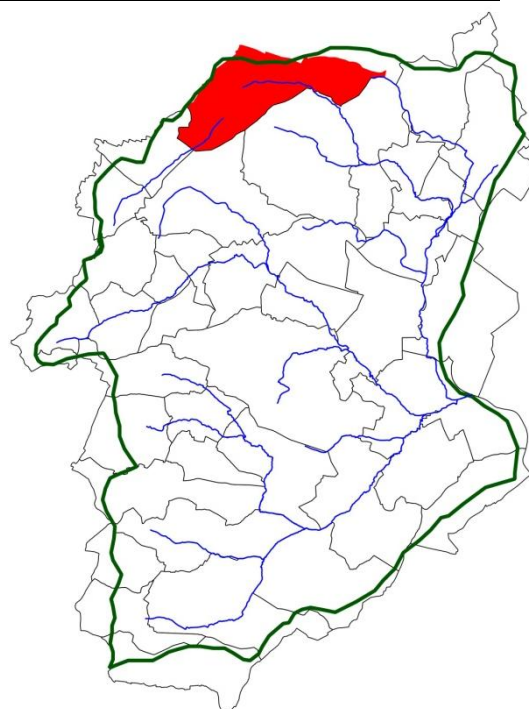
Année	Opération
2013 - 2014	Etude d'assainissement SDA Grand Chalon
2015 - 2018	Travaux d'assainissement

Volet A1	REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE			
Objectif	Réduire les pollutions liées à l'assainissement collectif	Fiche action n°	A1-13.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Etude d'assainissement sur la Commune de Rully (SDA grand Chalon)	Rully		
Mesures PDM	R Assainissement 5E17- Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires			
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Communauté d'Agglomération du Grand Chalon		2013 - 2018	1	Intégré dans la fiche A1.17

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Rully compte 1594 habitants. La collecte des eaux usées est assurée par un réseau séparatif de 15 723 ml pour 693 branchements en 2008. 5 Déversoirs d'Orage sont présents sur le réseau avec 2 Postes de Relevage. Les effluents sont traités par une STEP de 2700 EH qui a subi des travaux d'extension en 2010 pour accueillir les effluents viticoles en période de vendanges. La vétusté des réseaux et leur proximité avec la Thalie soulève quelques interrogations sur des entrées d'eaux claires parasites voire d'éventuelles pollutions de la rivière.

Une réflexion globale d'assainissement comprenant un diagnostic du système de collecte et de traitement des eaux usées et des eaux pluviales (plans, débits, propositions d'actions chiffrées et hiérarchisées) est à engagée pour déterminer sous la forme d'un Schéma Directeur d'Assainissement les actions à mener à l'échelle de la Commune pour garantir la qualité de la collecte et du traitement des eaux usées.



■ Commune concernée

OBJECTIFS

- 1 - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des réseaux d'assainissement
- 2 - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement de la station d'épuration
- 3 - Proposer un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées pour améliorer les performances et mettre en conformité les dispositifs d'assainissement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de sa stratégie globale, la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon prévoit la réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement sur l'ensemble des 39 communes de son périmètre (voir fiche A.1.17). Dans ce cadre, un diagnostic du système de collecte et de traitement des eaux usées et des eaux pluviales sur Rully doit être réalisé pour déterminer le choix d'un scénario d'aménagement et mettre en œuvre les actions nécessaires sur la commune.

Parmi les actions à envisager, l'installation d'un désableur sur le réseau en amont de la station est préconisée. De plus, l'utilisation des ouvrages de stockage viticoles en période de pluie permettrait de pallier à certains problèmes de surcharges hydrauliques de la station. La régularisation des conventions spéciales de raccordement avec les viticulteurs est à prévoir. Des fissures sur certains ouvrages ont été observées et nécessitent une surveillance. Enfin, vis-à-vis des paramètres Azote et Phosphore, la station d'épuration n'est pas suffisamment équipée. Les services de la Préfecture projettent de prendre un nouvel arrêté pour imposer un niveau de rejet sur la commune.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude d'assainissement commune de Rully	Réalisation d'un SDA Programmation chiffrée de travaux Réalisation des travaux	Coût total de l'opération	Qualité des réseaux Qualité des rejets Qualité du milieu récepteur

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude d'assainissement commune de Rully	Grand Chalon	(intégré à la fiche A1.17)	Agence de l'Eau	0	50
			Grand Chalon	0	50
			TOTAL	0	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013 - 2014	Etude d'assainissement
2015 - 2018	Travaux de réhabilitation

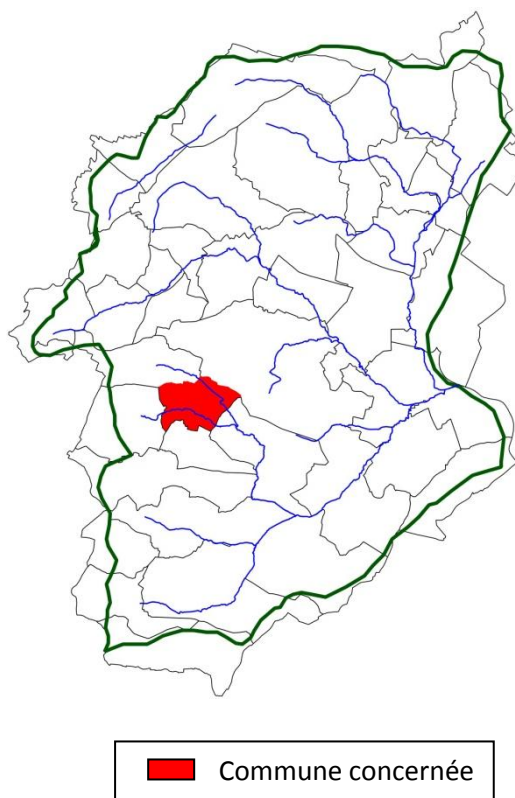
Volet A1	REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE			
Objectif	Réduire les pollutions liées à l'assainissement collectif	Fiche action n°	A1-14.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Mise en conformité des systèmes d'assainissement sur la commune de Saint-Désert	Saint-Désert		
Mesures PDM	R Assainissement 5E17- Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires			
Masses d'eau concernées	Rivière des Curles FRDR10083			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Communauté d'Agglomération du Grand Chalon		2013 - 2014	1	440 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Saint-Désert compte 898 habitants. Le réseau est mixte avec 7 700 ml en séparatif et 2300 ml en unitaire pour 300 branchements au total en 2008.

La lagune de Saint-Désert présente une forte saturation hydraulique, les charges polluantes reçues dépassent souvent la charge nominale de la lagune. La nécessité d'un traitement plus poussé est indispensable. Un avis de non-conformité des équipements a été envoyé par les services de la police de l'eau de la Préfecture, informant sur la nécessité d'une remise en conformité de la lagune. La présence de collecteurs dégradés, source d'intrusions d'eaux claires parasites, de rejets directs et de débordements devront également faire l'objet de travaux.

Un projet d'extension de la capacité d'épuration est à l'étude.



OBJECTIFS

- 1 - Définir un scénario et proposer un programme d'actions pour améliorer les performances et mettre en conformité le système d'assainissement (station + réseau)
- 2- Réaliser les travaux de mise en conformité des systèmes d'assainissement sur la commune.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de sa stratégie globale, la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon prévoit la réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement sur l'ensemble des 39 communes de son périmètre (voir fiche A.1.17). Dans ce cadre, un diagnostic des réseaux sur la commune doit être réalisé.

Concernant la filière de traitement, le projet actuellement en cours d'étude prévoit l'aménagement d'un nouveau lit planté de roseaux.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Assainissement commune de Saint-Désert	Etude des réseaux dans le cadre du SDA Grand Chalon Réalisation des travaux	Coût total pour une nouvelle filière de traitement	Qualité des réseaux Qualité des rejets Qualité du milieu récepteur

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	
Etude des réseaux (SDA grand Chalon)	Grand Chalon	(intégré à la fiche A1.17)	AERMC (30% + 0 à 20%)	MO (50%)
			0	0
Nouvelle filière de traitement		440 000	220 000	220 000
	Total	440 000	220 000	220 000

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013 - 2014	Etude des réseaux (SDA Grand Chalon)
2014 - 2015	Nouvelle filière de traitement

Volet A1	REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE			
Objectif	Réduire les pollutions liées à l'assainissement collectif	Fiche action n°	A1-15.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Etude d'assainissement sur la Commune de Saint-Mard-de-Vaux (SDA Grand Chalon)	Saint-Mard-de-Vaux		
Mesures PDM	R Assainissement 5E17- Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Communauté d'Agglomération du Grand Chalon		2013 - 2014	1	Intégrer dans la fiche A1.17

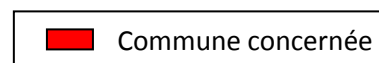
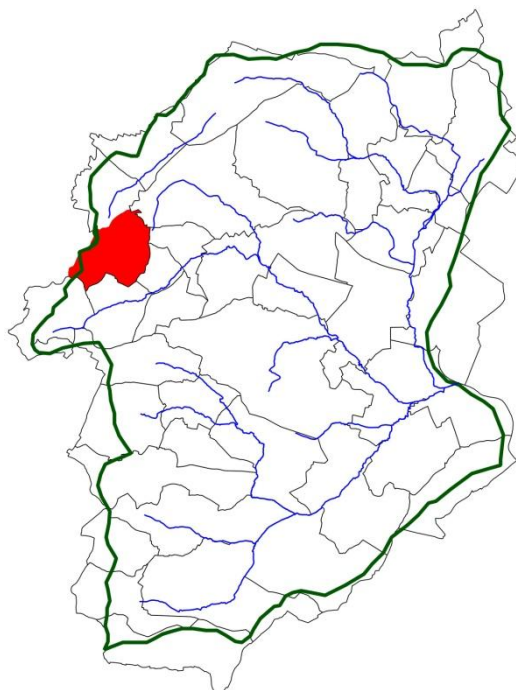
CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Saint-Mard-de-Vaux compte 281 habitants. Le réseau est séparatif et d'une longueur de 4 600 ml pour 100 branchements au total en 2008.

La lagune de Saint-Mard-de-Vaux est un ouvrage en très nette surcharge, hydraulique et polluante. Cette surcharge est due d'une part à un développement de la population et d'autre part à des anomalies sur le réseau séparatif. L'autosurveillance de l'unité d'épuration n'est pas conforme. Le réseau séparatif est mal connu, l'étude de zonage (2004) n'ayant concerné que les secteurs non raccordables.

Quelques extensions de collecte sont envisagées, un schéma directeur est un préalable indispensable à toute décision. Il pourra générer certainement des travaux prioritaires sur le réseau.

Une réflexion globale d'assainissement est donc à envisager.



OBJECTIFS

- 1 - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des réseaux d'assainissement
- 2 - réaliser les études nécessaires pour proposer un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées visant à améliorer les performances et mettre en conformité les dispositifs d'assainissement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de sa stratégie globale, la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon prévoit la réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement sur l'ensemble des 39 communes de son périmètre (voir fiche A.1.17). Dans ce cadre, un diagnostic du système de collecte et de traitement des eaux usées et des eaux pluviales sur Saint-Mard-de-Vaux doit être réalisé pour définir les actions à mettre en œuvre sur la commune.

Plusieurs scénarios sont à envisager :

- 1) Abandon de la station existante et construction d'une nouvelle station plus proche du Bourg sur un site qui reste à définir
- 2) Abandon de la station existante et raccordement du réseau à la vallée des Vaux

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude d'assainissement commune de Saint-Mard-de-Vaux	Réalisation d'un SDA Programmation chiffrée de travaux Réalisation des travaux	Coût total de l'opération	Qualité des réseaux Qualité des rejets Qualité du milieu récepteur

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude d'assainissement commune de Saint-Mard-de-Vaux	Grand Chalon	0	Agence de l'Eau	0	50
			Grand Chalon	0	50
			TOTAL	0	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013-2014	Etude d'assainissement de la commune (SDA Grand Chalon)
2015 - 2018	Travaux de réhabilitation

Volet A1	REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE			
Objectif	Réduire les pollutions liées à l'assainissement collectif	Fiche action n°	A1-16.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Poursuite des travaux d'assainissement commune de Givry	Givry		
Mesures PDM	R Assainissement 5E17- Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Communauté d'Agglomération du Grand Chalon		2013 - 2018	1	816 200

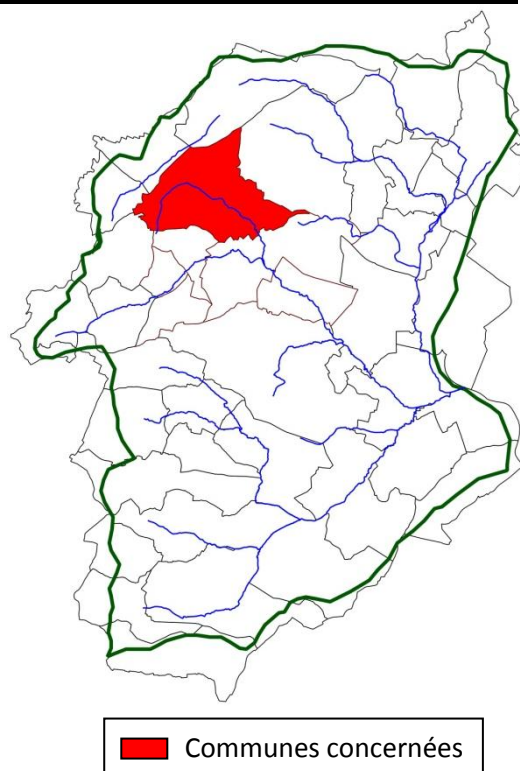
CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Givry compte 3748 habitants. Le réseau est mixte, composé de 18 000 ml en séparatif et 12 000 ml en unitaire. Il comptabilise 1455 branchements et 10 déversoirs d'orage.

Les effluents sont traités par une STEP (Bourg) de 9500 EH neuve de 2011 et une lagune de 100 EH (Russilly) qui présente des problèmes d'étanchéité. La STEP du Bourg présente des déficits de charge, un contrôle des raccordements semble nécessaire.

Quelques dysfonctionnements des déversoirs d'orage ont été révélés ainsi qu'un problème d'étanchéité sur la lagune.

La commune dispose d'un SDA datant de 2006 et à déjà engagée d'important travaux.



OBJECTIFS

- 1 - Poursuivre les travaux prévus dans le SDA de 2006
- 2 - Vérifier le bon raccordement des particuliers aux réseaux
- 3 - Résoudre les problèmes d'étanchéité de la lagune de Russilly
- 4 - Intégrer la commune dans le SDA Grand Chalon

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération consiste à poursuivre les travaux prévus dans le SDA de 2006 notamment sur les réseaux et la lagune de Russilly.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Poursuite des travaux d'assainissement commune de Givry	Linéaire de réseau réhabilité	Coût par ml de réseau réhabilité Coût total de l'opération	Qualité des réseaux Qualité des rejets Qualité du milieu récepteur

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	
Aménagement de la STEP Russilly	Grand Chalon	55 000	AERMC (30% + 0 à 20%) 27 500	MO (50%) 27 500
Création d'un réseau pluvial au Sud du Bourg		40 000	20 000	20 000
Création d'un réseau pluvial au Nord du Bourg		700 000	350 000	350 000
Renouvellement de canalisation lotissement les Varanges		21 200	10 600	10 600
TOTAL		816 200	408 100	408 100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013 - 2018	Poursuite des travaux d'assainissement commune de Givry
-	

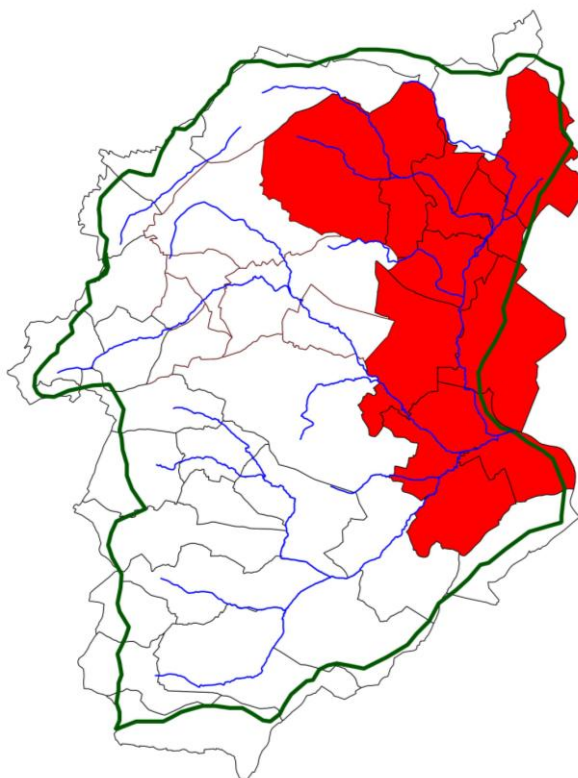
Volet A1	REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE			
Objectif	Réduire les pollutions liées à l'assainissement collectif	Fiche action n°	A1-17.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Schéma Directeur d'Assainissement du Grand Chalon	Grand Chalon		
Mesures PDM	R Assainissement 5E17- Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires			
Masses d'eau concernées	Corne FRDR607 ; Orbize FRDR11968 ; Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Communauté d'Agglomération du Grand Chalon		2013 - 2014	1	1 335 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Depuis janvier 2012, la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon est compétente en matière d'assainissement sur les 39 communes de son périmètre qui rassemblent au total 110 000 habitants. Une réflexion globale à l'échelle du périmètre communautaire est à engager afin de garantir une cohérence dans les actions futures et planifier un budget d'intervention à moyen et long terme.

Parmi les communes de l'Agglomération, certaines présentent des performances médiocres de leurs systèmes d'assainissement et génèrent des pollutions sur le milieu récepteur. Ces communes devront constituer des priorités d'intervention.

L'opération consiste à réaliser un Schéma Directeur d'Assainissement à l'échelle des 39 communes du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon.



OBJECTIFS

- 1 - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des réseaux d'assainissement
- 2 - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement de la station
- 3 - Proposer un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées pour améliorer les performances et mettre en conformité les dispositifs d'assainissement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération consiste à réaliser un diagnostic des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées et des eaux pluviales, pour déterminer sous la forme d'un Schéma Directeur d'Assainissement les actions à mener à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon.

Le montant estimatif des travaux qui découleront du schéma directeur n'est pas connu à ce jour. Il sera repris dans le Contrat de corridor alluvial du Val de Saône.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Schéma Directeur du Grand Chalon	Réalisation d'un SDA Programmation chiffrée de travaux Engagement des travaux	Coût total de l'opération	Qualité des réseaux Qualité des rejets Qualité du milieu récepteur

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Schéma Directeur du Grand Chalon	Grand Chalon	1 335 000	Agence de l'Eau	667 500	50
			Grand Chalon	667 500	50
			TOTAL	1 335 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013 - 2014	Réalisation du SDA
-	

Volet A1	REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE			
Objectif	Réduire les pollutions liées à l'assainissement non collectif	Fiche action n°	A1-18.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Réhabilitation de l'ANC	Toutes		
Mesures PDM	R Assainissement			
Masses d'eau concernées	Toutes			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
SPANC - Particuliers		2013 - 2018	1	1 019 700

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

En application du décret 94-469 du 3 juin 1994, les communes de moins de 2000 EH ne sont pas tenues d'avoir un système collectif de collecte et de traitement des eaux usées. L'assainissement non collectif, également appelé assainissement individuel ou autonome, consiste alors à traiter les eaux usées des habitations sur leurs terrains. Une habitation, située en zone d'assainissement non collectif ou en zone d'assainissement collectif non desservie par un réseau, doit obligatoirement disposer d'un système d'assainissement non collectif. Les communes sont responsables du contrôle des installations d'assainissement non collectif. La législation imposait à chaque commune de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Toutes les communes du bassin versant bénéficieront d'une compétence SPANC à l'horizon 2013, assurée soit par la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon, soit par la Communauté de Communes du Sud de la Côte Chalonnaise (CCSCC). Le nombre d'installations individuelles est d'environ 1000 sur le territoire du Grand Chalon et de 333 sur celui de la CCSCC. Les diagnostics n'ont pas tous été réalisés sur l'ensemble des installations individuelles. Néanmoins, les premiers chiffres présentés par les SPANC affichent 15% des installations non conformes pour lesquelles une réhabilitation est indispensable (Priorité 1) et 40% non conformes pour lesquelles des améliorations sont nécessaires (Priorité 2).

L'action proposée consiste à lancer des opérations collectives de mises aux normes de ces installations.

OBJECTIFS

L'objectif est de réhabiliter les installations autonomes non conformes présentant un impact sanitaire ou environnemental (Priorité 1). Celles-ci représentent 15% des installations individuelles soit environ 200 installations.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Réhabilitation de l'ANC	Nombre d'installation réhabilité	Coût par installation réhabilitée Coût totale des opérations	Qualité du milieu récepteur

PLAN DE FINANCEMENT

Considérant le coût d'une réhabilitation à 6 000 € HT, le montant de la mise en conformité de 15% du parc d'installations individuelles, soit 200 installations, représente un investissement global de 1 019 700 € HT.

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Réhabilitation de l'ANC	SPANC-Particuliers	1 019 700	Agence de l'Eau	305 910	30
			Particuliers	713 760	70
			TOTAL	1 019 700	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013-2018	Réhabilitation de l'ANC

**FICHES ACTIONS VOLET A2 -
Réduire les pollutions par les produits
phytosanitaires**

Volet A2	REDUIRE LES POLLUTIONS PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES			
Objectif	Réduire les pollutions par les produits phytosanitaires	Fiche action n°	A2-1.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Formation « Certiphyto »	Toutes		
Mesures PDM	5D01 - Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles 5D28 - Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation			
Masses d'eau concernées	Toutes			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire		2013 - 2018	1	50 400

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le plan Ecophyto mis en place par le ministère de l'agriculture et de la pêche à la suite du Grenelle de l'environnement vise à réduire de 50% l'usage des produits phytosanitaires en agriculture à l'horizon 2018. Il s'agit à la fois de réduire l'usage de ces produits et de limiter l'impact de ceux qui resteront indispensables pour protéger les cultures des parasites, des mauvaises herbes et des maladies. Le Grenelle de l'environnement a fait émerger, avec les agriculteurs qui sont les premiers exposés aux risques induits par l'application de produits phytosanitaires, un consensus sur la nécessité d'une politique ambitieuse de réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Pour atteindre cet objectif, différentes actions sont prévues, dont le développement de la recherche, la mise en place d'un dispositif d'avertissement agricole et le renforcement des compétences de l'ensemble des acteurs de la chaîne par un permis d'achat.

La Chambre d'agriculture de Saône et Loire souhaite s'investir autour de deux axes : la formation et le conseil d'une part, l'acquisition de matériel alternatif d'autre part.

OBJECTIFS

- 1 - Sensibiliser l'ensemble des agriculteurs et viticulteurs à l'utilisation des produits phytosanitaires et notamment aux risques environnementaux et sanitaires
- 2 - Réduire la consommation de produits phytosanitaires
- 3 - Diminuer la concentration et le nombre de produits phytosanitaires retrouvés dans les eaux superficielles

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à sensibiliser tous les exploitants à l'utilisation des produits phytosanitaires par la mise en place de formation "Certiphyto" sur 2 jours. C'est un certificat pour toutes les personnes qui ont une activité qui touche à l'utilisation, à la vente ou au conseil en matière de produits phytosanitaires. Pour l'exploitant, c'est un permis d'acheter et d'utiliser des produits phytosanitaires. Il sera obligatoire à l'horizon 2015.

Sur le bassin versant, 30% des exploitants environ ont été formés au « Certiphyto » depuis 2010. L'action devra toucher les 70% restant, soit plus de 270 agriculteurs ou viticulteurs.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Formation « Certiphyto »	Nombre de formations dispensées Nombre d'agriculteurs et de viticulteurs formés	Coût total de l'opération Coût par agriculteur	Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Formation « Certiphyto »	Chambre d'Agriculture 71	50 400	VIVEA (privé)		100
			Chambre Agriculture 71		
			TOTAL	50 400	

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération	Coût € HT
2013	Formation de 40 agriculteurs/viticulteurs	8 400
2014	Formation de 40 agriculteurs/viticulteurs	8 400
2015	Formation de 40 agriculteurs/viticulteurs	8 400
2016	Formation de 40 agriculteurs/viticulteurs	8 400
2017	Formation de 40 agriculteurs/viticulteurs	8 400
2018	Formation de 40 agriculteurs/viticulteurs	8 400

Volet A2	REDUIRE LES POLLUTIONS PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES			
Objectif	Réduire les pollutions par les produits phytosanitaires en zone non agricole	Fiche action n°	A2-2.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Opération Zéro pesticide dans nos villes et villages	Fontaines, Mercurey, Saint-Désert, Rully, Virey-le-Grand, Givry, Lux		
Mesures PDM	5D27 - Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles 5D28 - Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides et équiper le matériel de pulvérisation			
Masses d'eau concernées	Corne FRDR607 ; Orbize FRDR11968 ; Thalie FRDR11935 ; Curles FRDR10083			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Communes/Conseil Régional de Bourgogne		2012 - 2013	1	40 000

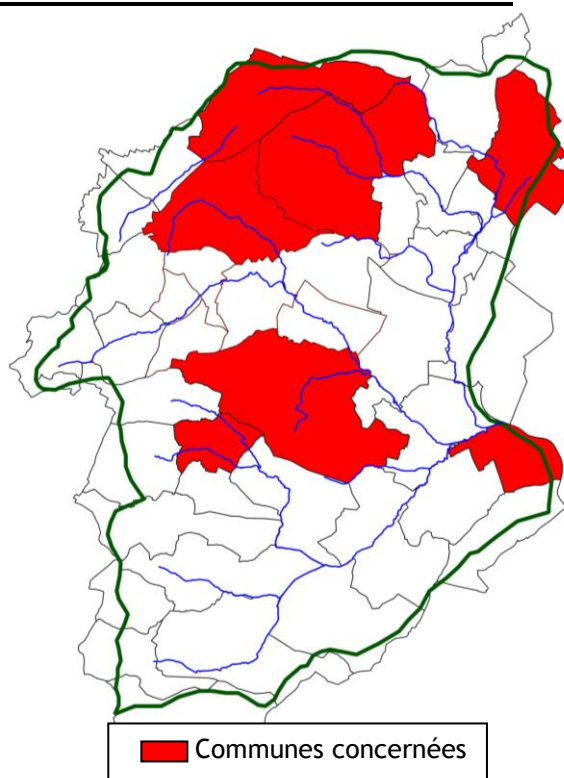
CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Dans le cadre de sa politique incitative et durable de suppression des pesticides dans la gestion des espaces publics, la Région Bourgogne et ses partenaires ont lancé l'opération « Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et villages ».

Cette opération consiste à engager les communes signataires sur une charte d'amélioration de leurs pratiques et la diminution, voire l'arrêt, de l'usage des produits phytosanitaires (ou pesticides).

Les communes signataires s'engagent pour cela à :

- Diagnostiquer leurs pratiques phytosanitaires par l'intermédiaire d'un audit,
- Mettre en œuvre un Plan de Gestion des Espaces Publics (ou plan de désherbage),
- Réaliser des réunions de bilan,
- Atteindre le niveau 3 de la charte conventionnelle



OBJECTIFS

- 1 - Inciter les collectivités à la mise en place de plans de gestion des espaces publics
- 2 - Diminuer la consommation de produits phytosanitaires
- 3 - Diminuer la concentration et le nombre de produits phytosanitaires retrouvés dans les eaux superficielles

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action comprend :

- L'animation préalable auprès des communes pour inciter à la réalisation d'un Plan de Gestion des Espaces Publics (PGEP)
- La réalisation et la mise en place d'un PGEP sur les communes volontaires
- Une journée de retour d'expériences et d'échanges avec les communes non engagées

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Opération 0 pesticide dans nos villes et villages	Nombre de Plans de gestion réalisés Nombre de participants à la journée de retour d'expérience	Coût total de l'opération	Diminution des quantités de pesticides utilisés.

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Opération 0 pesticide dans nos villes et villages	Communes/Conseil Régional de Bourgogne	40 000	Conseil Régional de Bourgogne	40 000	100
			TOTAL	40 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2012-2013	Définition du PGEP
2013 - 2018	Mise en œuvre du PGEP

Volet A2	REDUIRE LES POLLUTIONS PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES			
Objectif	Réduire les pollutions par les produits phytosanitaires en zone non agricole	Fiche action n°	A2-3.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Achat de matériel de désherbage alternatif pour les zones non agricoles	Toutes		
Mesures PDM	5D27 - Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles			
Masses d'eau concernées	Toutes			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Collectivités		2013 - 2018	1	20 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le bassin versant de la Corne est soumis à des pressions fortes concernant l'usage des produits phytosanitaires. Ces produits peuvent avoir une origine agricole, mais également une origine non agricole. Parmi les utilisateurs de produits phytosanitaires non agricoles, cinq groupes ont été identifiés :

- les agents des collectivités en charge de l'entretien des espaces verts,
- les services chargés de l'entretien des abords des routes,
- les services chargés de l'entretien des voies ferrées,
- les entreprises,
- les particuliers.

Plusieurs éléments ont été mis en avant comme le manque de formation des élus et des agents en charge des traitements, le faible niveau d'équipement et l'utilisation par les communes de produits phytosanitaires que l'on retrouve dans les eaux superficielles du bassin versant (glyphosate, aminotriazole, diuron).

Il apparaît prioritaire d'essayer de limiter les risques de pollution des eaux par des produits phytosanitaires en sensibilisant les agents des collectivités et les élus aux risques liés à l'utilisation des pesticides et en les incitant à diminuer voire supprimer leur utilisation.

OBJECTIFS

- 1 - Diminuer la consommation de produits phytosanitaires
- 2 - Diminuer la concentration et le nombre de produits phytosanitaires retrouvés dans les eaux superficielles

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à aider les communes à investir dans l'achat de matériel de désherbage alternatif : désherbeurs mécaniques, désherbeurs thermiques. Cette action pourra être un prolongement des plans de désherbage communaux pour les communes qui s'y seront engagées.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Achat de matériel de désherbage alternatif	Nombre de communes investissant sur du matériel alternatif	Coût total de l'opération	Diminution des quantités de pesticides utilisées

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Achat de matériel de désherbage alternatif	Collectivités	20 000	Agence de l'eau RMC	10 000	50
			Conseil Régional de Bourgogne	6 000	30
			Collectivités	4 000	20
			TOTAL	20 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération	Coût
2015	Achat de matériel alternatif	10 000
2016	Achat de matériel alternatif	10 000

Volet A2	REDUIRE LES POLLUTIONS PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES			
Objectif	Réduire les pollutions par les produits phytosanitaires en zone non agricole	Fiche action n°	A2-4.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Sensibilisation des particuliers sur l'utilisation des produits phytosanitaires	Toutes		
Mesures PDM	5D27 - Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles 5D28 - Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides et équiper le matériel de pulvérisation			
Masses d'eau concernées	Toutes			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
EPTB Saône-et-Doubs/Grand Chalon/Communes		2014-2016	1	5 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le bassin versant de la Corne est soumis à des pressions fortes concernant l'usage des produits phytosanitaires.

Ces produits peuvent avoir une origine agricole, mais également une origine non agricole. Parmi les utilisateurs de produits phytosanitaires non agricoles, cinq groupes ont été identifiés :

- les agents des collectivités en charge de l'entretien des espaces verts,
- les services chargés de l'entretien des abords des routes,
- les services chargés de l'entretien des voies ferrées,
- les entreprises,
- les particuliers.

L'action consiste en la rédaction d'une plaquette « grand public » détaillant les éléments suivants :

- les bonnes pratiques lors de la manipulation des produits phytosanitaires ;
- les endroits vulnérables à ne pas traiter (bordures de fossés, de cours d'eau) ;
- des informations sur les caractéristiques des principaux produits utilisés par les particuliers et notamment leur dangerosité environnementale et sanitaire ;
- les moyens d'entretenir son jardin autrement qu'avec des produits phytosanitaires.

La plaquette sera diffusée le plus largement possible par le biais des mairies, écoles, bulletins municipaux.

OBJECTIFS

- 1 - Diminuer la consommation de produits phytosanitaires
- 2 - Diminuer la concentration et le nombre de produits phytosanitaires retrouvés dans les eaux superficielles

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste en la rédaction d'une plaquette « grand public » détaillant les éléments suivants :

- les bonnes pratiques lors de la manipulation des produits phytosanitaires ;
- les endroits vulnérables à ne pas traiter (bordures de fossés, de cours d'eau) ;
- des informations sur les caractéristiques des principaux produits utilisés par les particuliers et notamment leur dangerosité environnementale et sanitaire ;
- les moyens d'entretenir son jardin autrement qu'avec des produits phytosanitaires.

La plaquette sera diffusée le plus largement possible par le biais des mairies, écoles, bulletins municipaux.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Sensibilisation des particuliers	Nombre de plaquettes diffusées	Coût total de l'opération	Diminution des quantités de pesticides utilisées, diminution de la concentration et du nombre de phytosanitaires dans les eaux superficielles

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Sensibilisation des particuliers	EPTB Saône-et-Doubs/Grand Chalon	5 000	Agence de l'eau RMC	2 500	50
			Conseil Régional de Bourgogne	1 500	30
			MO	1 000	20
			TOTAL	5 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014 - 2016	Réalisation et diffusion de la plaquette

Volet A2	REDUIRE LES POLLUTIONS PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES			
Objectif	Réduire les pollutions par les produits phytosanitaires	Fiche action n°	A2-5.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Opération coordonnée d'aménagement d'aires de remplissage et de nettoyage des pulvérisateurs à vocation viticole	Toutes		
Mesures PDM	5D28 - Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation			
Masses d'eau concernées	Toutes			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire/EPTB SD		2014 - 2016	1	130 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le bassin versant de la Corne est soumis à des pressions fortes concernant les produits phytosanitaires à usage viticole. Différentes molécules utilisées en viticulture sont présentes dans les cours d'eau. Certains viticulteurs ne disposent pas d'aires sécurisées de remplissage et de lavage des pulvérisateurs, ceci engendrant des risques de pollution ponctuelle liés à la manipulation des produits au droit du siège d'exploitation. On estime que les effluents issus du lavage des pulvérisateurs sont aujourd'hui responsables de 30% des pollutions ponctuelles par les produits phytosanitaires.

Dans la continuité des deux accords cadre 2001/2006 et 2007/2010 qui ont permis d'une part de réaliser un état des lieux précis des pratiques au sein de la profession viticole du département de Saône-et-Loire et d'autre part, de maîtriser 80 % des effluents de caves particulières produits chaque année, la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire en lien avec l'EPTB Saône-et-Doubs propose un nouvel accord cadre sur la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires.

Afin de poursuivre les actions partenariales avec la profession viticole du département de Saône-et-Loire et dans l'optique de développer une nouvelle dynamique ambitieuse autour des pollutions générées par les produits phytosanitaires, la présente proposition consiste à développer une démarche d'animation pour accompagner les viticulteurs à l'aménagement d'aires de lavage collectives ou individuelles.

L'animation sera assurée par le recrutement d'un chargé de mission sur une période de 2 ans. L'objectif proposé est le traitement de 60% du parc de pulvérisateurs pour chaque bassin versant de Saône-et-Loire.

OBJECTIFS

Supprimer les pollutions ponctuelles générées par les effluents phytosanitaires au moyen de plateformes équipées de dispositif de traitement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à assurer l'animation de terrain indispensable pour aboutir à l'aménagement d'aires de lavages collectives et individuelles : information sur la réglementation, communication sur les aires existantes et les systèmes de traitements possibles, coordination des démarches administratives, accompagnement à la rédaction des dossiers de subventions, suivi de travaux,...

L'animation sera assurée par le recrutement d'un chargé de mission à temps plein sur une période de 2 ans.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Opération coordonnée d'aménagement d'aires de lavage pour les viticulteurs	Nombre de viticulteurs démarchés Nombre d'aires de lavage réalisées Nombre de viticulteurs équipés	Coût total de l'animation	Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financiers	Montant € HT	%
Opération coordonnée d'aménagement d'aires de lavage pour les viticulteurs	Chambre d'Agriculture 71 / EPTB Saône-et-Doubs	130 000	Agence de l'eau	91 000	60%
			Chambre Agriculture 71	26 000	30%
			Autre (à définir)	13 000	10%
			TOTAL	130 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération	Coût € HT
2014	Opération coordonnée d'aménagement d'aires de lavage pour les viticulteurs	65 000
2015	Opération coordonnée d'aménagement d'aires de lavage pour les viticulteurs	65 000

Volet A2	REDUIRE LES POLLUTIONS PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES			
Objectif	Réduire les pollutions par les produits phytosanitaires	Fiche action n°	A2-6.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Travaux d'aménagement d'aires sécurisées de remplissage et de nettoyage des pulvérisateurs	Toutes		
Mesures PDM	5D28 - Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation			
Masses d'eau concernées	Toutes			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Exploitants agricoles		2014 - 2018	1	1 125 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le bassin versant de la Corne est soumis à des pressions fortes concernant les produits phytosanitaires à usage viticole. Différentes molécules sont présentes dans les cours d'eau. Certains cultivateurs ne disposent pas d'aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs sécurisées, ceci engendrant des risques de pollution ponctuelle liés à la manipulation des produits au droit du siège d'exploitation. Il paraît ainsi très important d'essayer de limiter les risques de pollutions ponctuelles liés à la manipulation des produits.

L'action consiste à réaliser les travaux d'aménagement des aires sécurisées de remplissage et de nettoyage des pulvérisateurs en lien notamment avec la démarche coordonnée de la fiche n° A2-5.

L'objectif de traitement de 60% du parc de pulvérisateurs est envisagé, soit environ 75 d'aires de lavage.

OBJECTIFS

- 1- Supprimer les pollutions ponctuelles générées par les effluents phytosanitaires au moyen de plateformes équipées de dispositif de traitement.
- 2- Equiper 60% des viticulteurs en aires de lavage.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à aménager 75 aires sécurisées de remplissage et de nettoyage des pulvérisateurs.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Aménagement d'aires sécurisées de remplissage	Nombre de viticulteurs démarchés Nombre d'aires de lavage réalisée Nombre de viticulteurs équipés	Coût total de l'opération Coût unitaire des aménagements	Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Aménagement d'aires sécurisées de remplissage	Exploitants Agricoles	1 125 000	Agence de l'eau	562 500	50
			FEADER	393 750	35
			Exploitants	168 750	15
			TOTAL	1 125 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération	Coût € HT
2014	Aménagement de 15 aires de lavage	225 000
2015	Aménagement de 15 aires de lavage	225 000
2016	Aménagement de 15 aires de lavage	225 000
2017	Aménagement de 15 aires de lavage	225 000
2018	Aménagement de 15 aires de lavage	225 000

Volet A2	REDUIRE LES POLLUTIONS PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES			
Objectif	Réduire les pollutions par les produits phytosanitaires	Fiche action n°	A2-7.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Journée d'échange sur la viticulture biologique	Toutes		
Mesures PDM	5D01 - Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles			
Masses d'eau concernées	Corne FRDR607 ; Orbize FRDR11968 ; Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Chambre d'Agriculture71/BIVB/SEDARB		2014 - 2016	1	5 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Les cours d'eau du bassin versant de la Corne sont soumis à des pressions fortes concernant les produits phytosanitaires. Avec près de 2850 ha de vignoble, la profession viticole représente un important utilisateur de produits phytosanitaires.

Quelques exploitants ont fait le choix des techniques de l'agriculture biologique mais ils sont très minoritaires sur le Chalonnais.

Il est proposé d'organiser des journées d'échanges entre viticulteurs traditionnels et viticulteurs « bio » de la côte Chalonnaise afin de développer les initiatives à l'agriculture biologique au sein de la profession viticole.

OBJECTIFS

Favoriser les conversions à l'agriculture biologique notamment pour la viticulture

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à organiser des journées d'échanges entre les viticulteurs conventionnels et les viticulteurs « bio » de la Côte Chalonnaise et encourager la conversion des exploitants à l'agriculture biologique.

Un objectif de 2 journées d'échange est proposé sur la durée du Contrat de rivière.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Journées d'échange sur la viticulture biologique	Nombre d'exploitants démarchés Nombre de journées organisées Nombre d'exploitants convertis à l'AB	Coût par journée	Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires Limitation des ruissellements dans le vignoble

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Journées d'échange sur la viticulture biologique	Chambre d'Agriculture71/BIVB/SEDARB	5 000	Agence de l'eau RMC	2 500	50
			Conseil Régional	1 500	30
			MO	1 000	20
			TOTAL	5 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014 - 2016	Journée d'échange sur la viticulture biologique

FICHES ACTIONS VOLET A3 - Réduire les pollutions agricoles et industrielles

Volet A3	REDUIRE LES POLLUTIONS AGRICOLES ET INDUSTRIELLES			
Objectif	Réduire les pollutions azotées	Fiche action n°	A3-1.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Formation des agriculteurs à l'élaboration d'un plan d'épandage	Toutes		
Mesures PDM	5C18 - Réduire les apports d'azote organique et minéraux			
Masses d'eau concernées	Ruisseau de la Ratte FRDR10667 ; Rivière des Curles FRDR10083			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire		2014-2018	3	6 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La maîtrise des déjections issues des élevages est considérée comme une action prioritaire pour améliorer la qualité des eaux superficielles et la maintenir dans les secteurs à forte valeur écologique. Outre la mise en conformité des bâtiments d'élevage, cette maîtrise des déjections passe par le raisonnement des apports des effluents d'élevage et la mise en place de plan prévisionnel de fumure adapté aux besoins des cultures.

OBJECTIFS

S'assurer que les déjections produites sur l'exploitation sont épandues dans des conditions satisfaisantes aux principes de la fertilisation raisonnée

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à la mise en place de 3 formations de 2 jours à destination des agriculteurs pour les aider à mettre en place un plan d'épandage.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Formation des agriculteurs à l'élaboration d'un plan d'épandage	Organisation de la journée d'échange Nombre de participants Nombre de plans d'épandage réalisés	Coût total de l'opération	Réduction des pollutions azotées et phosphorées

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Formation des agriculteurs à l'élaboration d'un plan d'épandage	Chambre d'Agriculture	6 000			100%
			TOTAL	6 000	

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014 - 2018	Formation des agriculteurs à l'élaboration d'un plan d'épandage

Volet A3		REDUIRE LES POLLUTIONS AGRICOLES ET INDUSTRIELLES		
Objectif	Réduire les pollutions azotées	Fiche action n°	A3-2.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Journée d'échange sur la mise en place de CIPAN	Toutes		
Mesures PDM	Directives Nitrates : réduire les apports d'azote organique et minéraux Couvrir les sols en hivers (CIPAN) 5C18 - Réduire les apports d'azote organique et minéraux			
Masses d'eau concernées	Corne FRDR607 ; Orbize FRDR11968 ; Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire		2014	3	5 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La période hivernale durant laquelle les sols agricoles ne sont pas couverts peut entraîner de l'érosion associée à des lessivages plus ou moins importants notamment des nitrates. La mise en place d'interculture permet de limiter ces phénomènes, de restituer à la culture suivante les éléments nutritifs assimilés par le couvert végétal (azote, phosphore, potasse et autres minéraux) tout en assurant un maintien de la biodiversité (pollinisateurs, faune sauvage, activité microbienne du sol accrue).

OBJECTIFS

Développer la mise en place d'intercultures en s'appuyant sur l'expérience des agriculteurs ayant déjà engagé cette démarche

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à encourager la mise en place de CIPAN en organisant une journée d'échanges entre agriculteurs pour faire partager leur expérience. L'action se déroulera en plusieurs phases :

- identification des agriculteurs mettant en place des intercultures sur leur(s) parcelle(s) et prêts à informer les autres exploitants ;
- prise de contact avec les agriculteurs novices et appuis techniques ;
- diffusion de cette pratique : visites de parcelles, échanges, intérêts techniques...

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Journée d'échange sur la mise en place de CIPAN	Organisation de la journée d'échange Nombre de participants	Coût total de l'opération	Surface plantée en CIPAN

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Journée d'échange sur la mise en place de CIPAN + journée de préparation	Chambre d'Agriculture	5 000			100 %
			TOTAL	5 000	

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014	Journée d'échange sur la mise en place de CIPAN + journée de préparation

Volet A3		REDUIRE LES POLLUTIONS AGRICOLES ET INDUSTRIELLES		
Objectif	Traiter les pollutions industrielles	Fiche action n°	A3-3.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Mise en place d'autorisations de rejets/conventions de raccordement aux réseaux d'assainissement auprès des industriels	Communauté d'Agglomération du Grand Chalon		
Mesures PDM	5E17 - Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires			
Masses d'eau concernées	Corne FRDR607 ; Orbize FRDR11968 ; Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Communauté d'Agglomération du Grand Chalon		2013 - 2018	1	325 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Les réseaux d'assainissement collectifs et les stations d'épuration ne peuvent pas recevoir tous types d'effluents. Certains effluents « non domestiques » peuvent en effet les endommager par leurs volumes ou leur composition, ou limiter les possibilités d'épandage des boues produites par les stations d'épuration, en compromettant le respect des normes de qualité requises. Ce mode de rejet nécessite par conséquent d'obtenir au préalable une autorisation de déversement délivrée par la collectivité propriétaire du système d'assainissement.

Suivant les caractéristiques du rejet, cette procédure réglementaire, rendue obligatoire par l'Art. L1331-10 du Code de la santé publique peut être complétée par une convention de raccordement.

Sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon, plus de 3000 entreprises ont été recensées parmi lesquelles figurent 315 industriels susceptibles de rejeter des eaux non domestiques dans les réseaux. Le système d'autorisations/conventions est actuellement inexistant et aucun suivi des rejets industriels n'a été formalisé.

Relevant d'une exigence réglementaire, la mise en place d'autorisations/conventions pour les industriels constitue désormais une priorité qui permettra d'améliorer la gestion et le contrôle des eaux usées. Une approche « milieu naturel » devra être privilégiée afin d'intervenir en priorité sur les secteurs où l'impact sur les milieux aquatiques apparaît le plus important.

OBJECTIFS

- 1 - Etablir les autorisations de rejets et les conventions de raccordement avec les industriels
- 2 - Assurer le suivi des rejets et envisager des filières de traitements des rejets non traitables par les systèmes d'assainissements déjà existants

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à assurer l'animation auprès des industriels pour aboutir à la mise en place d'autorisations de rejets et de conventions de raccordement et ainsi réaliser un audit des risques de pollutions industrielles potentielles et envisager des filières de traitement complémentaires.

L'opération repose ainsi sur le recrutement d'un animateur (bac +5) à temps plein spécialisé dans la gestion des circuits d'eaux industriels.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Mise en place des autorisations/conventions de raccordement aux réseaux d'assainissement auprès des industriels	Nombre d'autorisations délivrées Nombre de conventions établies Maîtrise des pollutions industrielles	Coût total de l'opération	Réduction des pollutions non domestiques

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Mise en place des autorisations/conventions de raccordement aux réseaux d'assainissement auprès des industriels	Grand Chalon	65 000/an	Agence de l'eau	32 500/an	50
			Grand Chalon	32 500/an	50
			Total/an	65 000/an	100
			TOTAL (5 ans)	325 000	

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération	Coût
2013	Diagnostic du parc industriel- Animation auprès des industriels	65 000 € HT
2014 - 2018	Mise en place des autorisations/conventions de raccordement	65 000 € HT/an

Volet A3		REDUIRE LES POLLUTIONS AGRICOLES ET INDUSTRIELLES		
Objectif	Traiter les pollutions industrielles	Fiche action n°	A3-4.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Suivi des campagnes de mesures RSDE et des études associées de réduction des pollutions industrielles	Toute		
Mesures PDM	5E17 - Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires			
Masses d'eau concernées	Toutes			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
EPTB Saône-et-Doubs		2013 - 2018	1	0

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Les substances dangereuses rejetées dans l'eau peuvent avoir des conséquences irréversibles sur les milieux aquatiques et sur la santé humaine. La circulaire du 5 janvier 2009 définit les conditions de poursuite de la campagne nationale de recherche et de réduction des substances dangereuses (RSDE) pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation.

Des arrêtés préfectoraux complémentaires devront d'ici au 1er janvier 2013 imposer aux établissements concernés la mise en œuvre de cette nouvelle campagne. 115 paramètres sont ciblés. L'objectif de ces campagnes est d'améliorer la connaissance des rejets de substances par les ICPE et d'envisager la mise en place d'actions de réduction des flux de substances dangereuses.

OBJECTIFS

Assurer le suivi des résultats des campagnes d'analyse RSDE et prendre la mesure du risque industriel sur le bassin versant.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à assurer le suivi des résultats des campagnes d'analyse RSDE et à prendre la mesure du risque industriel sur le bassin versant.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Suivi des campagnes de mesures RSDE et des études associées de réduction des pollutions industrielles	Suivi des campagnes de mesures RSDE et de l'avancée des procédures	Coût total de l'opération	Réduction des pollutions par les industrielles

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Suivi des campagnes de mesures RSDE et des études associées de réduction des pollutions industrielles	EPTB Saône-et-Doubs	0	-	-	-
			TOTAL	0	-

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013 - 2018	Suivi des campagnes de mesures RSDE et des études associées de réduction des pollutions industrielles

Volet A3		REDUIRE LES POLLUTIONS AGRICOLES ET INDUSTRIELLES		
Objectif	Traiter les pollutions industrielles	Fiche action n°	A3-5.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Création et distribution d'un guide de la bonne gestion de l'eau en entreprise	Toute		
Mesures PDM	5E17 - Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires			
Masses d'eau concernées	Corne FRDR607 ; Orbize FRDR11968 ; Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Grand Chalon - CCI de Saône-et-Loire		2015	1	4 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'expérience montre que les industriels ne connaissent pas toujours les droits et devoirs qui sont les leurs en matière de gestion de l'eau en entreprise.

La diffusion d'un guide technique sur la bonne gestion de l'eau en entreprise permettra d'informer les entreprises sur la réglementation, les aides disponibles pour mener des actions permettant d'optimiser la gestion de la ressource en eau, les interlocuteurs à contacter selon les besoins.

OBJECTIFS

Informar les entreprises sur les risques industriels liés à l'eau
Inciter les entreprises à prendre les meilleures dispositions pour préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action proposée consiste à réaliser et diffuser un guide de la bonne gestion de l'eau en entreprise.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Création et distribution d'un guide de la bonne gestion de l'eau en entreprise	Création du guide Nombre d'exemplaires distribués	Coût de réalisation du guide Coût de distribution	Sensibilisation du public industriel

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Création et distribution d'un guide de la bonne gestion de l'eau en entreprise	Grand Chalon - CCI 71	4 000	Agence de l'Eau	2 000	50
			Conseil Régional	1 200	30
			MO	8 00	20
			TOTAL	4 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2015	Création et distribution d'un guide de la bonne gestion de l'eau en entreprise

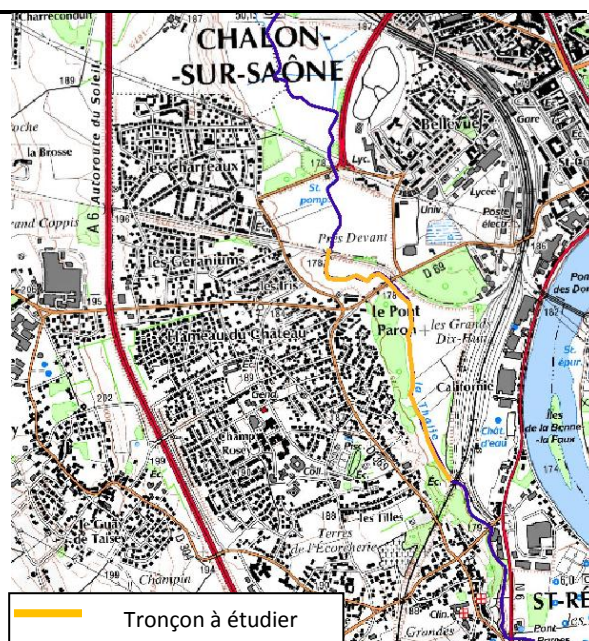
**FICHES ACTIONS VOLET B1 -
Restaurer le fonctionnement
hydrogéomorphologique des cours d'eau**

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGEOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-1	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Etude préalable à la restauration physique de la Thalie aval, commune de Chalon-sur-Saône et Saint-Rémy	Chalon-sur-Saône/Saint-Rémy		
Mesures PDM	3C44 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté 3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Thalie		2013	1	31 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La Thalie présente de fortes dégradations physiques dans son ensemble. Elle a été lourdement dégradée par les recalibrages et les curages à vocation hydraulique lors des opérations d'aménagements agricoles et de développement urbain sur son bassin versant.

Dans sa partie urbaine, la Thalie est sous l'influence de la Saône. Cette particularité a permis le maintien de vastes prairies humides au cœur de l'agglomération chalonnaise, soumises chaque année à d'importantes inondations. Ce secteur aujourd'hui considéré comme champs d'expansion des crues de la Saône présente un potentiel écologique particulièrement intéressant. Néanmoins, sur le tronçon concerné, la Thalie reste particulièrement dégradée, elle est chenalisée dans un lit mineur surdimensionné et trapézoïdal, extrêmement pauvre en habitats et sans ripisylve.



OBJECTIFS

Acquérir des connaissances et définir un programme de restauration pour :

- 1- Rétablir une dynamique hydromorphologique naturelle sur tout ou partie du linéaire ciblé
- 2- Restaurer les habitats aquatiques
- 3- Restaurer les fonctionnalités de la ripisylve
- 4- Restaurer la continuité latérale avec les zones humides et frayères potentielles
- 5- Créer un site vitrine, « poumon vert » de l'Agglomération Chalonnaise, pilote pour la sensibilisation du public chalonnais

DESCRIPTION DE L'ACTION

La présente action consiste à réaliser une étude de projet qui comprendra un diagnostic hydraulique, des levés topographiques, une pêche d'inventaire, et la proposition de différents scénarios d'intervention chiffrés. En fonction du scénario retenu par les acteurs locaux, un cahier des charges décrivant avec précision les opérations de restauration à mettre en œuvre sera réalisé dans le cadre de l'étude et permettra d'engager les travaux de restauration et de valorisation de la Thalie aval.

Cette étude devra, autant que possible, prendre en compte les préconisations des études et outils déjà existants sur le secteur (Etudes préalables au Contrat de rivière, Plan Local d'Urbanisme, Plan de Prévention des Risques d'Inondations...)

Le linéaire retenu pour le projet concerne la Thalie de part et d'autre du Pont Paron sur 2000 mètres environ.

Cette action conditionne la réalisation de la fiche N°B1.2 qui concerne la mise en œuvre des travaux de restauration à proprement parlé.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude préalable à la restauration physique de la Thalie aval	Réalisation de l'étude Calcul de l'IPR Choix d'un scénario d'aménagement chiffré	Coût total de l'étude	Choix du scénario d'aménagement le plus ambitieux possible

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude de projet	SIA de la Thalie	31 000	Agence de l'Eau	15 500	50 (+ bonification possible)
			SIA de la Thalie/Grand Chalon	6 200	20
			Conseil Régional/FEDER	9 300	De 0 à 30%
			TOTAL	31 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013	Etude préalable à la restauration physique de la Thalie aval

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGEOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-2	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration physique de la Thalie aval, commune de Chalon-sur-Saône et Saint-Rémy	Chalon-sur-Saône/Saint-Rémy		
Mesures PDM	3C44 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté 3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Thalie		2014 - 2016	1	600 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La Thalie présente de fortes dégradations physiques dans son ensemble. Elle a été lourdement dégradée par les recalibrages et les curages à vocation hydraulique lors des opérations d'aménagements agricoles et de développement urbain sur son bassin versant.

Sur le tronçon concerné, la rivière est particulièrement pauvre en habitat aquatique et présente une ripisylve très diffuse, voire absente. La qualité du milieu est fortement impactée par le colmatage des fonds, le réchauffement de l'eau et l'absence d'habitats. Des modifications du tracé en plan ont été réalisées par le passé et ont entraîné l'appauvrissement du milieu (lit mineur trapézoïdal surdimensionné, destruction des habitats, etc.). Ce secteur aujourd'hui inondable considéré comme champ d'expansion des crues de la Saône présente néanmoins un potentiel écologique particulièrement intéressant, lié notamment à la présence de zones humides à proximité.



OBJECTIFS

Réaliser les travaux et aménagements en rivière qui permettront de :

- 1 - Restaurer un fonctionnement morphodynamique naturel sur tout ou partie du linéaire ciblé
- 2 - Restaurer les habitats aquatiques et restaurer les fonctionnalités de la ripisylve
- 3 - Restaurer la continuité latérale avec les zones humides et les frayères potentielles
- 4- Créer un site vitrine, « poumon vert » de l'Agglomération Chalonnaise, pilote pour la sensibilisation du public chalonnais

DESCRIPTION DE L'ACTION

La présente action consiste à réaliser les travaux de restauration physique de la Thalie aval en fonction du scénario défini dans l'étude préalable (cf fiche N° B1.1). Des opérations de reméandrage du lit mineur et de retalutage des berges seront mises en œuvre pour restaurer la morphologie du lit mineur. Des connexions latérales avec les zones humides en présence et la création de frayères à brochets à partir de l'ancien lit seront également intégrées au projet. La pose de clôtures et la restauration complète de la ripisylve seront réalisées. Des aménagements à vocation pédagogiques seront intégrés pour faire de ce site un « site pilote » de restauration et de préservation des milieux aquatiques en zone urbaine.

Situé au cœur de l'Agglomération Chalonnaise, le site a pour vocation de constituer à terme une référence en matière de gestion des milieux aquatiques à l'échelle de la Bourgogne.

Le linéaire retenu pour le projet concerne la Thalie de part et d'autre du Pont Paron sur un linéaire de 2000 mètres environ.

Cette action est conditionnée par la réalisation de la fiche N° B1.1 qui concerne l'étude de projet et la définition du scénario d'intervention.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration physique de la Thalie aval	Linéaire de cours d'eau renaturé Gestion de l'espace de liberté Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole Surface de ZH reconnectée	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	Surface de milieux humides réhabilités IBGN, IPR, IBD Réduction du colmatage Diversité des habitats faune/flore recréés

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Restauration physique de la Thalie aval	SIA de la Thalie	600 000	Agence de l'Eau	300 000	50 (+ bonification possible)
			SIA de la Thalie	120 000	20
			Conseil Régional/FEDER	180 000	0 à 30
			TOTAL	600 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013	Etude de projet (fiche N° B1.1)
2014/2016	Travaux

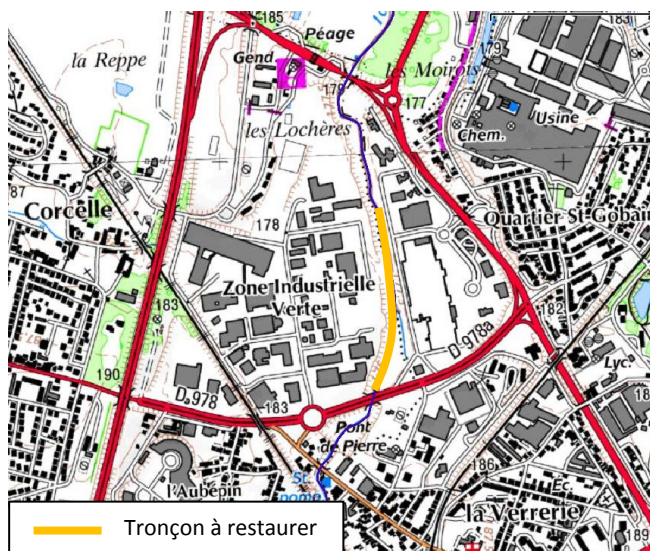
Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGEOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-3	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration physique de la Thalie sur la zone industrielle verte	Châtenoy-le-Royal, Chalon-sur-Saône		
Mesures PDM	3C44 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté 3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Thalie		2014-2015	1	40 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La Thalie présente de fortes dégradations physiques dans sa traversée de la zone industrielle verte. Elle a été lourdement dégradée par des opérations de recalibrages et de curages.

Sur le tronçon concerné, la rivière est particulièrement pauvre en habitat aquatique et présente une ripisylve très diffuse, voire absente. La qualité du milieu est fortement impactée par le colmatage des fonds, le réchauffement de l'eau et l'absence d'habitats. Des modifications du tracé en plan ont été réalisées par le passé et ont entraîné l'appauvrissement du milieu (lit mineur trapézoïdal surdimensionné, destruction des habitats, etc.).

Ce tronçon n'est cependant pas dénué d'intérêt puisqu'il bénéficie d'une annexe hydraulique de fort intérêt piscicole (voir fiche N°C3.1).



OBJECTIFS

- 1 - Retrouver un fonctionnement morphodynamique naturel sur l'ensemble du linéaire ciblé
- 2 - Restaurer les habitats aquatiques
- 3 - Restaurer les fonctionnalités de la ripisylve
- 4- Restaurer la connectivité avec une annexe hydraulique

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à installer des déflecteurs variés (centraux, latéraux) utilisant des matériaux naturels diversifiés (petits enrochements, bois, hélophytes) sur l'ensemble du linéaire ciblé (environ 300 mètres). Un décaissement localisé des berges pourra être opéré. L'opération intégrera une restauration complète de la ripisylve.

L'opération comprendra la restauration d'une ripisylve étagée et la mise en têtard des saules en présence.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration physique de la Thalie sur la zone industrielle verte	Linéaire de cours d'eau restauré Linéaire de berges restaurées	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	Qualité piscicole Habitats recréés Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Restauration physique de la Thalie sur la zone industrielle verte	SIA de la Thalie	40 000	Agence de l'Eau	20 000	50 (+ bonification possible)
			Conseil régional/FEDER	12 000	0 à 30
			SIA de la Thalie	8 000	20
			TOTAL	40 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014	Etude de projet
2015	Travaux

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGEOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-4	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration d'une rivière de contournement du moulin de Champforgeuil (Thalie)	Champforgeuil		
Mesures PDM	3C44 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté 3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Thalie		2014 - 2015	1	110 125 €

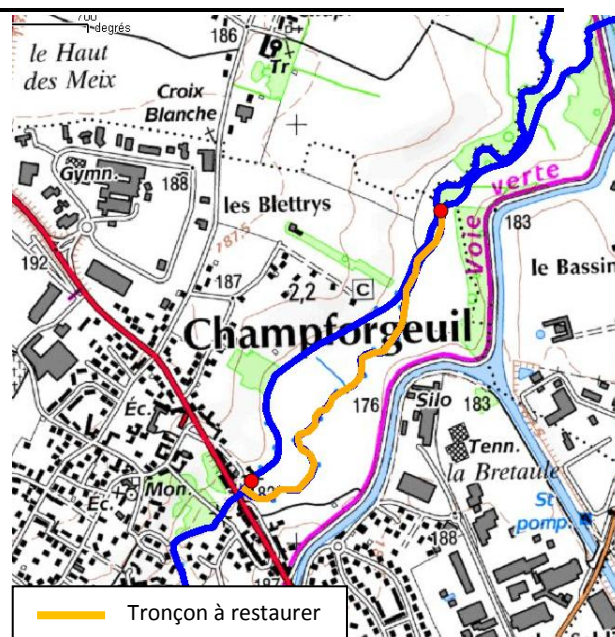
CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le moulin de Champforgeuil constitue l'obstacle principal à la continuité écologique sur la Thalie. Fondé en titre et disposant d'une forte valeur patrimoniale, cet ouvrage privé cumule une hauteur de chute de 2,3 mètres totalement infranchissable.

En dérivation, il existe un bras de contournement du moulin qui correspond à l'ancien lit de la Thaliotte affluent principal de la Thalie dont la confluence a été artificiellement déplacée plus en amont. A l'image des cours d'eau du bassin versant, ce bras a fait l'objet de nombreux aménagements hydrauliques et il présente aujourd'hui des marques importantes de curage et de recalibrage. Il est très incisé et couvert d'un substrat marneux affleurant. Le déficit en substrat alluvial grossier est très important.

Le projet consiste à restaurer les fonctionnalités du lit mineur pour garantir le franchissement piscicole

du moulin de Champforgeuil en empruntant la voie de contournement. Ce projet va de paire avec la fiche n° B2-1. qui concerne l'aménagement du déversoir d'alimentation du bras de contournement.



OBJECTIFS

- 1 - Retrouver un fonctionnement morphodynamique naturel sur l'ensemble du linéaire ciblé
- 2 - Restaurer les habitats aquatiques
- 3 - Restaurer les fonctionnalités de la ripisylve
- 4 - Restaurer la continuité écologique par contournement du moulin de Champforgeuil

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le principe de l'aménagement consiste en la restauration du lit mineur en travaillant à la fois sur la restauration d'une sinuosité et en réduisant la section mouillée par apport de matériaux (recharge alluviale) sur un linéaire d'environ 1000 ml.

L'opération comprend l'installation de déflecteurs variés (centraux et latéraux) utilisant des matériaux diversifiés (petits enrochements, bois, hélophytes). L'objectif est de restaurer un chenal d'étiage plus réduit et sinueux sur un matelas alluviale reconstitué de 40 cm environ dont la gamme granulométrique s'étagera de 3 mm à 15 mm. Le volume de matériaux graveleux à apporter est estimé à environ 1000 m³.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration d'une rivière de contournement du moulin de Champforgeuil	linéaire de berges renaturées linéaire de lit renaturé surface de terrain acquise ou conventionnée	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	Qualité piscicole Habitats recréés Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole Surface de milieux humides réhabilités

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Restauration d'une rivière de contournement moulin de Champforgeuil	SIA de la Thalie	110 125	Agence de l'Eau	55 062	50 (+ bonification possible)
			Conseil Régional/FEDER	33 038	0 à 30
			SIA de la Thalie	22 025	20
			TOTAL	110 125	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014	Etude de projet
2015	Travaux

! Condition d'exécution : maîtrise foncière

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGEOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-5	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Programme de restauration de la ripisylve et de diversification des habitats de la Thalie	Saint-Rémy, Chalon-sur-Saône, Chatenoy- le-Royal, Champforgeuil, Fragnes, La Loyère, Farges-les-Chalon, Virey-le-Grand, Fontaines, Rully		
Mesures PDM	3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Thalie		2014-2018	1	190 193

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'étude de la dynamique alluviale des cours d'eau réalisée en 2012 a montré que la Thalie souffre de l'absence de ripisylve sur la plupart de son cours. La mauvaise oxygénation de l'eau est un paramètre déclassant sur les tronçons avals qui est couplé à une température d'eau élevée en période d'étiage. Un programme de restauration de la ripisylve et de diversification des écoulements est alors proposé sur les tronçons fonctionnels qui ne feront pas l'objet d'actions de restauration morphologique ambitieuse afin d'améliorer la qualité physico-chimique de la Thalie sur l'ensemble de son cours. Ce programme sera concentré uniquement sur les secteurs où il n'y a pas besoin d'une restauration morphologique complète.

Ce programme pourra être développé en lien avec le recrutement d'un technicien de rivière par les collectivités locales (Cf. fiche D2-2)

OBJECTIFS

- 1 - Restaurer les fonctionnalités de la ripisylve
- 2 - Diversifier les écoulements et restaurer les habitats

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à mettre en œuvre un programme de restauration de la ripisylve et de diversification des écoulements sur la rivière Thalie. A partir des propositions formulées dans l'étude de la dynamique alluviale de 2011, les actions consisteront en :

- Plantation de ripisylve
- Elimination des espèces végétales inadaptées ou envahissantes
- Bûcheronnage des arbres déstabilisés ou en mauvais état sanitaire
- Gestion et maîtrise de la maladie de l'Aulne
- Entretien des arbres têtards et des sujets remarquables
- Diversification des essences par coupe d'éclaircie
- Entretien/fixation d'embâcles
- Création de déflecteurs à partir de matériaux naturels

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Programme de restauration de la ripisylve et de diversification des habitats	linéaire de ripisylve restauré linéaire de lit renaturé	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	Qualité piscicole Habitats recréés Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Programme de restauration de la ripisylve et de diversification des habitats	SIA de la Thalie	190 193	Agence de l'Eau	95 096	50 (+ bonification possible)
			Conseil Régional/FEDER	57 057	0 à 30
			SIA de la Thalie	38 040	20
			TOTAL	190 193	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014	Elaboration du programme détaillé et DIG
2014-2018	Mise en œuvre du programme

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGEOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Restaurer la ripisylve et les habitats rivulaires	Fiche action n°	B1-6	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Installation de clôtures et d'abreuvoirs sur les berges de la Thalie	Rully, Fontaines, Saint-Rémy, Chalon, Chatenoy, Champforgeuil		
Mesures PDM	3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Propriétaires riverains - SIA Talie		2013 - 2018	1	37 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La Talie traverse de nombreuses parcelles pâturées depuis sa résurgence à Rully jusqu'à sa confluence avec la Corne. Les berges de la Talie sur ces parcelles sont souvent dépourvues de clôtures. L'absence de clôtures dans les prairies pâturées favorise la divagation du bétail dans le lit. L'abreuvement du bétail directement dans le cours d'eau constitue une source de dégradation du milieu aquatique. Il favorise la dégradation physique des berges et du fond de lit du cours d'eau. Le piétinement des bovins provoque un élargissement du lit et aboutit à l'effondrement des berges. Les déjections des bovins directement dans le lit du cours d'eau provoquent l'apport de matières organiques et peuvent engendrer des contaminations microbiologiques. L'absence de clôtures favorise la consommation des jeunes pousses de la ripisylve par les bovins. Le broutement et le piétinement répété des animaux aboutissent à une diminution, voire à une disparition de la végétation arbustive.

L'opération proposée consiste à clôturer les bords de cours d'eau sur les parcelles pâturées et à aménager des abreuvoirs adaptés pour éviter les dégradations liés à l'abreuvement du bétail en toute saison.

La priorité sera donnée aux secteurs présentant un fort enjeu piscicole identifié dans l'étude piscicole préalable au Contrat de rivière.

OBJECTIFS

- 1 - Restaurer la ripisylve
- 2 - Augmenter les habitats aquatiques et rivulaires
- 2 - Augmenter la ressource trophique
- 3 - Restaurer le corridor écologique « ripisylve »
- 4 - Réduire le réchauffement du cours d'eau
- 5 - Maintenir les berges

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération consiste à poser des clôtures sur les berges de la Thalie sur les parcelles pâturées. Elles seront posées en retrait de la berge (3 à 4m) pour permettre le développement d'une végétation rivulaire. Pour l'abreuvement du bétail, il sera proposé, en fonction des cas, l'installation de pompes à museau ou l'aménagement d'une descente aménagée au cours d'eau.

Un objectif d'installation de 5 km de clôtures sur la Thalie est fixé sur la période du Contrat de rivière.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Installation de clôtures et d'abreuvoirs sur les berges de la Thalie	Linéaire de berges traitées Linéaire de clôtures posées Nombre de propriétaires sensibilisés	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	Linéaire de ripisylve restaurée Suivi thermique de la rivière Habitats rivulaires recréés

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs		
Pose de clôtures	Propriétaire riverain/SIA Thalie	6 €/ml soit 30 000 €	AERMC (%)	CRB/FEDER (%)	MO (%)
			50 à 80	0 à 30	20
Mise en place d'abreuvoirs		700 € l'unité soit 7 000 €	50	30	20
	Total	37 000	18 500	11 100	7 400

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013 - 2018	Installation de clôtures et d'abreuvoirs sur les berges de la Thalie

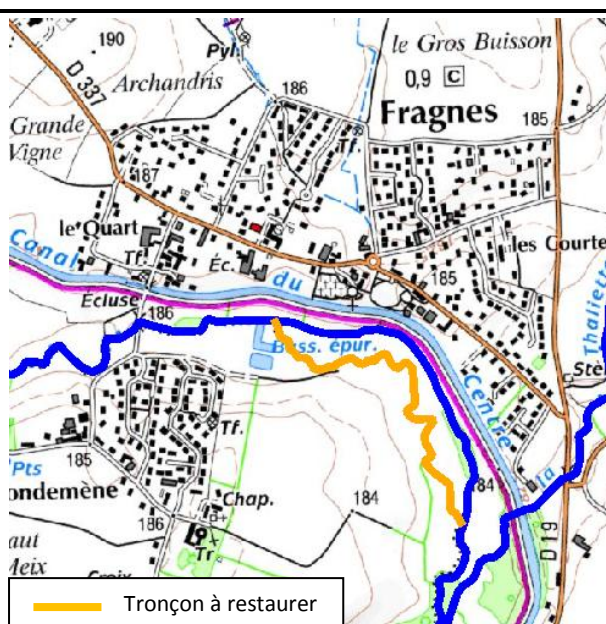
Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGEOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-7	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Remise dans son lit originel de la Thalie à La Loyère	La Loyère		
Mesures PDM	3C44 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté 3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Thalie		-	3	503 800 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'analyse des cartes anciennes réalisées au cours des études préalables au Contrat de rivière a permis de reconstituer l'ancien tracé de la Thalie, avant ses rectifications, certainement en lien avec la construction du Canal du Centre qui la longe.

Sur la commune de La Loyère, en aval du hameau de Condemène, la Thalie longe le Canal du Centre sur un linéaire de 830 m particulièrement dégradé. Sur ce linéaire, la rivière est chenalisée dans un lit mineur rectiligne et trapézoïdal qui porte les marques de curages successifs. Il en résulte une grande monotonie morphologique et une pauvreté du milieu.

L'aménagement proposé consiste en la remise dans son lit originel de la Thalie. L'ancien lit est encore perceptible dans le paysage mais il a totalement disparu sous l'effet des drainages agricoles. Les parcelles concernées par le projet sont aujourd'hui cultivées. De fortes contraintes foncières pèsent sur ce projet.



OBJECTIFS

- 1 - Retrouver un fonctionnement morphodynamique naturel sur tout ou partie du linéaire ciblé
- 2 - Restaurer les habitats aquatiques
- 3 - Restaurer les fonctionnalités de la ripisylve

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le principe de l'aménagement consiste en la remise dans son lit originel de la Thalie sur un linéaire d'environ 970 ml encore perceptible dans le paysage, dans sa partie plus aval, sous la forme d'une légère dépression boisée.

L'opération présentera les caractéristiques suivantes :

- Création d'un lit sinueux sur 970 ml
- Indice de sinuosité fixé à 1,42
- Calibre du lit fixé pour un débit capacitif de 6 m³/s environ
- Etablissement d'un matelas alluvial d'une épaisseur de 40 cm environ
- Reconstitution d'une ripisylve adaptée et ensemencement des berges
- Le volume de déblai est estimé à environ 8000 m³
- Le volume de matériaux graveleux (recharge alluviale) à apporter est estimé à 2000 m³

L'action est conditionnée par l'acceptation du projet auprès des exploitants agricoles qui exercent leurs activités sur les parcelles concernées.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Remise dans son lit originel de la Thalie à La Loyère	Linéaire de berges traitées Linéaire de lit renaturé Surface de terrain acquise ou conventionnée	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	Qualité piscicole Habitats recréés Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Remise dans son lit originel de la Thalie à La Loyère	SIA de la Thalie	503 800	Agence de l'Eau	251 900	50 (+ bonification possible)
			Conseil Régional/FEDER	151 140	30
			MO	100 760	20
			TOTAL	503 800	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
-	Etude de projet
-	Travaux

! Condition d'exécution : maîtrise foncière, capacité financière du maître d'ouvrage.

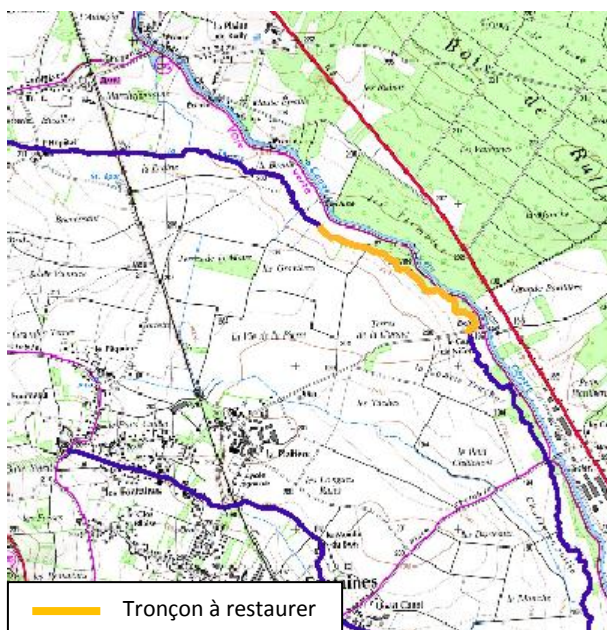
Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGEOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-8	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration du lit originel de la Thalie à Fontaines	Fontaines		
Mesures PDM	3C44 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté 3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Thalie		-	3	519 600 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'analyse des cartes anciennes réalisées au cours des études préalables au Contrat de rivière a permis de reconstituer l'ancien tracé de la Thalie, avant ses rectifications, certainement en lien avec la construction du Canal du Centre qui la longe.

Sur la commune de Fontaines, en amont du Gué de Nifette, la Thalie longe le Canal du Centre sur un linéaire de 750 m particulièrement dégradé. Sur ce linéaire, la rivière est chenalisée dans un lit mineur rectiligne et trapézoïdal. De plus, le calibre du lit est largement surdimensionné (deux fois le débit biennal), ce qui traduit un recalibrage important. Il en résulte une grande monotonie morphologique et une pauvreté du milieu.

L'aménagement proposé consiste en la restauration du lit originel de la Thalie.



OBJECTIFS

- 1 - Retrouver un fonctionnement morphodynamique naturel sur tout ou partie du linéaire ciblé
- 2 - Restaurer les habitats aquatiques
- 3 - Restaurer les fonctionnalités de la ripisylve

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le principe de l'aménagement consiste en la restauration du lit originel de la Thalie sur un linéaire d'environ 990 ml.

L'opération présentera les caractéristiques suivantes :

- Création d'un lit sinueux sur 990 ml
- Indice de sinuosité fixé à 1,3
- Calibre du lit fixé pour un débit capacitif de 6 m³/s environ
- Etablissement d'un matelas alluvial d'une épaisseur de 40 cm environ
- Reconstitution d'une ripisylve adaptée et ensemencement des berges
- Le volume de déblai est estimé à environ 4000 m³
- Le volume de matériaux graveleux (recharge alluviale) à apporter est estimé à 1500 m³

Une étude préalable à la réalisation des travaux est à envisager. Cette étude devra prendre en compte les préconisations des études et outils déjà existants sur ce secteur.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration du lit originel de la Thalie à Fontaines	Linéaire de berges traitées Linéaire de lit renaturé Surface de terrain acquise ou conventionnée	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	Qualité piscicole Habitats recréés Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Restauration du lit originel de la Thalie à Fontaines	SIA de la Thalie	519 600	Agence de l'Eau	259 800	50 (+ bonification possible)
			Conseil Régional/FEDER	155 880	0 à 30
			MO	103 920	20
			TOTAL	519 600	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
-	Etude de projet
-	Travaux

! Condition d'exécution : maîtrise foncière, capacité financière du maître d'ouvrage

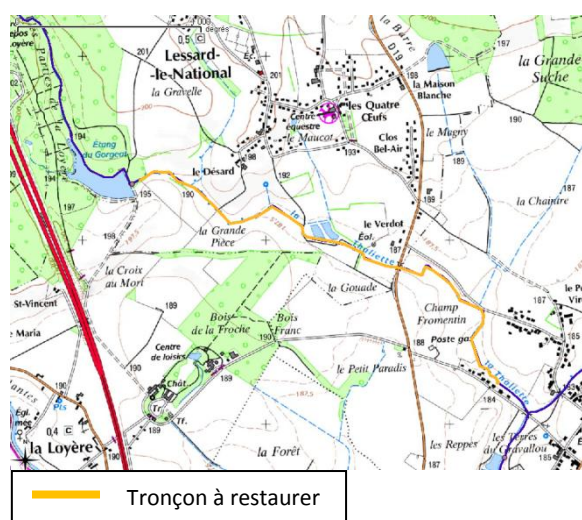
Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGEOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-9	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration physique du ruisseau du Gorgeat (Thaliette)	Lessard-le-National/Virey-le-Grand		
Mesures PDM	3C44 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté 3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Thalie		-	3	506 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Comme la Thalie, la Thaliette présente de fortes dégradations physiques dans son ensemble. Elle a été lourdement dégradée par les recalibrages et les curages à vocation hydraulique lors des opérations d'aménagements agricoles et de développement urbain sur son bassin versant.

En aval de l'étang du Gorgeat, la Thaliette, appelée aussi ruisseau du Gorgeat, est chenalisée dans un lit mineur trapézoïdal de type fossé agricole sur un linéaire de 1000 ml. Ce faciès fortement artificialisé participe à la grande pauvreté du milieu. L'analyse historique des tracés en plan a permis de reconstituer le tracé originel de la Thaliette sur ce secteur.

L'action proposée consiste à procéder à la restauration du tracé en plan de la rivière.



OBJECTIFS

- 1 - Retrouver un fonctionnement morphodynamique naturel sur tout ou partie du linéaire ciblé
- 2 - Restaurer les habitats aquatiques
- 3 - Restaurer les fonctionnalités de la ripisylve

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération consiste à restaurer le lit mineur selon les caractéristiques suivantes :

- Retalutage et création d'un lit sinueux sur 1290 ml
- indice de sinuosité souhaité à 1,35
- calibre fixé pour un débit capacitif de 3,5 m³/s environ
- établissement d'un matelas alluvial d'une épaisseur de 40 cm environ
- restauration d'une ripisylve fonctionnelle et ensemencement des berges

L'opération comprendra la restauration d'une ripisylve étagée et la mise en têtard des saules en présence.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration physique du ruisseau du Gorgeat	Linéaire de berges traitées Linéaire de lit renaturé Surface de terrain acquise ou conventionnée	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	Qualité piscicole Habitats recréés Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole Surface de milieux humides réhabilités

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Restauration physique du ruisseau du Gorgeat	SIA de la Thalie	506 000	Agence de l'Eau	253 000	50 (+ bonification possible)
			Conseil Régional/FEDER	151 800	0 à 30
			MO	101 200	20
			TOTAL	506 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

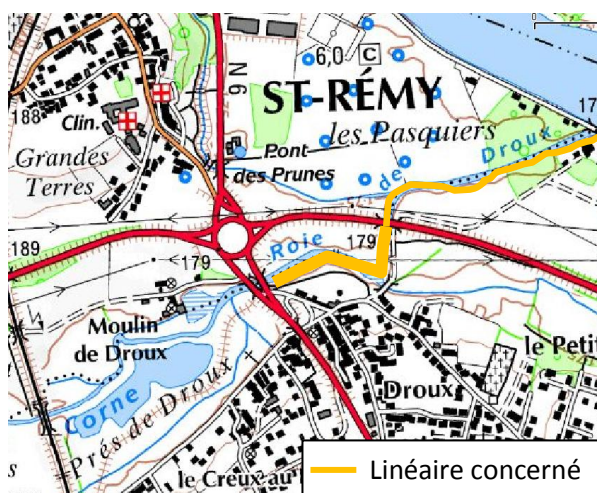
Année	Opération
-	Etude de projet
-	Travaux

! Condition d'exécution : maîtrise foncière, capacité financière du maître d'ouvrage.

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGEOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-10	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Etude de restauration physique de la Corne aval à Lux/Saint-Rémy	Lux/Saint-Rémy		
Mesures PDM	3C44 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté 3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
Masses d'eau concernées	Corne FRDR607			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Corne		2013	1	35 500 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Sur sa partie aval, la Corne présente de fortes dégradations physiques. Elle a été lourdement dégradée par les recalibrages et les curages à vocation hydraulique lors des opérations d'aménagements agricoles et de développement urbain. Les enjeux sur le linéaire ciblé sont nombreux. Un important projet d'aménagement de l'axe routier RCEA et du rond point de Droux/Cortelin est prévu pour 2014. Le site est inscrit dans la zone inondable de la Saône et subit chaque année d'importantes inondations. A ce titre, des digues ont été construites pour protéger les communes de Lux et Saint-Rémy. De plus, un vannage automatique régule les débits de la Corne au niveau du moulin de Droux. A ce contexte particulièrement complexe, viennent s'ajouter les confluences avec l'Orbize et la Thalie. La restauration de la Corne sur ce tronçon mêle des problématiques complexes qui doivent être intégrées à une étude de projet. Malgré un contexte alambiqué, il y a une forte volonté politique d'intervenir sur ce tronçon. La plupart des parcelles parcourues par la Corne appartiennent ici aux mairies de Lux et Saint-Rémy et l'état de dégradation de la Corne justifie la priorité donnée à ce linéaire par le Syndicat de la Corne.



OBJECTIFS

L'objectif de l'opération est de réaliser l'étude de projet qui permettra de restaurer la dynamique physique et écologique de la Corne aval. L'étude reposera sur 2 phases :

- Proposition et choix d'un scénario d'aménagement
- Réalisation du cahier des charges de travaux et préconisation d'intervention

DESCRIPTION DE L'ACTION

La présente action consiste à réaliser une étude de projet qui comprendra un diagnostic hydraulique, des levés topographiques, une pêche d'inventaire, et la proposition de différents scénarios d'intervention chiffrés. En fonction du scénario retenu par les acteurs locaux, un cahier des charges décrivant avec précision les opérations de restauration à mettre en œuvre sera réalisé dans le cadre de l'étude et permettra d'engager les travaux de restauration et de valorisation de la Corne aval.

Cette étude devra, autant que possible, prendre en compte les préconisations des études et outils déjà existants sur le secteur (Etudes préalables au Contrat de rivière, Plan Local d'Urbanisme, Plan de Prévention des Risques d'Inondations...)

Le linéaire retenu pour le projet concerne la Corne, du moulin de Droux jusqu'à la confluence avec la Saône.

Cette action conditionne la réalisation de la fiche n°B1.11 qui concerne la mise en œuvre des travaux de restauration à proprement parlé.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude de restauration physique de la Corne aval	Réalisation de l'étude Choix du scénario d'intervention Réalisation du cahier des charges de travaux	Coût total de l'opération	Ambition du scénario choisi

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude de projet	SIA de la Corne	35 500	Agence de l'Eau	17 750	50 (+ bonification possible)
			Conseil Régional/FEDER	10 650	0 à 30
			SIA de la Corne	7 100	20
			TOTAL	35 500	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013	Etude de projet
2014/2015	Travaux

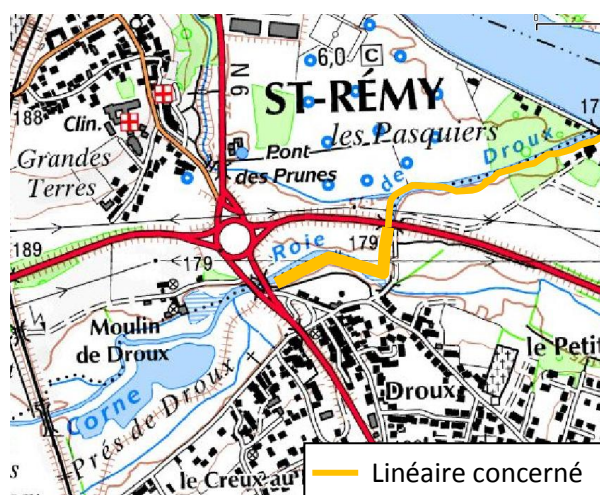
! Condition d'exécution : Coordination avec les travaux de la RCEA, secteur Droux/Cortelin.

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGEOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-11	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration physique de la Corne aval, commune de Lux et Saint-Rémy	Lux/Saint-Rémy		
Mesures PDM	3C44 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté 3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
Masses d'eau concernées	Corne FRDR607			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Corne		2013 - 2018	1	635 500 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Sur sa partie aval, la Corne présente de fortes dégradations physiques. Elle a été lourdement dégradée par les recalibrages et les curages à vocation hydraulique lors des opérations d'aménagements agricoles et de développement urbain.

Le périmètre sur lequel s'étend le projet de restauration est situé en limite des communes de St-Rémy et de Lux, dans l'espace compris entre les bretelles de la N6 et de la N80 et les confluences entre l'Orbize, la Thalie et la Saône. Chaque année, ce linéaire de la Corne souffre de dysfonctionnements morphologiques qui se manifestent par l'absence de courant, par des développements algaux, la fermentation des limons exondés et l'eutrophisation des eaux. Ces dysfonctionnements s'expliquent par l'important débit capacitif qui a été donné à ce tronçon de rivière lors des opérations de curage/recalibrage réalisées par le passé. En élargissant le lit de la rivière, celle-ci a perdu ses capacités de transport sédimentaire et est régulièrement soumise à des dépôts de limons. A cet envasement, s'ajoutent des problèmes de qualité d'eau, de continuité écologique et un important réchauffement des eaux en été qui participe à l'eutrophisation du milieu.



OBJECTIFS

L'objectif sur ce tronçon est d'améliorer la dynamique physique de la rivière, de diminuer le réchauffement des eaux, de lutter contre les phénomènes d'eutrophisation, de restaurer la continuité écologique, de restaurer les habitats aquatiques et rivulaires et d'améliorer la qualité piscicole de la rivière.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à restaurer le fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau en modifiant le tracé en plan et en réduisant la section d'écoulement. Cette opération permettra d'accélérer sensiblement la vitesse d'écoulement et ainsi restaurer une dynamique morphologique au cours d'eau. Une restauration complète de la ripisylve sera également réalisée. Elle permettra de lutter contre le réchauffement des eaux et de recréer des habitats rivulaires aujourd'hui détruits.

Les travaux de restauration proposés consistent à reméandrer le lit mineur de la Corne avec la création d'un nouveau lit et le comblement partiel de l'ancien lit. Des connexions latérales et la création de frayères à brochets à partir de l'ancien lit pourront être intégrées au projet.

L'opération de travaux est conditionnée par la réalisation d'une étude de projet (voir fiche n°B1-11). Les travaux devront tenir compte des aménagements prévus sur la RCEA au niveau des ronds points de Droux/Cortelin.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration physique de la Corne aval	Linéaire de berges traitées Linéaire de lit renaturé Surface de terrain acquise ou conventionnée	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	Qualité piscicole Habitats recréés Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole Surface de milieux humides réhabilités

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Restauration physique de la Thalie aval	SIA de la Corne	635 500	Agence de l'Eau	317 750	50 (+ bonification possible)
			Conseil Régional/FEDER	190 650	0 à 30
			SIA de la Corne	127 100	20
			TOTAL	635 500	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013/2014	Etude de projet
-	Travaux

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGEOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Restaurer la ripisylve et les habitats rivulaires	Fiche action n°	B1-12	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Installation de clôtures et d'abreuvoirs sur les berges de la Corne	Saint-Vallerin, Jully-les-Buxy, Saint- Germain-les-Buxy, La Charmée, Sevrey, Lux		
Mesures PDM	3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
Masses d'eau concernées	Corne FRDR607			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Propriétaires riverains - SIA de la Corne		2013 - 2018	1	37 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La Corne traverse de nombreuses parcelles pâturées depuis sa tête de bassin à Saint-Vallerin jusqu'à sa confluence avec la Saône. Les berges de la Corne sur ces parcelles sont souvent dépourvues de clôtures. L'absence de clôtures dans les prairies pâturées favorise la divagation du bétail dans le lit. L'abreuvement du bétail directement dans le cours d'eau constitue une source de dégradation du milieu aquatique. Il favorise la dégradation physique des berges et du fond de lit du cours d'eau. Le piétinement des bovins provoque un élargissement du lit et aboutit à l'effondrement des berges. Les déjections des bovins directement dans le lit du cours d'eau provoquent l'apport de matières organiques et peuvent engendrer des contaminations microbiologiques. L'absence de clôtures favorise la consommation des jeunes pousses de la ripisylve par les bovins. Le broutement et le piétinement répété des animaux aboutissent à une diminution, voire à une disparition de la végétation arbustive.

L'opération proposée consiste à clôturer les bords de cours d'eau sur les parcelles pâturées et à aménager des abreuvoirs adaptés pour éviter les dégradations liés à l'abreuvement du bétail en toute saison.

La priorité sera donnée aux secteurs présentant un fort enjeu piscicole identifié dans l'étude piscicole préalable au Contrat de rivière.

OBJECTIFS

- 1 - Restaurer la ripisylve
- 2 - Augmenter les habitats aquatiques et rivulaires
- 2 - Augmenter la ressource trophique
- 3 - Restaurer le corridor écologique « ripisylve »
- 4 - Réduire le réchauffement du cours d'eau
- 5 - Maintenir les berges

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération consiste à poser des clôtures sur les berges de la Corne sur les parcelles pâturées. Elles seront posées en retrait de la berge (3 à 4m) pour permettre le développement d'une végétation rivulaire. Pour l'abreuvement du bétail, il sera proposé, en fonction des cas, l'installation de pompes à museau ou l'aménagement d'une descente aménagée au cours d'eau.

Un objectif d'installation de 5 km de clôtures sur la Corne est fixé sur la période du Contrat de rivière.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Installation de clôtures et d'abreuvoirs sur les berges de la Corne	Linéaire de berges traitées Linéaire de clôtures posées Nombre de propriétaires sensibilisés	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	Linéaire de ripisylve restaurée Suivi thermique de la rivière Habitats rivulaires recréés

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs		
Pose de clôtures	Propriétaire riverain/SIA Corne	6 €/ml soit 30 000 €	AERMC (%)	CRB/FED ER (%)	MO (%)
			50 à 80	0 à 30	20
Mise en place d'abreuvoirs		700 € l'unité soit 7 000 €	50	30	20
	Total	37 000	18 500	11 100	7 400

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013 - 2018	Installation de clôtures et d'abreuvoirs sur les berges de la Corne

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGEOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-13	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Programme de restauration de la ripisylve et de diversification des habitats sur la Corne	Buxy, La Charmée, Lux, Jully-les-Buxy, Montagny-les-Buxy, Saint-Germain-les- Buxy, Saint-Remy, Saint-Vallerin, Sevrey		
Mesure PDM	3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
Masses d'eau concernées	Corne FRDR607			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Corne		2014-2018	1	53 725

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'étude de la dynamique alluviale des cours d'eau réalisée en 2011/2012 a montré que la Corne souffre de l'absence de ripisylve sur la plupart de son cours. La mauvaise oxygénation de l'eau est un paramètre déclassant sur les tronçons avals qui est couplé à une température d'eau élevée en période d'étiage. Un programme de restauration de la ripisylve et de diversification des écoulements est alors proposé sur les tronçons qui ne feront pas l'objet d'actions de restauration morphologique ambitieuse afin d'améliorer la qualité physico-chimique de la Corne sur l'ensemble de son cours. Ce programme sera concentré uniquement sur les secteurs où il n'y a pas besoin d'une restauration morphologique complète du lit mineur.

Ce programme pourra être développé en lien avec le recrutement d'un technicien de rivière par les collectivités locales (Cf. fiche D2-2)

OBJECTIFS

- 1 - Restaurer les fonctionnalités de la ripisylve
- 2 - Diversifier les écoulements et restaurer les habitats aquatiques

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à mettre en œuvre un programme de restauration de la ripisylve et des habitats aquatiques. A partir des propositions formulées dans l'étude de la dynamique alluviale, les actions consisteront en :

- Plantation de ripisylve
- Elimination des espèces végétales inadaptées ou envahissantes
- Bûcheronnage des arbres déstabilisés ou en mauvais état sanitaire
- Gestion et maîtrise de la maladie de l'Aulne
- Entretien des arbres têtards et des sujets remarquables
- Diversification des essences par coupe d'éclaircie
- Entretien/fixation d'embâcles
- Création de déflecteurs à partir de matériaux naturels

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Programme de restauration de la ripisylve et de diversification des habitats aquatiques sur la Corne	linéaire de ripisylve restauré linéaire de lit renaturé	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	Qualité piscicole Habitats recréés Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Programme de restauration de la ripisylve et de diversification des habitats aquatiques sur la Corne	SIA de l'Orbize	53 725	Agence de l'Eau	28 862,5	50 (+ bonification possible)
			Conseil Régional/FEDER	1 611,5	0 à 30
			SIA de la Corne	2 725	20
			TOTAL	53 725	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

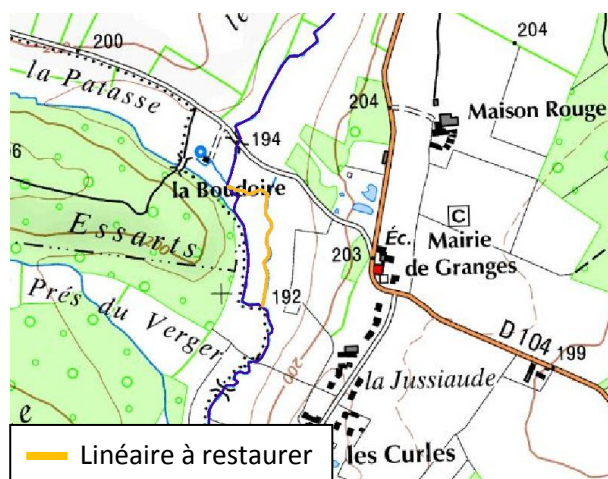
Année	Opération
2014	Elaboration du programme détaillé et DIG
2014-2018	Mise en œuvre du programme

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGEOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-14	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Remise dans son lit originel des Curles à Granges	Granges		
Mesures PDM	3C44 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté 3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
Masses d'eau concernées	Rivière des Curles FRDR10083			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize		-	3	186 100 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La rivière des Curles présente de fortes dégradations physiques dans son ensemble. Elle a été lourdement dégradée par les recalibrages et les curages à vocation hydraulique lors des opérations d'aménagements agricoles. Le fonctionnement géomorphologique est fortement perturbé. Le lit de la rivière possède encore la physionomie typique d'un lit curé à vieux fonds vieux bords.

Sur le tronçon ciblé, le talweg d'origine est encore présent dans le paysage. L'opération consiste à remettre le cours d'eau dans son fond de vallée originel.



OBJECTIFS

- 1 - Retrouver un fonctionnement morphodynamique naturel sur tout ou partie du linéaire ciblé
- 2 - Restaurer les habitats aquatiques
- 3 - Restaurer les fonctionnalités de la ripisylve

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste en la réalisation des travaux suivants :

- Terrassement d'un nouveau chenal méandriforme sur 340 ml. La section du lit doit être fixée pour un débit de plein bord de l'ordre de 4 à 5 m³/s (contre 9 m³/s actuellement).
- Mise en place d'un substrat adapté avec apport de sédiments (épaisseur moyenne de 40 cm)
- Restauration d'une ripisylve étagée et fonctionnelle
- Remblais ponctuels de l'ancien lit

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Remise dans son lit originel des Curles à Granges	Linéaire de berges traitées Linéaire de lit renaturé Surface de terrain acquise ou conventionnée	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	Qualité piscicole Habitats recréés Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude de projet	SIA de l'Orbize	4 000	Agence de l'Eau	2 000	50 (+ bonification possible)
			Conseil Régional/FEDER	1 200	0 à 30
			MO	800	20
Restauration physique de la Thalie aval	SIA de l'Orbize	182 100	Agence de l'Eau	91 050	50 (+ bonification possible)
			Conseil Régional/FEDER	54 630	0 à 30
			MO	36 420	20
			TOTAL	186 100	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
-	Etude de projet
-	Travaux

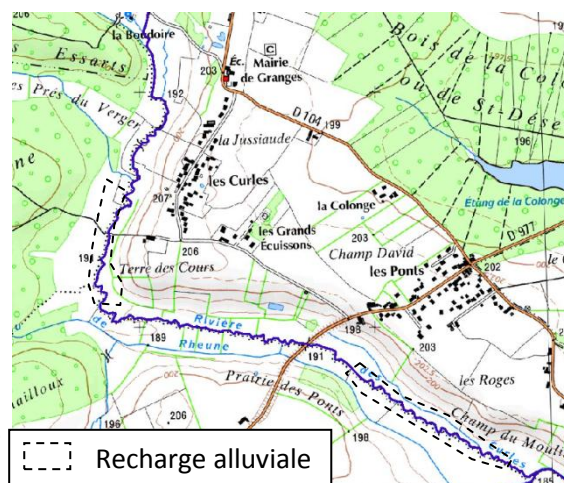
! Condition d'exécution : maîtrise foncière, capacité financière du maître d'ouvrage.

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGEOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-15	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration physique des Curles, recharge alluviale du tronçon aval	Bissey-sous-Cruchaud, Buxy, Granges		
Mesures PDM	3C44 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté 3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
Masses d'eau concernées	Rivière des Curles FRDR10083			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Corne		-	3	45 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La rivière des Curles présente de fortes dégradations physiques dans son ensemble. La partie aval conserve un lit méandrique mais présente d'importante marque de curage et de recalibrage. Les débits capacitifs du lit sont de l'ordre de 9 m³/s largement supérieur aux débits de crue annuelle ou bi-annuelle estimé à 5m³/s.

L'opération proposée consiste à recharger le lit mineur en alluvions pour à la fois résorber les effets du surcalibrage en réduisant la section mouillée à plein bord et aussi mettre à disposition du cours d'eau une charge alluviale qu'il sera susceptible de transporter vers l'aval.



OBJECTIFS

- 1 - Retrouver un fonctionnement morphodynamique naturel sur tout ou partie du linéaire ciblé
- 2 - Restaurer les habitats aquatiques

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération consiste à remblayer en partie le lit mineur sur une épaisseur moyenne de 40 cm. La classe de granulométrie utilisée variera de 1 mm à 7 cm afin de disposer d'un stock alluvial dont une partie restera sur place (la fraction supérieure à 5 cm). Le volume estimé à apporté est de 0,8m³ par ml. Les deux tronçons ciblés représentent une longueur totale de 900 ml.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration physique des Curles, recharge alluviale du tronçon aval	Linéaire de lit renaturé	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	Qualité piscicole Habitats recréés Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Restauration physique des Curles, recharge alluviale du tronçon aval	SIA de l'Orbize SIA de la Corne	45 000	Agence de l'Eau	22 500	50 (+ bonification possible)
			Conseil Régional/FEDER	13 500	0 à 30
			MO	9 000	20
			TOTAL	45 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
-	Restauration physique des Curles, recharge alluviale du tronçon aval

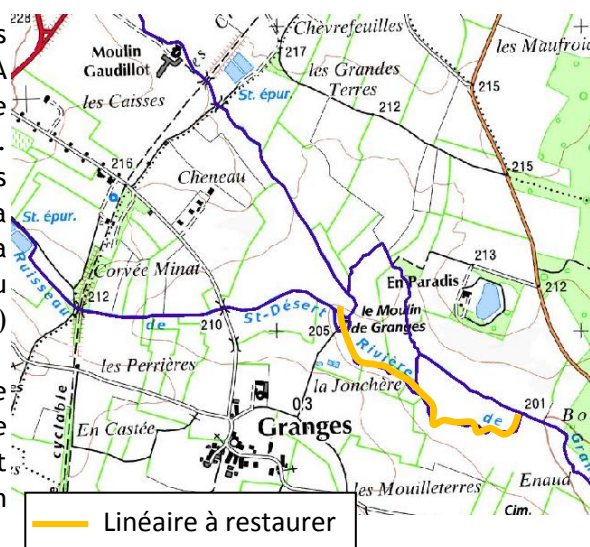
! Condition d'exécution : maîtrise foncière, capacité financière du maître d'ouvrage.

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGEOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-16	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration physique des Curles et maintien d'une zone humide, à proximité du moulin de Granges	Granges		
Mesures PDM	3C44 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté 3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
Masses d'eau concernées	Rivière des Curles FRDR10083			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize		2015	1	130 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La rivière des Curles présente de fortes dégradations physiques dans son ensemble. A Granges, la rivière est marquée par la présence de l'ancien moulin de Granges aujourd'hui en ruine. Ce moulin fonctionnait grâce aux écoulements provenant du ruisseau de Jambles dont le cours a été détourné et du ru de Saint-Désert. La confluence actuelle entre le ru de Jambles et le ru de Saint-Désert (appelé aussi rivière de Granges) est totalement artificielle.

L'opération consiste à restaurer l'ancienne rivière de Granges en utilisant l'ancien tracé de 1830. Ce nouveau lit sera alimenté par le ru de Saint Désert et le ruisseau de Jambles. Le lit actuel sera en partie remblayé.



OBJECTIFS

- 1 - Retrouver un fonctionnement morphodynamique naturel sur tout ou partie du linéaire ciblé
- 2 - Restaurer les habitats aquatiques
- 3 - Préserver la zone humide annexe au cours d'eau

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste en la réalisation des travaux suivants :

- Restauration un chenal méandriforme sur 1000 ml.
- Mise en place d'un substrat adapté avec apport de sédiments
- Restauration d'une ripisylve étagée et fonctionnelle le long du nouveau linéaire
- Remblais ponctuels de l'ancien lit

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration physique des Curles et maintien d'une ZH à proximité du moulin de Granges	Linéaire de lit renaturé Linéaire de berges réhabilitées	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	Qualité piscicole Habitats recréés Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Restauration physique des Curles et maintien d'une ZH à proximité du moulin de Granges	SIA de l'Orbize	130 000	Agence de l'Eau	65 000	50 (+ bonification possible)
			Conseil Régional/FEDER	39 000	0 à 30
			MO	26 000	20
			TOTAL	130 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2015	Restauration physique des Curles à proximité du moulin de Granges

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGEOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-17	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration physique des Curles, diversification des écoulements au lieu dits Les Remparts	Granges		
Mesures PDM	3C44 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté 3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
Masses d'eau concernées	Rivière des Curles FRDR10083			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize		-	3	40 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Sur le secteur dit « les Remparts », la rivière des Curles est profondément encaissée avec une largeur de lit mouillé de 1,9m. Les écoulements sont peu diversifiés et les substrats uniformes. Par ailleurs, ce tronçon n'est pas très favorable à la vie piscicole. L'objectif de l'opération est de diversifier les écoulements par la mise en place de déflecteurs variés.



OBJECTIFS

- 1 - Retrouver un fonctionnement morphodynamique naturel sur tout ou partie du linéaire ciblé
- 2 - Restaurer les habitats aquatiques

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à installer des déflecteurs variés (centraux, latéraux) utilisant des matériaux diversifiés (petits enrochements, bois, hélophytes) sur un linéaire de 350 m environ. Afin de faciliter l'installation des déflecteurs, un décaissement d'une des deux berges en pente douce sera nécessaire. Le volume à décaisser est estimé à 450 m³.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration physique des Curles, diversification des écoulements	Linéaire de lit renaturé	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	Qualité piscicole Habitats recréés Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Restauration physique des Curles diversification des écoulements	SIA de l'Orbize	40 000	Agence de l'Eau	20 000	50 (+ bonification possible)
			Conseil Régional/FEDER	12 000	0 à 30
			MO	8 000	20
			TOTAL	40 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
-	Restauration physique des Curles diversification des écoulements

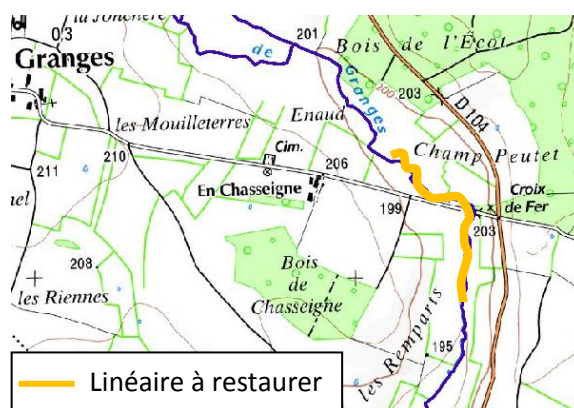
! Condition d'exécution : maîtrise foncière, capacité financière du maître d'ouvrage

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGEOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU				
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-18		
		Commune(s) concernée(s)			
Action	Améliorer le potentiel d'accueil de la faune aquatique sur les Curles à Granges	Granges			
Mesures PDM	3C44 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté 3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires				
Masses d'eau concernées	Rivière des Curles FRDR10083				
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT	
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize		-	3	10 750 €	

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Dans le secteur ciblé, la rivière des Curles présente de nouveau une physionomie de cours d'eau curé à vieux fonds vieux bords. Les habitats piscicoles sont inexistants et le potentiel d'accueil pour la faune aquatique est très limité.

L'opération consiste à restaurer le potentiel piscicole du cours d'eau à travers l'aménagement d'habitats aquatiques.



OBJECTIFS

- 1 - Restaurer les habitats aquatiques
- 2- Améliorer la qualité biologique du milieu

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à opérer les travaux suivants :

- Mise en place de 3 seuils de fonds à l'aval de la Croix de fer
- Mise en place de caches piscicoles sur 350 ml dans la partie amont du secteur

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration physique des Curles, Amélioration du potentiel d'accueil de la faune aquatique	Nombre d'aménagements réalisés Linéaire de cours d'eau concerné	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	Qualité piscicole Habitats recréés Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Restauration physique des Curles, amélioration du potentiel d'accueil de la faune aquatique	SIA de l'Orbize	10 750	Agence de l'Eau	5 375	50 % (+ bonification possible)
			Conseil Régional/FEDER	3 225	0 à 30
			SIA de l'Orbize	2 150	20
			TOTAL	10 750	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
-	Restauration physique des Curles, Amélioration du potentiel d'accueil de la faune aquatique

! Condition d'exécution : maîtrise foncière, capacité financière du maître d'ouvrage

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGEOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-19	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Programme de restauration de la ripisylve et de diversification des habitats sur les Curles	Granges, Bissey-sous-Cruchaud, Rosey, Saint-Désert, Jambles		
Mesure PDM	3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
Masses d'eau concernées	Rivière des Curles FRDR10083			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize		2013-2014	1	36 560

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'étude de la dynamique alluviale des cours d'eau réalisée en 2012 a identifié sur les Curles et ses affluents des tronçons de cours d'eau souffrant de l'absence ou du manque d'entretien de la ripisylve.

De plus, l'état biologique des Curles est déclassé par l'indice poisson rivière sur tout son cours. Le manque d'habitat piscicole est en grande partie responsable de la mauvaise qualité piscicole du cours d'eau.

Un programme de restauration de la ripisylve et des habitats rivulaires et de diversification des écoulements est alors proposé sur les tronçons qui ne feront pas l'objet d'actions de restauration morphologique ambitieuse.

Ce programme pourra être développé en lien avec le recrutement d'un technicien de rivière par les collectivités locales (Cf. fiche D2-2)

OBJECTIFS

- 1 - Restaurer les fonctionnalités de la ripisylve
- 2 - Diversifier les écoulements et restaurer les habitats aquatiques

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à mettre en œuvre un programme de restauration de la ripisylve et des habitats aquatiques. A partir des propositions formulées dans l'étude de la dynamique alluviale de 2011, les actions consisteront en :

- Plantation de ripisylve
- Elimination des espèces végétales inadaptées ou envahissantes
- Bûcheronnage des arbres déstabilisés ou en mauvais état sanitaire
- Gestion et maîtrise de la maladie de l'Aulne
- Entretien des arbres têtards et des sujets remarquables
- Diversification des essences par coupe d'éclaircie
- Entretien/fixation d'embâcles
- Création de déflecteurs à partir de matériaux naturels

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Programme de restauration de la ripisylve et de diversification des habitats aquatiques sur les Curles	linéaire de ripisylve restauré linéaire de lit renaturé	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	Qualité piscicole Habitats recréés Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Programme de restauration de la ripisylve et de diversification des habitats aquatiques sur les Curles	SIA de l'Orbize	36 560	Agence de l'Eau	18 280	50 (+ bonification possible)
			Conseil Régional/FEDER	10 968	0 à 30
			SIA de l'Orbize	7 312	20
			TOTAL	36 560	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

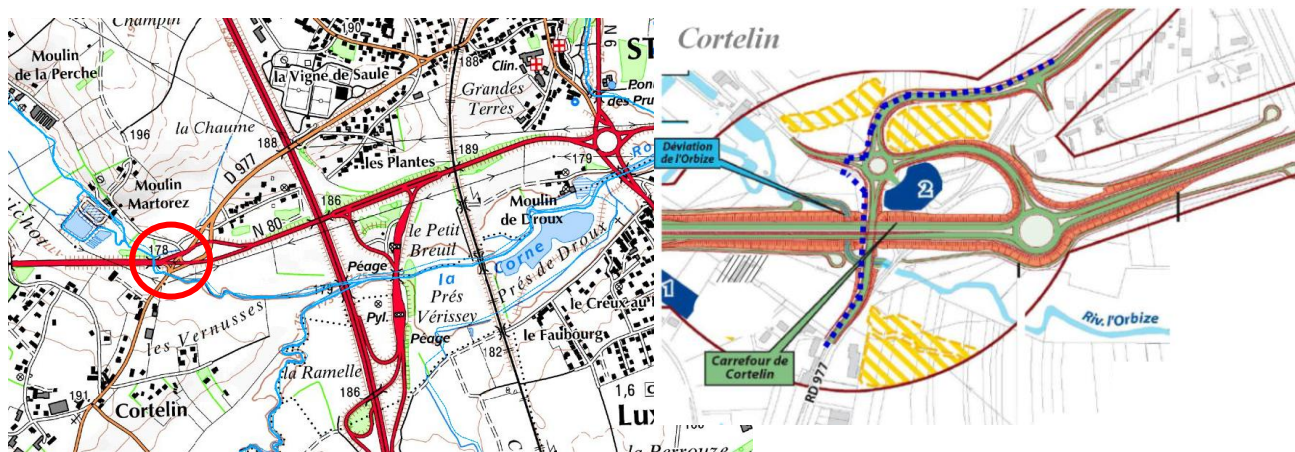
Année	Opération
2014	Elaboration du programme détaillé et DIG
2014-2018	Mise en œuvre du programme

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGEOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-20	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration physique de l'Orbize aval en lien avec les aménagements de la RCEA	Saint-Rémy		
Mesures PDM	3C44 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté 3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
DREAL		2013	2	250 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Dans le cadre des opérations d'aménagement de la RCEA/RN80, le tracé de l'Orbize sera rectifié au droit des ouvrages de franchissement de la RN80 et de la RD977, et le lit mineur sera recalibré sur 220 m pour l'aménagement du diffuseur de Cortelin. La pente du lit sur le tronçon dévié sera similaire à la pente actuelle, et un méandrement « naturel » du lit mineur sera recréé à l'amont du remblai de la RN80.

L'opération met en avant la volonté de restaurer l'état écologique du cours d'eau à travers l'aménagement d'habitats aquatiques et la diversification des écoulements.



OBJECTIFS

- 1- Concilier les aménagements liés à la RCEA avec la restauration des fonctionnalités hydromorphologiques de l'Orbize
- 2- Restauration des habitats piscicoles
- 3- Restaurer la ripisylve

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à modifier le cours de l'Orbize dans le cadre du projet d'aménagement de la RCEA/RN80 et ainsi restaurer les fonctionnalités hydromorphologiques du cours d'eau.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration physique de l'Orbize en lien avec l'aménagement de la RCEA	Réalisation de travaux de diversification des habitats Plantation de ripisylve	Coût des travaux	Linéaire de cours d'eau restauré Linéaire de berges restaurées

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Restauration physique de l'Orbize en lien avec l'aménagement de la RCEA	DREAL Bourgogne	250 000	Etat	58 928,55	23,5
			Conseil Régional	73 348,2	29,3
			Conseil Général	25 000	10
			Grand Chalon	70 848,2	28,4
			APRR	21 875	8,7
			TOTAL	250 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013	Restauration physique de l'Orbize en lien avec l'aménagement de la RCEA

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGEOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-21	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Programme de restauration de la ripisylve et de diversification des habitats sur l'Orbize	Saint-Rémy, Chatenoy-le-Royal, Givry, Mellecey, Mercurey, Saint-Martin-sous- Montaigu, Saint-Jean-de-Vaux, Saint-Denis- de-Vaux, Barizey, Chatel-Moron		
Mesure PDM	3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize		2014-2018	1	67 265

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'étude de la dynamique alluviale des cours d'eau réalisée en 2012 a identifié sur l'Orbize et ses affluents des tronçons de cours d'eau souffrant de l'absence ou du manque d'entretien de la ripisylve.

De plus, l'état biologique de l'Orbize est déclassé par l'indice poisson rivière sur tout son cours. Le manque d'habitat piscicole est en grande partie responsable de la mauvaise qualité piscicole du cours d'eau.

Un programme de restauration de la ripisylve et des habitats rivulaires et de diversification des écoulements est alors proposé sur les tronçons qui ne feront pas l'objet d'actions de restauration morphologique ambitieuse.

Ce programme pourra être développé en lien avec le recrutement d'un technicien de rivière par les collectivités locales (Cf. fiche D2-2)

OBJECTIFS

- 1 - Restaurer les fonctionnalités de la ripisylve
- 2 - Diversifier les écoulements et restaurer les habitats aquatiques

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à mettre en œuvre un programme de restauration de la ripisylve et des habitats aquatiques. A partir des propositions formulées dans l'étude de la dynamique alluviale de 2011, les actions consisteront en :

- Plantation de ripisylve
- Elimination des espèces végétales inadaptées ou envahissantes
- Bûcheronnage des arbres déstabilisés ou en mauvais état sanitaire
- Gestion et maîtrise de la maladie de l'Aulne
- Entretien des arbres têtards et des sujets remarquables
- Diversification des essences par coupe d'éclaircie
- Entretien/fixation d'embâcles
- Création de déflecteurs à partir de matériaux naturels

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Programme de restauration de la ripisylve et de diversification des habitats aquatiques sur l'Orbize	linéaire de ripisylve restauré linéaire de lit renaturé	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	Qualité piscicole Habitats recréés Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Programme de restauration de la ripisylve et de diversification des habitats aquatiques sur l'Orbize	SIA de l'Orbize	67 265	Agence de l'Eau	33 632,5	50 (+ bonification possible)
			Conseil Régional/FEDER	20 179,5	0 à 30
			SIA de l'Orbize	13 453	20
			TOTAL	67 265	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014	Elaboration du programme détaillé et DIG
2014-2018	Mise en œuvre du programme

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGEOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Restaurer la ripisylve et les habitats rivulaires	Fiche action n°	B1-22	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Installation de clôtures et d'abreuvoirs sur les berges de l'Orbize	Chatel-moron, Barizey, St-Jean-de-Vaux, St Martin, Mellecey		
Mesures PDM	3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Propriétaires riverains - SIA de l'Orbize		2013 - 2018	1	37 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'Orbize traverse de nombreuses parcelles pâturées depuis sa tête de bassin à Chatel-Moron jusqu'à sa confluence avec la Saône. Les berges de l'Orbize sur ces parcelles sont souvent dépourvues de clôtures. L'absence de clôtures dans les prairies pâturées favorise la divagation du bétail dans le lit. L'abreuvement du bétail directement dans le cours d'eau constitue une source de dégradation du milieu aquatique. Il favorise la dégradation physique des berges et du fond de lit du cours d'eau. Le piétinement des bovins provoque un élargissement du lit et aboutit à l'effondrement des berges. Les déjections des bovins directement dans le lit du cours d'eau provoquent l'apport de matières organiques et peuvent engendrer des contaminations microbiologiques. L'absence de clôtures favorise la consommation des jeunes pousses de la ripisylve par les bovins. Le broutement et le piétinement répété des animaux aboutissent à une diminution, voire à une disparition de la végétation arbustive.

L'opération proposée consiste à clôturer les bords de cours d'eau sur les parcelles pâturées et à aménager des abreuvoirs adaptés pour éviter les dégradations liés à l'abreuvement du bétail en toute saison.

La priorité sera donnée aux secteurs présentant un fort enjeu piscicole identifié dans l'étude piscicole préalable au Contrat de rivière, c'est-à-dire de Châtel-Moron jusqu'à Mellecey.

OBJECTIFS

- 1 - Restaurer la ripisylve
- 2 - Augmenter les habitats aquatiques et rivulaires
- 2 - Augmenter la ressource trophique
- 3 - Restaurer le corridor écologique « ripisylve »
- 4 - Réduire le réchauffement du cours d'eau
- 5 - Maintenir les berges

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération consiste à poser des clôtures sur les berges de l'Orbize sur les parcelles pâturées. Elles seront posées en retrait de la berge (3 à 4m) pour permettre le développement d'une végétation rivulaire. Pour l'abreuvement du bétail, il sera proposé, en fonction des cas, l'installation de pompes à museau ou l'aménagement d'une descente aménagée au cours d'eau.

Un objectif d'installation de 5 km de clôtures sur l'Orbize est fixé sur la période du Contrat de rivière.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Installation de clôtures et d'abreuvoirs sur les berges de l'Orbize	Linéaire de berges traitées Linéaire de clôtures posées Nombre de propriétaires sensibilisés	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	Linéaire de ripisylve restaurée Suivi thermique de la rivière Habitats rivulaires recréés

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs		
Pose de clôtures	Propriétaire riverain/SIA Orbize	6 €/ml soit 30 000 €	AERMC (%)	CRB/FED ER (%)	MO (%)
			50 à 80	0 à 30	20
Mise en place d'abreuvoirs		700 € l'unité soit 7 000 €	50 à 80	0 à 30	20
	Total	37 000	18 500	11 100	7 400

PHASAGE PREVISIONNEL

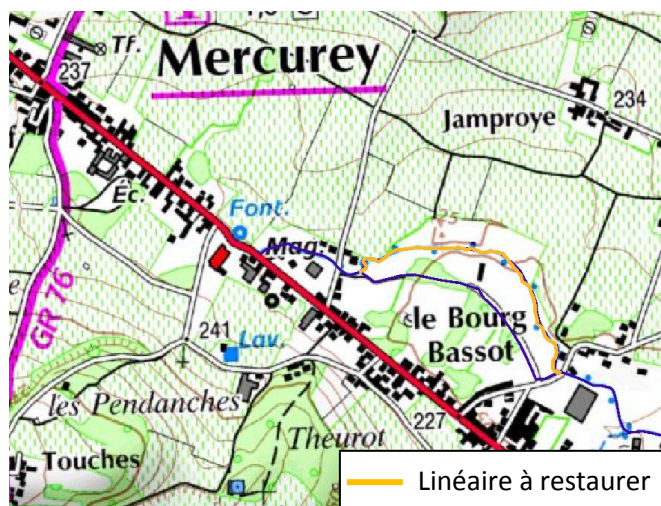
Année	Opération
2013 - 2018	Installation de clôtures et d'abreuvoirs sur les berges de l'Orbize

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGEOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-23	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration physique du Giroux à Mercurey	Mercurey		
Mesures PDM	3C44 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté 3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize		2014-2015	2	30 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le projet concerne le fond de vallée du Giroux dans la traversée de Mercurey au lieu dit les « prés du Château », au nord du Bourg Bassot. Les études préalables ont permis de retracer l'ancien chenal d'écoulement du Giroux qui est encore présent localement dans le paysage. L'actuel lit mineur est totalement rectiligne et trapézoïdale, très pauvre sur le plan écologique. Dans ce secteur, la commune de Mercurey fait face à des problèmes d'inondation lors des épisodes à caractères orageux, dû en partie aux modifications du tracé en plan du Giroux.

Il est ainsi proposé d'étudier la possibilité de restaurer l'ancien chenal d'écoulement et de remettre la rivière dans son ancien lit.



OBJECTIFS

- 1- Remise dans son chenal d'origine du ruisseau du Giroux
- 2- Restauration des fonctionnalités hydrogéomorphologiques du cours d'eau
- 3- Restauration des habitats piscicoles
- 4- Lutte contre les risques d'inondation

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste dans un premier temps à réaliser une étude de faisabilité pour la remise dans son chenal d'origine du Giroux. Les données à acquérir impérativement pour dresser un état des lieux complet et proposer des actions concrètes sont les suivantes :

- Plans topographiques de la zone (plan de masse sur l'ensemble de la zone, profils en long et travers du cours d'eau)
- Etude hydrologique (reconstitution des débits de crue à l'origine des désordres), modélisation hydraulique (sens d'écoulement préférentiels en crue, lignes d'eau, vitesses d'écoulement, hauteur d'eau, etc.)
- Propositions d'aménagement avec étude d'impact des aménagements proposés (impact hydraulique, impact morphologique, sédimentaire, etc.)

L'action aboutira à la réalisation des travaux de restauration.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration physique du Giroux à Mercurey	Réalisation de l'étude Réalisation des travaux	Coût de l'étude Coût des travaux	Linéaire de cours d'eau restauré Linéaire de berges restaurées

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Restauration physique du Giroux à Mercurey	SIA de l'Orbize	30 000	Agence de l'Eau	15 000	50 (+ bonification possible)
			Conseil Régional/FEDER	9 000	0 à 30
			SIA de l'Orbize	6 000	20
			TOTAL	30 000	100 %

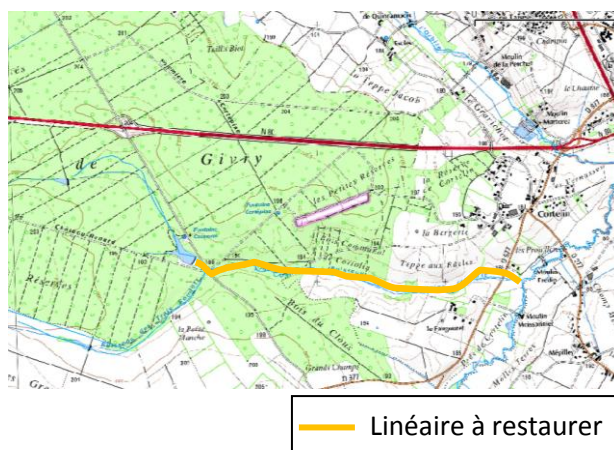
PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014 - 2015	Restauration physique du Giroux à Mercurey

Volet B1		RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGEOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU		
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-24	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Gestion des débits réservés et étude du fonctionnement hydrologique du Ru de Fontaine Couverte	Givry		
Mesures PDM	3A01 : Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes 3C44 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté 3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
Masses d'eau concernées	Ruisseau de la Fontaine couverte FRDR11339			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
SIA de l'Orbize		2014	1	10 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le Ruisseau de Fontaine Couverte constitue une masse d'eau (TPCE) dans le SDAGE RMC. Il prend sa source au milieu de la forêt de Givry et ne subit par conséquent très peu les pressions agricoles, industrielles ou urbaines qui peuvent toucher les autres cours d'eau du bassin. Néanmoins, le bon état du ruisseau n'est pas atteint du fait d'un déficit hydraulique important en étiage et d'un réchauffement de la température de l'eau. Le ruisseau souffre notamment de la présence de plan d'eau au fil de l'eau qui ne permettent pas le maintien d'un débit réservé suffisant pour la bonne qualité du milieu.



OBJECTIFS

- 1- Restaurer un débit réservé compatible avec le « bon état » du ruisseau
- 2- Réaliser une étude hydrologique pour comprendre le fonctionnement du ruisseau et proposer un programme de restauration

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser une étude hydrologique du ruisseau de la Fontaines couverte afin de réviser les débits réservés au droit des plans d'eau présents le long de son cours.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Gestion des débits réservés, étude du fonctionnement hydrologique du Ru de Fontaine Couverte	Réalisation de l'étude Restauration du débit	Coût de l'étude Coût des travaux	Débit du cours d'eau Température de l'eau

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Gestion des débits réservés, étude du fonctionnement hydrologique du Ru de Fontaine Couverte	SIA de l'Orbize	10 000	Agence de l'Eau	5 000	50 (+ bonification possible)
			Conseil Régional	3 000	0 à 30
			SIA de l'Orbize	2 000	20
			TOTAL	10 000	100 %

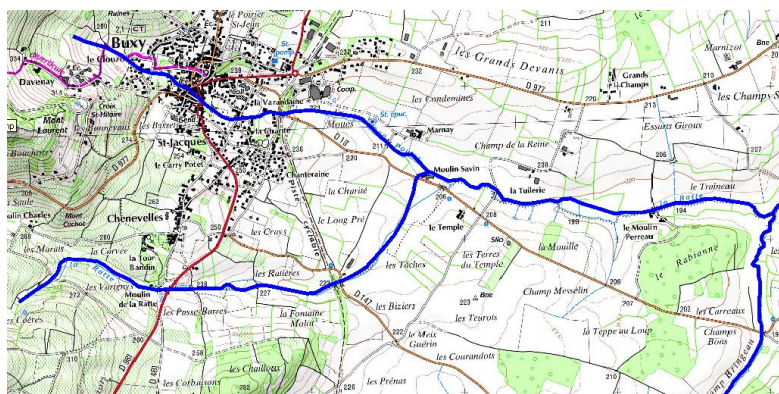
PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014	Gestion des débits réservés, étude du fonctionnement hydrologique du Ru de Fontaine Couverte

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGEOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-25	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Etude de restauration physique du ruisseau de la Ratte	Jully-les-Buxy, Saint-Vallerin, Montagny- les-Buxy		
Mesures PDM	3C44 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté 3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
Masses d'eau concernées	Ruisseau de la Ratte FRDR10667			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
SIA de la Corne		2015	1	20 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le ruisseau de la Ratte constitue l'un des points noirs du bassin versant notamment vis-à-vis de la qualité physico-chimique de l'eau. C'est pourquoi il est proposé en complément des actions sur la qualité des eaux de réaliser une étude de restauration physique du cours d'eau dans le but d'améliorer son fonctionnement global.



OBJECTIFS

- 1- Restaurer la qualité du ruisseau de la Ratte dans son ensemble
- 2- Proposer des actions de restauration physique qui permettront au ruisseau d'atteindre les objectifs de bon état

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser une étude de restauration physique du ruisseau de la Ratte dans le but d'aiguiller les maîtres d'ouvrages sur les travaux nécessaires à prévoir.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude de restauration physique du ruisseau de la Ratte	Réalisation de l'étude Proposition d'actions	Coût de l'étude	Restauration physique du ruisseau

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude de restauration physique du ruisseau de la Ratte	SIA de la Corne	20 000	Agence de l'Eau	10 000	50 (+ bonification possible)
			Conseil Régional	6 000	0 à 30
			SIA de la Corne	4 000	20
			TOTAL	10 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2015	Etude de restauration physique du ruisseau de la Ratte

**FICHES ACTIONS VOLET B2 -
Restaurer la continuité écologique des cours
d'eau**

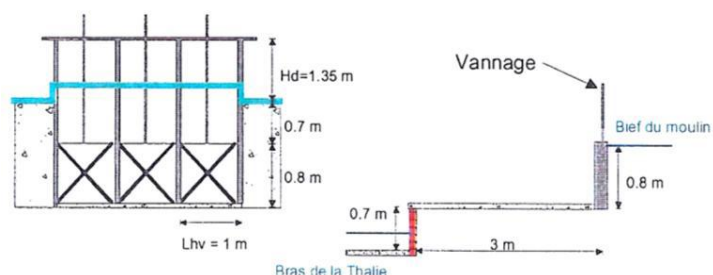
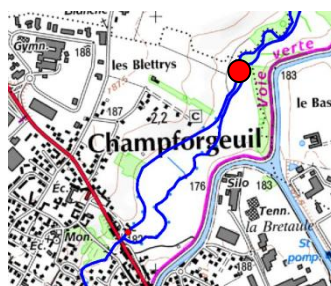
Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de la Thalie	Fiche action n°	B2-1.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de Champforgeuil	Champforgeuil		
Mesures PDM	3C11 : Créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison			
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Thalie		2015	1	32 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'ouvrage concerné est l'ouvrage partiteur entre le bief du moulin de Champforgeuil et le bras de contournement, ancien lit de la Thaliette qui fait l'objet de la fiche n°B1-4. Cet ouvrage qui commande la répartition des débits entre le bief du moulin et son bras de décharge est constitué de 3 vannes de 1 m de large sur 0,8 m de haut, d'un radier de 3 m de long sur 3 m de large.

La hauteur de chute, vannes fermées, atteint 1,5m et 0,7m vannes ouvertes, ce qui rend l'ouvrage totalement infranchissable.

L'action proposée consiste à aménager l'ouvrage pour le franchissement piscicole et garantir la continuité écologique du bras de contournement du moulin de Champforgeuil.



OBJECTIFS

Les objectifs de cette action sont de rétablir la continuité écologique de la Thalie par le contournement du moulin de Champforgeuil et l'aménagement de l'ouvrage partiteur pour permettre d'améliorer le transit sédimentaire et le peuplement piscicole de la rivière.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le principe de l'intervention est de supprimer la vanne amont qui deviendra le point haut du dispositif de franchissement et qui assurera son alimentation en continu. Les deux vannes restantes pourront être maintenues pour pouvoir assurer la gestion des débits transitant dans le bras. Le radier en aval de la pelle devra être réaménagé pour le rendre franchissable. La création d'une passe à poissons à bassins successifs d'une hauteur de chute de 0,20 m chacun est envisagée, soit 4 bassins pour récupérer le dénivelé de la chute actuelle. Une passe de type passe à blocs isolés est préconisée.

L'ouvrage du moulin de Champforgeuil, à proprement parlé, pourra être laissé en l'état, puisque la continuité sera assurée par le bras de décharge.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de Champforgeuil	Aménagement de l'ouvrage	Coût total de l'opération	Qualité piscicole Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude préalable	SIA de la Thalie	4 000	Agence de l'Eau	2 000	50 à 80
			Conseil Régional	1 200	0 à 30
			SIA de la Thalie	8 00	20
Travaux de restauration de la continuité écologique	SIA de la Thalie	28 000	Agence de l'Eau	22 400	50 à 80
			Conseil Régional	-	0 à 30
			SIA de la Thalie	5 600	20
			TOTAL	32 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

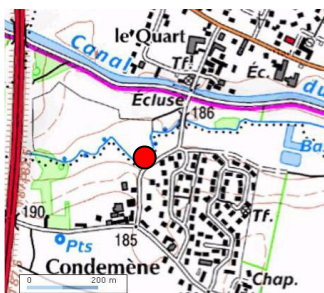
Année	Opération
2015	Etude de projet
2015/2016	Travaux

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de la Thalie	Fiche action n°	B2-2.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Effacement de seuil à la Loyère	La Loyère		
Mesures PDM	3C11 : Créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison			
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Thalie		2014	1	1 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'ouvrage concerné est un ancien seuil avec une échancrure centrale. Ce seuil d'une hauteur de 0,4 m est franchissable mais ne présente plus aucun usage.

Il est proposé d'araser cet ouvrage. L'opération pourra s'accompagner d'une restauration des berges et de la ripisylve à proximité de l'ouvrage.



OBJECTIFS

Les objectifs de cette action sont de rétablir la continuité écologique de la Thalie et de restaurer le bon état morphologique du cours d'eau.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le principe de l'intervention consiste à araser l'ouvrage qui participe à l'artificialisation de la rivière alors qu'il n'a plus aucun usage.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Effacement de seuil à La Loyère	Effacement de l'ouvrage	Coût total de l'opération	Qualité piscicole Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Effacement de seuil à La Loyère	SIA de la Thalie	1 000	Agence de l'Eau	800	Jusqu'à 80
			SIA de la Thalie	200	20
			TOTAL	1 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

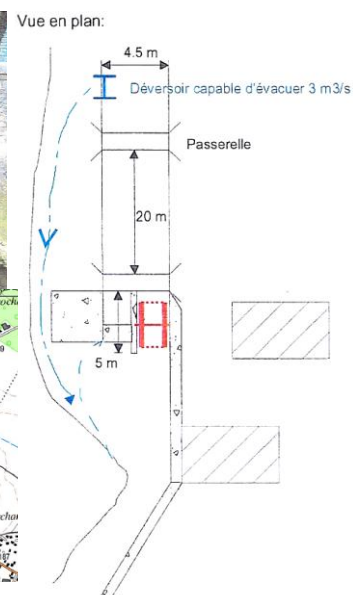
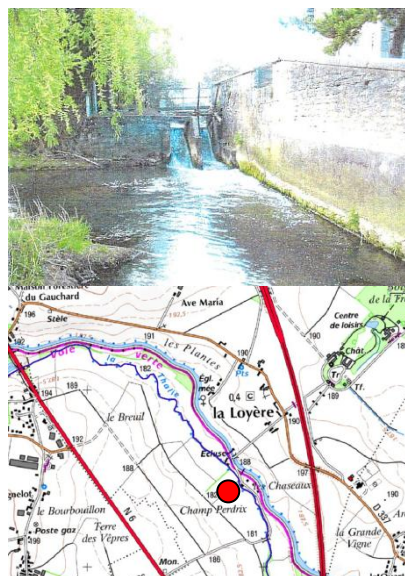
Année	Opération
2014	Effacement de l'ouvrage

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de la Thalie	Fiche action n°	B2-3.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Etude de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de la Loyère	La Loyère		
Mesures PDM	3C11 : Créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison			
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Thalie		2015	1	5 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le moulin de la Loyère est équipé d'un vannage d'une largeur de 3 m et de 1,3 m de hauteur. Cet ouvrage privé n'a pu être visité lors des études préalables au contrat de rivière. Il est infranchissable pour la faune piscicole d'après une étude de 2004 réalisée par le SIA de la Thalie.

Il est proposé de réaliser une étude de décloisonnement de la Thalie au niveau du moulin de La Loyère. Cette étude aboutira à la mise en œuvre de travaux d'arasement ou d'aménagement de l'ouvrage du moulin pour restaurer la continuité écologique.



OBJECTIFS

Les objectifs de cette action sont de rétablir la continuité écologique de la Thalie et de restaurer le bon état morphologique du cours d'eau.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération consiste dans un premier temps à réaliser une étude de restauration de la continuité écologique de la Thalie au niveau du moulin de La Loyère. L'étude proposera différents scénarios d'aménagement à discuter avec les propriétaires de l'ouvrage. L'étude devra aboutir à la mise en œuvre de travaux de restauration de la continuité écologique sur l'ouvrage du moulin de La Loyère.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de La Loyère	Réalisation de l'étude Sensibilisation des propriétaires Proposition de scénarios d'aménagement	Coût total de l'opération Coût des scénarios d'aménagement	Réalisation des travaux Restauration de la continuité écologique Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de La Loyère	SIA de la Thalie	5 000	Agence de l'Eau	2 500	50 à 80
			Conseil Régional/FEDER	1 500	0 à 30
			SIA de la Thalie	1 000	20
			TOTAL	5 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

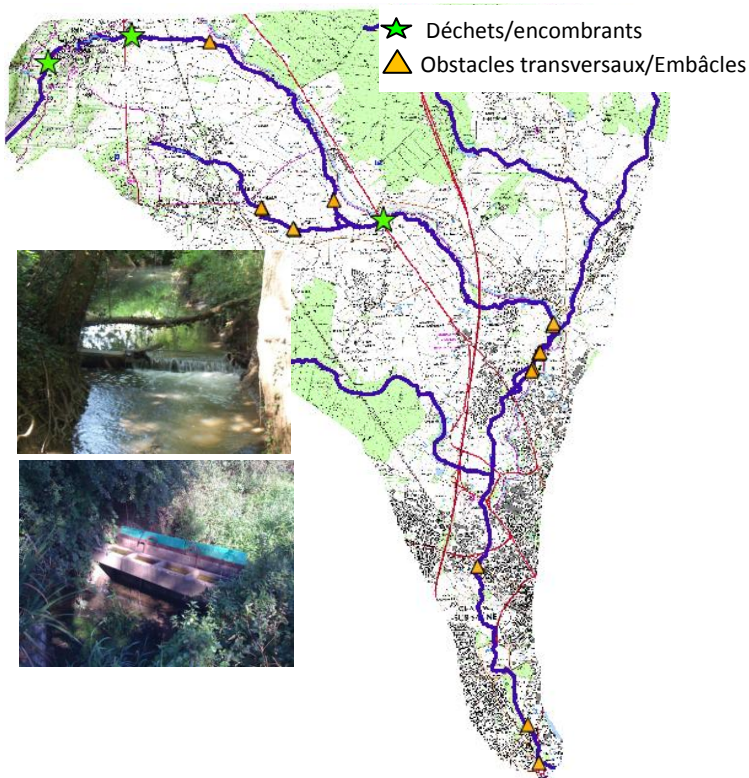
Année	Opération
2015	Etude de projet
-	Réalisation des travaux

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de la Thalie	Fiche action n°	B2-4.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Gestion des petits obstacles à la continuité écologique sur la Thalie	Rully, Fontaines, La Loyère, Fragnes, Champforgeuil, Saint-Rémy		
Mesures PDM	3C11 : Créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison			
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Thalie		2014	1	10 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La Thalie reste la rivière la moins cloisonnée du territoire malgré les 10 obstacles à la continuité écologique recensés sur tout son cours. La plupart sont de petits obstacles facilement aménageables, constitués de pylônes électriques, planches ou gros embâcles.

L'opération consiste à rétablir la continuité écologique sur l'ensemble des obstacles et embâcles qui portent atteinte à la circulation piscicole et sédimentaire et sont préjudiciables pour le bon état général du cours d'eau.



OBJECTIFS

Les objectifs de cette action sont de rétablir la continuité écologique de la Thalie et de restaurer le bon état morphologique du cours d'eau.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération consiste à retirer les obstacles à la continuité écologique, non maçonnés, régulièrement présents sur le cours de la Thalie et ses affluents.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Gestion des embâcles et des obstacles à la continuité écologique	Nombre d'obstacles retirés	Coût total de l'opération Coût par obstacles retirés	Linéaire de cours d'eau décloisonné

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Gestion des embâcles et des obstacles à la continuité écologique	SIA de la Thalie	10 000	Agence de l'Eau	8 000	Jusqu'à 80
			Conseil Régional/FEDER	-	-
			SIA de la Thalie	2000	20
			TOTAL	10 000	100 %

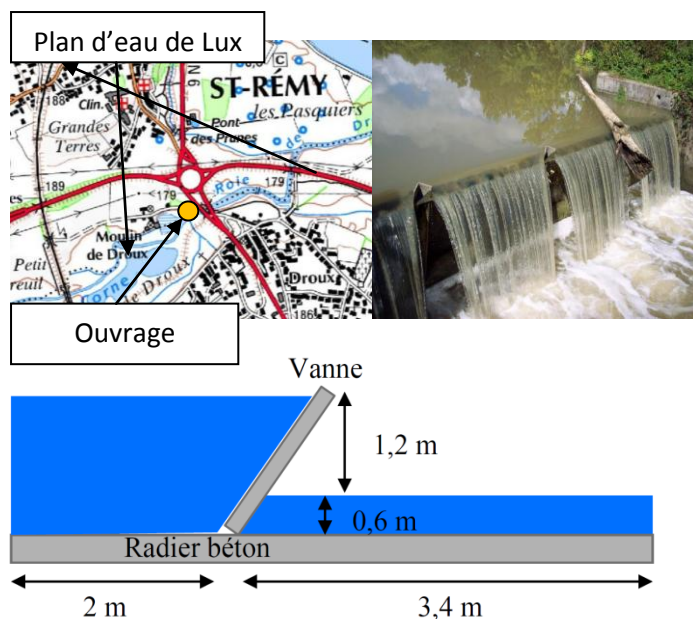
PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014	Réalisation des travaux

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de la Corne	Fiche action n°	B2-5.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Décloisonnement de la Corne au niveau de l'ouvrage de Droux	Lux/Saint-Rémy		
Mesures PDM	3C11 : Créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison			
Masses d'eau concernées	Corne FRDR307			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Corne		2013-2015	1	57 500 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'ouvrage de Droux est un clapet automatique dont la gestion est déléguée par le propriétaire au SIA de la Corne. Le clapet est maintenu en position haute en permanence (infranchissable) sauf lors des crues de la Corne où celui-ci est conçu pour s'abaisser automatiquement. Ce clapet assure par ailleurs le maintien d'une ligne d'eau en lien étroit avec la ligne d'eau du plan d'eau communal de Lux qu'il semble maintenir par capillarité. Cet ouvrage se situe par ailleurs sur une zone de forte activité urbaine touchée par d'importants projets de voirie (RCEA). La situation complexe de l'ouvrage vis-à-vis des enjeux patrimoniaux, inondations et urbains nécessite d'être étudiée précisément pour envisager une meilleure gestion de l'ouvrage, voir son effacement.



OBJECTIFS

L'ouvrage de Droux constituant le premier obstacle infranchissable à l'aval du bassin versant de la Corne, l'objectif est d'assurer le rétablissement de la continuité écologique Corne/Saône.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser un diagnostic précis du site et de ces enjeux qui aboutira à l'aménagement de l'ouvrage pour restaurer la continuité écologique de la Corne.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Décloisonnement de la Corne au niveau de l'ouvrage de Droux	Réalisation de l'étude de projet Démantèlement/aménagement de l'ouvrage	Coût de l'étude Coût des travaux	Qualité piscicole Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude de projet	SIA de la Corne	7 500	Agence de l'Eau	3 750	50 à 80
			Conseil Régional	2 250	0 à 30
			SIA de la Corne	1 500	20
Travaux	SIA de la Corne	50 000	Agence de l'eau	40 000	Jusqu'à 80
			Conseil Régional	-	-
			SIA de la Corne	10 000	20
			TOTAL	57 500	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

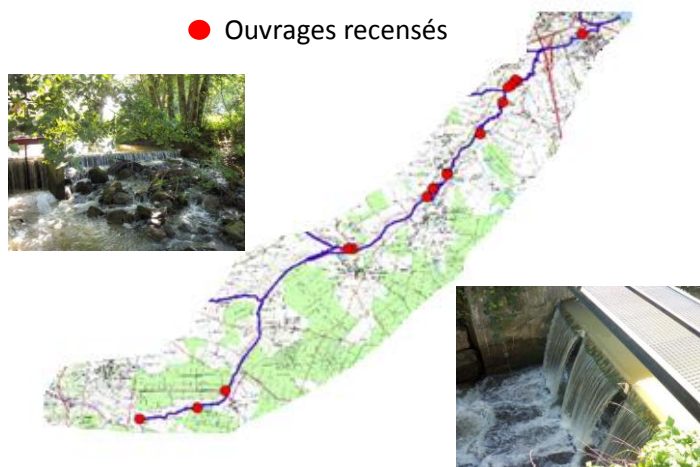
Année	Opération
2013	Etude de projet
2014-2015	Travaux

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de la Corne	Fiche action n°	B2-6.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Etude de déclouonnement de la Corne (11 ouvrages)	Lux, Sevrey, La Charmée, St Germain les Buxy, Jully les Buxy, St Vallerin		
Mesures PDM	3C13 : Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole 3C11 : Créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison			
Masses d'eau concernées	Corne FRDR307			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
EPTB Saône-et-Doubs		2015	1	22 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

16 ouvrages transversaux ont été recensés sur le cours principal de la Corne. Parmi eux, 11 sont infranchissables. Il s'agit majoritairement d'ouvrage de moulins d'une hauteur de chute comprise entre 1m et 2m.

L'opération consiste à réaliser une étude de déclouonnement de la rivière et proposer un programme de restauration de la continuité écologique sur les 11 ouvrages infranchissables de la Corne qui pourra aboutir à la réalisation de travaux de restauration de la continuité écologique.



OBJECTIFS

L'objectif de l'opération est d'élaborer un plan de gestion et d'aménagement/démantèlement des ouvrages infranchissables de la Corne pour restaurer la continuité écologique.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser un diagnostic précis ouvrage par ouvrage et proposer un programme de gestion et de restauration de la continuité écologique sur l'ensemble du linéaire principale de la Corne. En fonction du rendu d'étude et des opportunités créées par la démarche, des interventions de travaux sur les ouvrages pourront être engagées.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude de décroissement de la Corne	Réalisation d'un plan de gestion et d'aménagement des ouvrages transversaux	Coût total de l'opération	Diminution du colmatage Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude de décroissement de la Corne	EPTB Saône-et-Doubs	22 000	Agence de l'Eau	11 000	50 à 80
			Conseil Général	6 600	0 à 30
			EPTB Saône-et-Doubs	4 400	20
			TOTAL	22 000	100 %

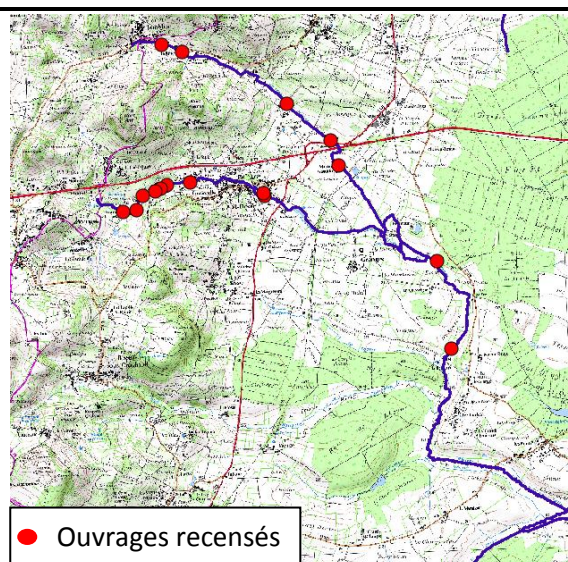
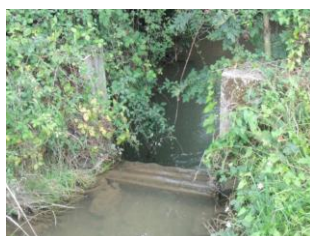
PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2015	Etude de décroissement de la Corne

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de la rivière des Curles	Fiche action n°	B2-7.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Décloisonnement de la rivière des Curles et affluents	Granges, St Désert, Moroges, Jambles		
Mesures PDM	3C11 : Créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison			
Masses d'eau concernées	Rivière des Curles FRDR10083			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize		2014 - 2018	1	20 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

16 ouvrages ont été recensés sur tout le bassin versant du ruisseau des Curles. Parmi eux, 11 ouvrages sont qualifiés d'infranchissables par la faune piscicole. La plupart sont de petits ouvrages facilement aménageables ou effaçables. L'opération consiste à rétablir la continuité écologique ouvrage par ouvrage sur l'ensemble du cours du ruisseau des Curles.



OBJECTIFS

Les objectifs de cette action sont de rétablir la continuité écologique du ruisseau des Curles et de ses affluents, ouvrage par ouvrage.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le principe de l'intervention se décompose ainsi :

- démantèlement des ouvrages qui ne présentent plus d'utilité
- remblaiement des fosses de dissipation
- étude d'aménagement pour le franchissement piscicole sur l'ouvrage du moulin brûlé

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Décloisonnement de la rivière des Curles	Démantèlement d'ouvrages Aménagement d'ouvrages Maîtrise de la gestion des vannages	Coût total de l'opération	Nombre d'ouvrages traités Qualité piscicole Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Décloisonnement de la rivière des Curles	SIA de l'Orbize	20 000	Agence de l'Eau	16 000	Jusqu'à 80
			Conseil Régional	-	-
			SIA de l'Orbize	4 000	20
			TOTAL	10 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014 - 2018	Décloisonnement de la rivière des Curles

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de l'Orbize	Fiche action n°	B2-8.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Aménagement/Effacement de 7 obstacles sommaires à la continuité écologique sur l'Orbize amont	Barizey/Saint-Jean-de-Vaux		
Mesures PDM	3C11 : Créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize		2013-2014	1	6 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'Orbize dans sa partie amont à Barizey est un petit cours d'eau à truites qui présente un fort potentiel écologique actuellement menacé par un important cloisonnement et la présence de nombreux ouvrages. Parmi les ouvrages recensés sur Barizey, 7 sont de petits seuils empierrés ou des obstacles composés d'embâcles facilement retirables pour rétablir le libre écoulement des eaux.



Il est ainsi proposé de supprimer ces petits obstacles sur l'ensemble du cours amont de l'Orbize.



OBJECTIFS

- 1 - Restaurer la continuité écologique
- 2 - Rétablir la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à supprimer 7 obstacles sommaires à la continuité écologique sur l'Orbize amont.
Cette action s'intègre dans la stratégie globale de décloisonnement de l'Orbize amont.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Effacement de 7 obstacles sommaires à la continuité écologique sur l'Orbize amont	Effacement des obstacles	Coût total de l'opération	Qualité piscicole Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Effacement de 7 obstacles sommaires à la continuité écologique sur l'Orbize amont	SIA de l'Orbize	6 000	Agence de l'Eau	4 800	Jusqu'à 80
			SIA de l'Orbize	1 200	20
			TOTAL	6 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013-2014	Travaux d'effacement des 7 obstacles

! Condition d'exécution : prise de compétence du SIA de l'Orbize sur la commune de Barizey

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de l'Orbize	Fiche action n°	B2-9.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Effacement du vannage de l'ancienne pisciculture de Barizey	Barizey		
Mesures PDM	3C11 : Créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize		-	1	5 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'Orbize dans sa partie amont au hameau de Theurey alimentait anciennement les bassins d'une pisciculture. La pisciculture a aujourd'hui cessé toute activité et les ouvrages ont été démantelés sauf l'ancien vannage qui permettait l'alimentation d'un bassin de grossissement d'alevins de truites. L'ouvrage n'a néanmoins plus aucun usage. Il est constitué d'un seuil béton et d'une buse de 400 mm originellement commandée par une pelle non manœuvrable aujourd'hui. L'ouvrage n'est pas franchissable par la faune piscicole.

L'action proposée consiste en l'enlèvement total de l'ouvrage afin de rétablir la continuité écologique.



OBJECTIFS

- 1 - Restaurer la continuité écologique
- 2 - Rétablir la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à démanteler l'ancien vannage de la pisciculture de Barizey et ainsi rétablir la continuité écologique sur l'Orbize.

Cette action s'intègre dans la stratégie globale de décroisement de l'Orbize amont.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Effacement du vannage de l'ancienne pisciculture de Barizey	Effacement de l'ouvrage	Coût total de l'opération	Qualité piscicole Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Effacement du vannage de l'ancienne pisciculture de Barizey	SIA de l'Orbize	5 000	Agence de l'Eau	4 000	Jusqu'à 80
			SIA de l'Orbize	1 000	20
			TOTAL	5 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
-	Effacement de l'ouvrage

! Condition d'exécution : prise de compétence du SIA de l'Orbize sur la commune de Barizey

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de l'Orbize	Fiche action n°	B2-10.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration de la continuité écologique sur les ouvrages du moulin Tourneau	Barizey		
Mesures PDM	3C11 : Créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize		-	1	15 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'Orbize dans sa partie amont au hameau de Theurey est cloisonnée par l'existence d'une ancienne digue et la présence du moulin Tourneau. Cette digue formait anciennement un étang dont le niveau d'eau pouvait être régulé par un vannage qui alimentait le moulin Tourneau. Un seuil empierré est également présent à l'aval du moulin Tourneau.

Ces ouvrages n'ont aujourd'hui plus aucun usage.

L'action proposée consiste à rétablir la continuité écologique au niveau des différents ouvrages du moulin Tourneau.



OBJECTIFS

- 1 - Restaurer la continuité écologique
- 2 - Rétablir la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à aménager les ouvrages du moulin Tourneau pour rétablir la continuité écologique sur l'Orbize amont.

Cette action s'intègre dans la stratégie globale de décloisonnement de l'Orbize amont.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration de la continuité écologique sur les ouvrages du moulin Tourneau	Rétablissement de la continuité écologique	Coût total de l'opération	Qualité piscicole Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole Diminution du colmatage

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Restauration de la continuité écologique sur les ouvrages du moulin Tourneau	SIA de l'Orbize	15 000	Agence de l'Eau	12 000	Jusqu'à 80
			Conseil Régional	-	-
			SIA de l'Orbize	3 000	20
			TOTAL	15 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
-	Restauration de la continuité écologique sur les ouvrages du moulin Tourneau

! Condition d'exécution : prise de compétence du SIA de l'Orbize sur la commune de Barizey

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de l'Orbize	Fiche action n°	B2-11.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Démantèlement du seuil de l'ancien moulin de « la Mère Loison »	Barizey		
Mesures PDM	3C11 : Créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize		-	1	10 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Situé sur le bras principal de l'Orbize, l'ancien ouvrage usinier du moulin à la « Mère Loison » n'a aujourd'hui plus d'usage. Il est considéré comme franchissable par la truite fario mais constitue un obstacle à la circulation des petites espèces d'accompagnement et freine le transit sédimentaire.

L'action proposée consiste à retirer les vestiges de l'ouvrage et ainsi rétablir une continuité écologique totale.



OBJECTIFS

- 1 - Restaurer la continuité écologique
- 2 - Rétablir la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à retirer les vestiges de l'ouvrage de l'ancien moulin « La mère Loison » pour rétablir la continuité écologique sur l'Orbize.

Cette action s'intègre dans la stratégie globale de décroisement de l'Orbize amont.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration de la continuité écologique sur l'ouvrage de l'ancien moulin « La Mère Loison »	Rétablissement de la continuité écologique	Coût total de l'opération	Qualité piscicole Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole Diminution du colmatage

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Restauration de la continuité écologique sur l'ouvrage de l'ancien moulin « La Mère Loison »	SIA de l'Orbize	10 000	Agence de l'Eau	8 000	Jusqu'à 80
			SIA de l'Orbize	2 000	20
			TOTAL	10 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
-	Restauration de la continuité écologique sur l'ouvrage de l'ancien moulin « La Mère Loison »

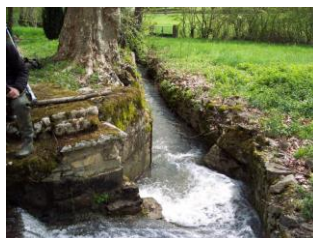
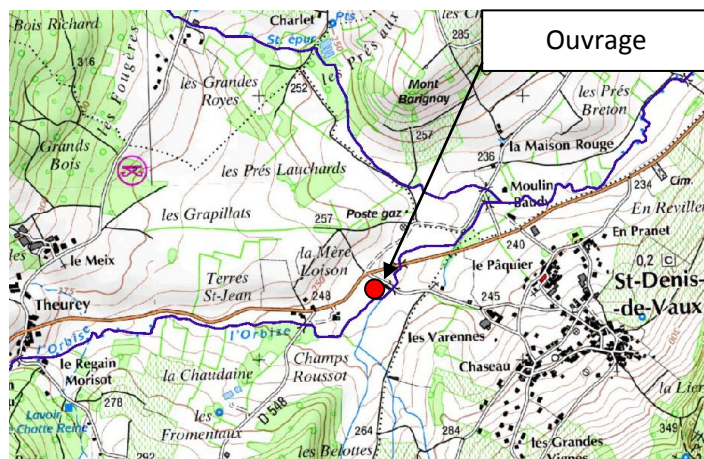
! Condition d'exécution : prise de compétence du SIA de l'Orbize sur la commune de Barizey

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de l'Orbize	Fiche action n°	B2-12.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Rétablissement de la continuité écologique sur l'ouvrage de l'ancien moulin Chazeau	Barizey		
Mesures PDM	3C11 : Créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize		-	1	43 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le moulin Chazeau est situé sur la commune de Barizey, sur le cours de l'Orbize; à environ 1,4 km en aval du hameau de Theurey à proximité du lieu-dit : "la mère loison". Le déversoir principal est constitué de pierres maçonnées et bétonnées. La hauteur de chute totale est de 1,76m pour une largeur de 2,8m. l'ouvrage est totalement infranchissable pour toutes les espèces. Il marque une rupture majeure dans la continuité entre une partie amont peu cloisonnée et morphologiquement peu dégradée et une partie aval de l'Orbize beaucoup plus cloisonnée et dont les paramètres morphologiques se dégradent.

Une action de restauration de la continuité écologique sur cet ouvrage est donc particulièrement pertinente dans l'optique d'une reconquête, par l'amont du bon état écologique des cours d'eau.



OBJECTIFS

- 1 - Restaurer la continuité écologique
- 2 - Rétablir la libre circulation des espèces piscicoles

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser un diagnostic précis du site et de ces enjeux afin de proposer un aménagement visant à restaurer la continuité écologique de l'Orbize. Si accord du propriétaire, la piste du démantèlement total de l'ouvrage sera privilégiée.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Rétablissement de la continuité écologique sur l'ouvrage de l'ancien moulin Chazeau	Effacement/aménagement de l'ouvrage	Coût total de l'opération	Qualité piscicole Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole Diminution du colmatage

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude d'effacement/d'aménagement de l'ouvrage	SIA de l'Orbize	8 000	Agence de l'Eau	4 000	50 à 80
			Conseil Régional/FEDER	2 400	0 à 30
			SIA de l'Orbize	1 600	50
Travaux d'effacement/aménagement	SIA de l'Orbize	35 000	Agence de l'Eau	28 000	Jusqu'à 80
			Conseil Régional	-	-
			SIA de l'Orbize	7 000	20
			TOTAL	43 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
-	Etude de projet
-	Travaux

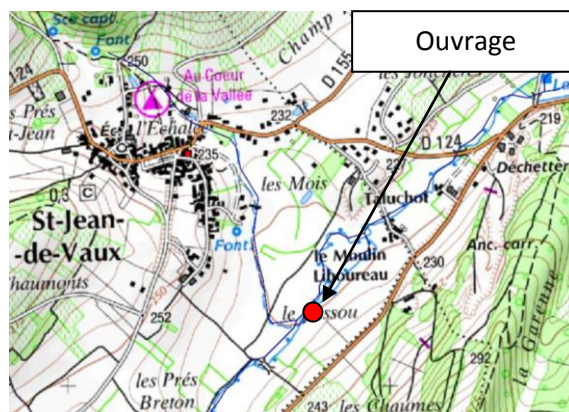
! Condition d'exécution : prise de compétence du SIA de l'Orbize sur la commune de Barizey

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de l'Orbize	Fiche action n°	B2-13.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Effacement de l'ancien ouvrage répartiteur du moulin Liboureau	Saint-Jean-de-Vaux		
Mesures PDM	3C11 : Créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize		2014	1	10 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'ancien ouvrage répartiteur du moulin Liboureau est constitué d'un ancien vannage dont la vanne a disparu. Elle a été remplacée par un batardeau en bois, le tout constituant un obstacle important à la continuité écologique (hauteur de chute > 1,5 mètre). Cet ouvrage n'a plus d'utilité aujourd'hui puisque le bief du moulin n'existe plus.

L'action proposée consiste à restaurer la continuité écologique sur cet ouvrage.



OBJECTIFS

- 1 - Restaurer la continuité écologique
- 2 - Rétablir la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à restaurer la continuité écologique sur l'ancien ouvrage répartiteur du moulin Liboureau. Sauf blocage du propriétaire, un démantèlement total de l'ouvrage sera privilégié.

Cette action s'intègre dans la stratégie globale de décloisonnement de l'Orbize amont.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration de la continuité écologique sur l'ancien ouvrage répartiteur du moulin Liboureau	Rétablissement de la continuité écologique	Coût total de l'opération	Qualité piscicole Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole Diminution du colmatage

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Restauration de la continuité écologique sur l'ancien ouvrage répartiteur du moulin Liboureau	SIA de l'Orbize	10 000	Agence de l'Eau	8 000	Jusqu'à 80
			SIA de l'Orbize	2 000	20
			TOTAL	10 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

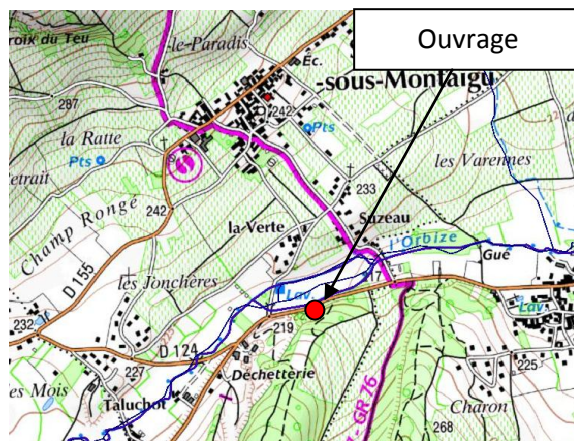
Année	Opération
2014	Restauration de la continuité écologique sur l'ancien ouvrage répartiteur du moulin Liboureau

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de l'Orbize	Fiche action n°	B2-14.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration de la continuité écologique au niveau du lavoir de Saint-Martin-sous-Montaigu	Saint-Martin-sous-Montaigu		
Mesures PDM	3C11 : Créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize		2014	1	7 500 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le lavoir de Saint-Martin-sous-Montaigu est alimenté par l'Orbize. Plusieurs vannes sont associées au fonctionnement du lavoir. Parmi celles-ci, une vanne associée à un seuil infranchissable est présente sur le lit principal de l'Orbize.

L'action proposée consiste à restaurer la continuité écologique au niveau de ces ouvrages. La piste du démantèlement de l'ouvrage semble difficile étant donné les enjeux paysagers du site. Des alternatives pourront être proposées notamment l'ouverture du vannage lors des périodes de migration piscicole.



OBJECTIFS

- 1 - Restaurer la continuité écologique
- 2 - Rétablir la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à restaurer la continuité écologique au niveau du lavoir de Saint-Martin-sous-Montaigu.

Cette action s'intègre dans la stratégie globale de décroisement de l'Orbize amont.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration de la continuité écologique au niveau du lavoir de Saint-Martin-Sous-Montaigu	Rétablissement de la continuité écologique	Coût total de l'opération	Qualité piscicole Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole Diminution du colmatage

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Restauration de la continuité écologique au niveau du lavoir de Saint-Martin-Sous-Montaigu	SIA de l'Orbize	7 500	Agence de l'Eau	6 000	Jusqu'à 80
			SIA de l'Orbize	1 500	20
			TOTAL	7 500	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

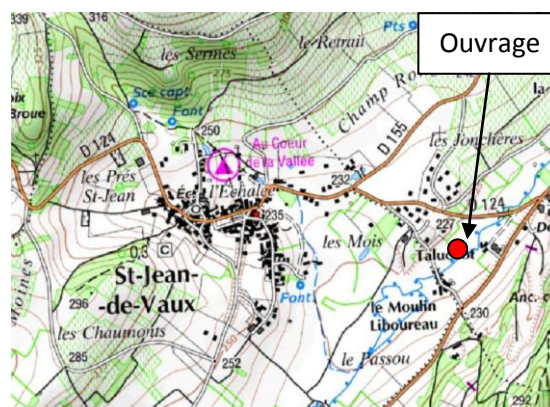
Année	Opération
2014	Restauration de la continuité écologique au niveau du lavoir de Saint-Martin-sous-Montaigu

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de l'Orbize	Fiche action n°	B2-15.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration de la continuité écologique au niveau du moulin Taluchot	Saint-Martin-sous-Montaigu		
Mesures PDM	3C11 : Créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize		2017	1	3 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'ancien moulin Taluchot implanté sur le cours de l'Orbize a conservé son système d'alimentation en eau (bief + bras de décharge). Un vannage régule le débit du bief et crée une chute infranchissable pour la faune piscicole.

L'opération proposée consiste à étudier la possibilité d'un aménagement de l'ouvrage et à minima d'assurer une gestion cohérente et concertée du vannage avec le propriétaire.



OBJECTIFS

- 1 - Restaurer la continuité écologique
- 2 - Rétablir la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à restaurer la continuité écologique sur les ouvrages du moulin Taluchot.

Cette action s'intègre dans la stratégie globale de déclouisonnement de l'Orbize amont.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration de la continuité écologique sur les ouvrages du moulin Taluchot	Rétablissement de la continuité écologique	Coût total de l'opération	Qualité piscicole Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole Diminution du colmatage

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Restauration de la continuité écologique sur les ouvrages du moulin Taluchot	SIA de l'Orbize	3 000	Agence de l'Eau	2 400	Jusqu'à 80
			SIA de l'Orbize	600	20
			TOTAL	3 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2017	Restauration de la continuité écologique sur les ouvrages du moulin Taluchot

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de l'Orbize	Fiche action n°	B2-16.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Gestion concertée des vannages automatiques en zones prioritaires	Mellecey		
Mesures PDM	3A28 - Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques de manière concertée			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize		2013-2018	1	5 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Parmi les ouvrages présents sur la zone identifiée comme prioritaire lors des études préalables du Contrat de rivière, sont présents plusieurs vannages automatiques aménagés dans le but de réguler les écoulements et protéger les riverains des crues : clapet automatique de Mellecey, vannage automatique du moulin de St Sulpice.

Une réflexion approfondie sur l'utilité de ces ouvrages et leur mode de fonctionnement doit être réalisée afin de diminuer leurs impacts négatifs sur la qualité du cours d'eau tout en assurant leur rôle vis-à-vis des enjeux hydrauliques.



L'action proposée consiste à redéfinir la gestion des vannages afin à minima d'assurer la continuité écologique en période de migration de la faune piscicole. La piste du démantèlement ou d'un aménagement alternatif sera étudiée.

OBJECTIFS

- 1 - Restaurer la continuité écologique
- 2 - Rétablir la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à assurer une gestion cohérente et concertée des vannages sur l'ensemble du cours de l'Orbize et à envisager des solutions durables pour restaurer la continuité piscicole et sédimentaire sur ces ouvrages. Pour ce faire, elle prévoit l'élaboration d'une plaquette d'information.

Cette action s'intègre dans la stratégie globale de décloisonnement de l'Orbize amont. La démarche prioritairement souhaitée sur les tronçons amont de l'Orbize pourra être étendue à l'ensemble du cours de la rivière.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Gestion concertée des vannages automatiques en zone prioritaire	Rétablissement de la continuité écologique	Coût total de l'opération	Qualité piscicole Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Gestion concertée des vannages automatiques en zone prioritaire	SIA de l'Orbize	5 000	Agence de l'Eau	2 500	50
			SIA de l'Orbize	2 500	50
			TOTAL	5 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

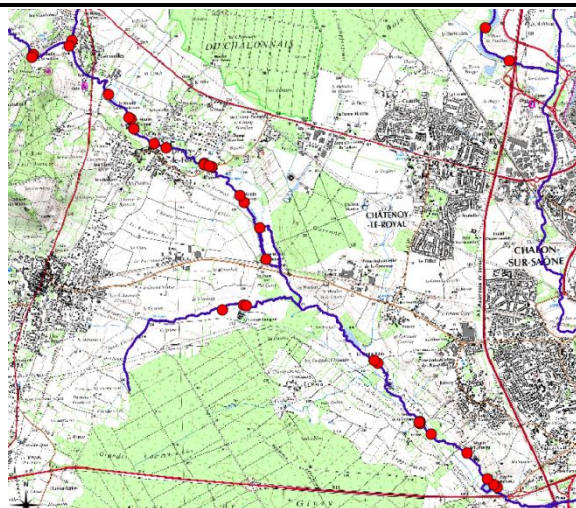
Année	Opération
2013-2018	Gestion concertée des vannages automatiques en zone prioritaire

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de l'Orbize	Fiche action n°	B2-17.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Etude de déclouonnement de l'Orbize aval	Mellecey, Dracy-le-Fort, Chatenoy-le-Royal, Givry, Saint-Rémy		
Mesures PDM	3C13 : Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole 3C11 : Créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
EPTB Saône-et-Doubs		2016	1	70 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

23 ouvrages transversaux ont été recensés sur le cours aval de l'Orbize de Germolles jusqu'à Saint-Rémy. Il s'agit presque exclusivement d'ouvrages de moulin avec des hauteurs de chute comprises entre 1m et 3m. La plupart de ces ouvrages appartiennent à des propriétaires privés et sont soumis à des enjeux divers : maintien de ligne d'eau, lutte contre les inondations, jardin privatif, création de plan d'eau, etc.

L'opération consiste à réaliser une étude de déclouonnement de l'Orbize qui pourra aboutir sur un programme de restauration de la continuité écologique de l'Orbize.



OBJECTIFS

L'objectif de l'opération est d'élaborer un plan de gestion et de démantèlement des ouvrages infranchissables de l'Orbize pour restaurer la continuité écologique.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser un diagnostic précis ouvrage par ouvrage et proposer un programme de gestion et de restauration de la continuité écologique sur le linéaire aval de l'Orbize.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude de décloisonnement de l'Orbize aval	Nombre de projet émergeant	Coût total de l'opération	Qualité piscicole Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude de décloisonnement de l'Orbize aval	EPTB Saône-et-Doubs	70 000	Agence de l'Eau	35 000	50 à 80
			Conseil Régional	21 000	0 à 30
			EPTB Saône-et-Doubs	35 000	20
			TOTAL	70 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2016	Etude de décloisonnement de l'Orbize aval

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de l'Orbize	Fiche action n°	B2-18.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration de la continuité écologique et aménagement d'une Picocentrale au moulin Madame (Orbize)	Givry		
Mesures PDM	3C11 : Créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison 3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Propriétaire		2014	3	121 400 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Un projet de mise en œuvre d'une PicoCentrale hydroélectrique au moulin Madame est à l'étude. Ce projet intègre la restauration physique de l'Orbize sur la propriété et la restauration de la continuité écologique par contournement de l'ouvrage et aménagement du déversoir amont.



OBJECTIFS

- 1- Restaurer la continuité écologique au niveau du Moulin Madame
- 2- Remise dans son lit originel de l'Orbize sur la propriété
- 3- Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique et écologique de l'Orbize

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser les études et les travaux d'aménagement des ouvrages du moulin Madame avec un double objectif : production d'hydroélectricité et restauration écologique de l'Orbize sur la propriété.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration de la continuité écologique et aménagement de l'Orbize au moulin Madame	Restauration du lit mineur Rétablissement de la continuité écologique Restauration de la ripisylve	Coût total de l'opération	Qualité piscicole Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financiers	
Etude de projet (Pico-centrale + continuité écologique)	Propriétaire	48 400	ADEME	CRB
			?	?
Travaux (équipement Pico-centrale + continuité)		73 000	?	?
TOTAL		121 400		

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014	Restauration de la continuité écologique et aménagement de l'Orbize au moulin Madame

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de la Corne	Fiche action n°	B2-19.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration de la continuité écologique de la Corne à Jully-les-Buxy	Givry		
Mesures PDM	3C11 : Créer un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison 3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Association foncière de Jully-les-Buxy		2013	2	17 940

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Suite à un problème d'affaissement d'un ouvrage de franchissement de la Corne au niveau d'un chemin agricole, l'association foncière de Jully-les-Buxy prévoit l'aménagement d'un pont qui permettra de restaurer la continuité écologique aujourd'hui interrompu par la présence de buses.



OBJECTIFS

- 1- Restaurer la continuité écologique de la Corne
- 2 - Assurer la sécurité du passage des engins agricoles pour traverser la rivière

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser les travaux d'aménagement d'un ouvrage (pont) busé infranchissable pour la faune piscicole et restaurer la continuité écologique.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration de la continuité écologique de la Corne à Jully-les-Buxy	Restauration du lit mineur Rétablissement de la continuité écologique	Coût total de l'opération	Qualité piscicole Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Restauration de la continuité écologique de la Corne à Jully-les-Buxy	Association foncière	17 940	Agence de l'Eau	14 352	80
			Association foncière	3 588	50
			TOTAL	17 940	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

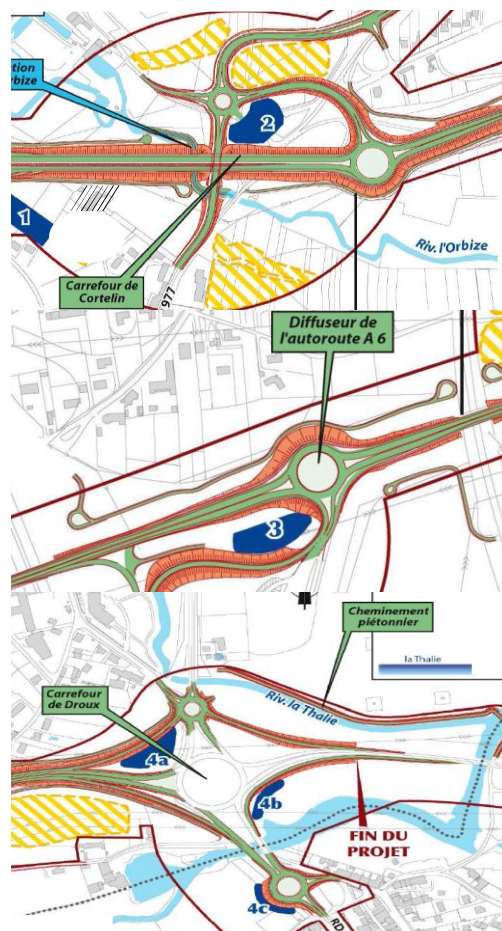
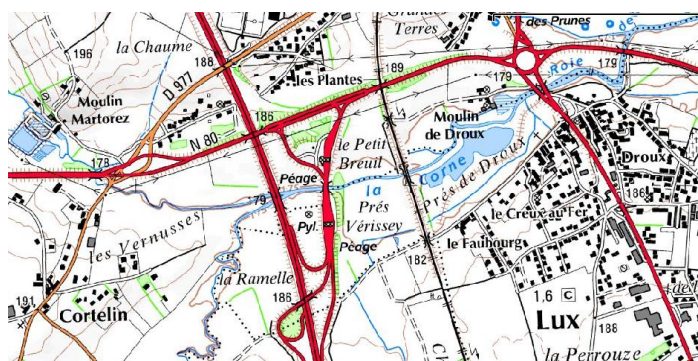
Année	Opération
2013	Restauration de la continuité écologique de la Corne à Jully-les-Buxy

**FICHES ACTIONS VOLET B3 -
Gérer les ruissellements et les risques naturels
liés à l'eau**

Volet B3	MIEUX GERER LES RUISSELLEMENTS ET LES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU			
Objectif	Réduire les pollutions liées au ruissellement des eaux de pluie	Fiche action n°	B3-1.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Gestion et traitement des eaux de ruissellement de la RN80/RCEA	Saint-Rémy, Lux		
Mesures PDM	5D07 - Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols			
Masses d'eau concernées	Corne FRDR607 ; Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
DREAL Bourgogne		2014-2015	3	2 360 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'aménagement de la RCEA/RN80, secteur Droux/Cortelin, nécessite la mise en place d'un système d'assainissement pluvial cohérent et adapté aux contraintes topographiques et au milieu récepteur. L'ensemble des eaux de ruissellement sera traité par 6 bassins de rétention multifonction (en bleu sur les schémas), d'une capacité totale d'environ 4 670 m³, pour compenser l'existant et l'augmentation des ruissellemens d'eaux pluviales engendrée par le projet, et traiter les pollutions chroniques et accidentelles d'origine routière.



OBJECTIFS

- 1 - Traiter les eaux de ruissellement et limiter les risques de pollutions liées au transport
- 2 - Améliorer la qualité des eaux superficielles

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération consiste à aménager 6 bassins de rétention multifonction pour traiter les eaux de ruissellement de la RCEA/RN80.

Le degré de protection garanti par les bassins sera de 20 ans. Le débit de fuite maximal rejeté par les bassins sera équivalent au débit de pointe généré par la même surface drainée à l'état naturel, et pour une crue de période de retour 20 ans. Afin de traiter la pollution chronique lessivée par les eaux pluviales sur la chaussée, le débit de fuite de chaque bassin permettra au minimum la décantation des particules de diamètre supérieur ou égal à 25 mm.

Concernant la pollution accidentelle, les bassins intègrent un volume mort dimensionné sur la base de 50 m3 (volume d'une citerne) augmenté du volume généré par une pluie de période de retour 2 ans.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Traitement des eaux de ruissellement de la RN80/RCEA	Aménagement des bassins multifonction	Coût par bassin Coût total de l'opération	Amélioration de la qualité des eaux de la Corne

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Traitement des eaux de ruissellement de la RN80/RCEA	DREAL Bourgogne	2 360 000	Etat	554 600	23,5
			Conseil Régional	691 480	29,3
			Conseil Général	238 360	10,1
			Grand Chalon	672 600	28,4
			APRR	205 320	8,7
			TOTAL	2 360 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014-2015	Réalisation des travaux d'aménagement de 6 bassins multifonction

Volet B3	MIEUX GERER LES RUISSELLEMENTS ET LES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU			
Objectif	Mieux gérer les inondations et les ruissellements	Fiche action n°	B3-2.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Etude hydraulique et propositions d'actions complémentaires au PLU de la commune de Charrency	Charrency		
Mesures PDM	5D07 - Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols			
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Commune de Charrency		2012 - 2013	2	5 472 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Afin d'intégrer la problématique du ruissellement et de l'imperméabilisation des sols dans sa politique de développement, la commune de Charrency souhaite réaliser un état des lieux des enjeux et contraintes hydrauliques et hydrogéologiques sur une zone à urbaniser, caractérisée par une présence d'eau en surface et en sous-sol.

L'étude aboutira à la formulation de préconisations qui pourront être intégrée au PLU.

OBJECTIFS

Mieux gérer les risques naturels liés à l'eau

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser une étude hydraulique et formuler des propositions d'actions complémentaires au PLU de la commune de Charresey.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude hydraulique et propositions complémentaires au PLU de la commune	Propositions d'actions complémentaires au PLU de la commune	Coût de l'étude	Réduction des risques liés aux ruissellement

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude hydraulique et propositions d'actions complémentaires au PLU de la commune de Charresey	Commune de Charresey	5 471	Commune de Charresey	2 462	45
			Syndicat mixte Chalonnois (LEADER)	3 009	55
			TOTAL	5 471	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2012 - 2013	Etude hydraulique et propositions d'actions complémentaires au PLU de la commune de Charresey

Volet B3	MIEUX GERER LES RUISSELLEMENTS ET LES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU			
Objectif	Mieux gérer les inondations et les ruissellements	Fiche action n°	B3-3.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Etude hydraulique et hydrogéologique complémentaire au document d'urbanisme sur la commune de Rosey	Rosey		
Mesures PDM	5D07 - Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols			
Masses d'eau concernées	Rivière des Curles FRDR10083			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Commune de Rosey		2013 - 2014	2	6 735 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Afin d'intégrer la problématique du ruissellement et de l'imperméabilisation des sols dans sa politique de développement, la commune de Rosey souhaite réaliser un état des lieux en matière de risques naturels aux abords du ruisseau de la Vomme.

Cette étude aboutira à la proposition de solutions de réduction de vulnérabilité en fonction de la fréquence des aléas : aménagement de zones d'expansion des crues, modification de certains ouvrages ponctuels, mise en place de merlons de protection, ouvrages de stockage en réseau, de dérivation, modifications de section, actions de sensibilisation, mise hors d'eau d'éléments sensibles, limitation des débits ruisselés à la parcelle pour les constructions à venir.

OBJECTIFS

Mieux gérer les risques naturels liés à l'eau

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser une étude hydraulique et formuler des propositions d'actions complémentaires au document d'urbanisme.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude hydraulique et hydrogéologiques sur la commune de Rosey	Propositions d'actions complémentaires au document d'urbanisme	Coût de l'étude	Réduction des risques liés aux inondations

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude hydraulique et hydrogéologiques sur la commune de Rosey	Commune de Rosey	6 735	Commune de Rosey	3 031	45
			Syndicat mixte Chalonnais (LEADER)	3 704	55
			TOTAL	6 735	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013 - 2014	Etude hydraulique et hydrogéologiques sur la commune de Rosey

Volet B3	RESTAURER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES			
Objectif	Mieux gérer les inondations et les ruissellements	Fiche action n°	B3-4.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Etude de lutte alternative contre le ruissellement dans le vignoble	Mercurey, Buxy		
Mesures PDM	5D07 - Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols			
Masses d'eau concernées	Corne FRDR607 ; Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
EPTB/Chambre d'Agriculture		2015	1	10 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le ruissellement dans le vignoble est régulièrement responsable d'inondation dans les villages de la Côte Chalonnaise. Il est en partie dû à l'agrandissement des parcelles de vignes, à l'implantation des ceps dans l'axe de la pente et à la présence de sols nus. Différents aménagements hydrauliques existent (bassins de rétention, etc.) mais ceux-ci méritent d'être accompagnés de solutions plus « vertes » et plus respectueuses de l'environnement. Ces dernières années, différents événements climatiques ont permis de montrer les limites des aménagements hydrauliques existantes. Il est ainsi proposé de réaliser une étude sur les aménagements alternatifs (aménagement de zones tampon, remise en état des murets, reconstitution du bocage, enherbement des vignes,...) qui permettraient de répondre à la problématique du ruissellement dans le vignoble.

OBJECTIFS

Limiter le ruissellement dans le vignoble et réduire les risques d'inondation et les pollutions associées

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser une étude sur les solutions alternatives aux bassins de rétention pour gérer les ruissellements et limiter les risques d'inondation dans le vignoble ainsi que les contaminations des cours d'eau par les eaux de transfert. Les communes de Mercurey et Buxy pourraient constituer des communes pilotes pour l'engagement d'une telle réflexion.

INDICATEURS D'EVALUATION

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude de lutte alternative contre le ruissellement	EPTB/Chambre d'Agriculture	10 000	Agence de l'eau	5 000	50
			EPTB/Chambre d'Agriculture	5 000	50
			TOTAL	10 000	100 %

PLAN DE FINANCEMENT

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude de lutte alternative contre le ruissellement	Proposition de solutions Zonage de bandes tampon Planification d'interventions	Coût total de l'étude	Limitation des risques liés au ruissellement

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2015	Etude de lutte alternative contre le ruissellement

Volet B3	RESTAURER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES			
Objectif	Mieux gérer les inondations et les ruissellements	Fiche action n°	B3-5.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Intégration des problématiques de ruissellement dans le SCOT du Chalonnais	Toutes		
Mesures PDM	5D07 - Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols			
Masses d'eau concernées	Toutes			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Mixte du Chalonnais		2014-2018	1	-

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un outil de planification, qui permet aux intercommunalités appartenant à un même bassin de vie de mettre en cohérence leurs politiques dans les domaines :

- De l'urbanisme
- De l'habitat
- Des implantations commerciales
- Des déplacements
- De l'environnement

Le SCOT du Chalonnais déterminera ainsi les principes et les règles communes pour une occupation du sol maîtrisée tenant compte de la protection des espaces naturels et agricoles.

Dans ce cadre, une réflexion sur la problématique du ruissellement dans les vignobles est à envisager.

OBJECTIFS

Prendre en compte les problématiques de ruissellements dans l'aménagement du territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à mobiliser la cellule animation du Contrat de rivière dans l'élaboration du SCOT du Chalonnais sur les thématiques liées à l'eau et tout particulièrement sur la problématique du ruissellement dans le vignoble.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Intégration des problématiques de ruissellement dans le SCOT du Chalonnais	Proposition de solutions Zonage de bandes tampon Planification d'interventions	-	Limitation des risques liés au ruissellement

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Intégration des problématiques de ruissellement dans le SCOT du Chalonnais	Syndicat Mixte du Chalonnais/EPTB	0	-	-	
			-	-	
			Total	0	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014 - 2018	Intégration des problématiques de ruissellement dans le SCOT du Chalonnais

**FICHES ACTIONS VOLET C1 -
Restaurer et préserver les fonctionnalités des
zones humides**

Volet C1	RESTAURER ET PRESERVER LES FONCTIONNALITES DES ZONES HUMIDES			
Objectif	Missions transversales de sensibilisation et d'assistance technique	Fiche action n°	C1-1.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Animation « zones humides » sur le territoire	Ensemble du territoire		
Mesures PDM	-			
Masses d'eau concernées	Toutes			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Collectivités locales		2014-2018	1	-

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

D'un point de vue général, il a été démontré que la disparition et la dégradation de nombreuses zones humides était en partie imputable à la méconnaissance de ces milieux et à une prise en considération insuffisante des zones humides dans les opérations d'aménagement du territoire qu'elles soient ou non soumises à réglementation. Afin de répondre à cette problématique, une prise de conscience générale de l'importance des zones humides est nécessaire notamment au sein des collectivités en charge de l'aménagement du territoire.

OBJECTIFS

1. accompagner l'élaboration des PLU, du SCOT du Chalonais et autres documents d'urbanisme et prendre en compte les zones humides dans l'aménagement du territoire
2. initier, élaborer et suivre les actions de réhabilitation de zones humides
3. promouvoir et accompagner la mise en place de mesures agro-environnementales et de baux ruraux comportant des clauses environnementales
4. assurer des missions de veille ou prospection foncière pour préserver certaines zones humides à fort enjeux

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action repose sur l'investissement des collectivités locales dans des missions d'animation en interne pour mettre en œuvre les actions suivantes :

1. **réalisation des expertises écologiques et hydrologiques complémentaires (fiches-actions n° C1-2 et C1-3) :** la réalisation des études en interne favorise l'émergence des projets grâce à la rencontre des propriétaires et exploitants
2. **régulation des activités socio-économiques dans un souci de préservation des zones humides (fiche-action n° C1-4) :** activités liées à l'eau, loisirs, activités forestières, activités polluantes et sources de nuisances, constructions, occupation des sols...en lien avec la réglementation et les outils de planification (SDAGE, trames bleue et verte, SCOT, PLU, carte communale, PPRI...). Il s'agit d'une mission transversale intégrant :
 - la protection réglementaire des ZH : rôle de veille et formulation d'avis auprès des différents acteurs (administration, collectivités, exploitants, usagers)
 - la protection foncière : inscription des clauses environnementales dans les baux ruraux et autres conventions

- la protection contractuelle : relais auprès des contrats de pays, des démarches Natura 2000....
- la protection par les outils de fiscalité et de financement

3. **initier, élaborer et suivre les actions de réhabilitation de zones humides (fiche-action n°C1-5) :** mobilisation de maîtres d'ouvrage, élaboration des projets et plans de gestion, accompagnement technique et administratif des dossiers, suivi des travaux, organisation du suivi des sites restaurés.
4. **Promouvoir et accompagner la mise en place de mesures agro-environnementales et de baux ruraux comportant des clauses environnementales (fiches-actions n°C1-6, C1-7).**
5. **réaliser des opérations de veille ou prospection foncière pour assurer une occupation des sols favorable à une bonne fonctionnalité des zones humides (fiche-action n°C1-10)**

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Animation « zone humide » sur le territoire	Bilan des activités Nombre et efficacité des actions entreprises annuellement	Coûts d'investissement et de fonctionnement des opérations spécifiques aux zones humides	Evolution des indicateurs floristiques et faunistiques

Volet C1	RESTAURER ET PRESERVER LES FONCTIONNALITES DES ZONES HUMIDES			
Objectif	Réalisation d'études complémentaires	Fiche action n°	C1-2.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Evaluation du fonctionnement hydrologique de 5 zones humides	Montagny-les-Buxy, La Charmée, Sevrey, Champforgeuil et Saint-Rémy		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	La Corne FRDR607 ; Orbize FRDR11968, Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Collectivités locales ou CRENB		2014-2015	1	10 000 €HT

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'étude des zones humides du territoire du Chalonnais (2011-2012) a mis en évidence la nécessité de mieux comprendre le fonctionnement hydrologique de 5 sites préalablement à la mise en place de plans de gestion. Dans un souci d'efficacité, il serait préférable que cette étude soit conduite en parallèle avec l'étude des potentialités écologiques (fiche C1-2).

OBJECTIFS

1. réaliser un bilan hydrique de chaque site en évaluant les différents apports et pertes en eau

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. estimer les fréquences et durées de submersion des sites localisés en bordure de cours d'eau grâce à des levés topographiques (cote et/ou débit de submersion), à l'exploitation des données débimétriques et de niveaux d'eau, à la pose de sondes thermiques...
2. déterminer la nature et composition des sols par des sondages à la tarière

Sites concernés :

Code	Localisation	Surface (Ha)	Pressions	Recommandations
71CORNEMAAM	Les Marais (secteur amont) à Montagny-les-Buxy	0,54	L'alimentation en eau semble avoir été modifiée au profit du bassin d'orage localisé en aval immédiat	Engager une réflexion pour accroître l'alimentation en eau du site
71CORNEPEL2	Bois de la Pelletière à La Charmée	0,0146	Drainage	Préserver le milieu humide et mener une réflexion sur la pertinence d'améliorer la fonctionnalité des zones basses
71ComeSevr	Marais (magnocariçaie) en aval du pré des Rouches à Sevrey	5	Cultures à proximité	Réaliser une expertise écologique et hydrologique. Promouvoir l'acquisition foncière par une collectivité. Site prioritaire.
71THALIBOUR	Le Bourg à Champforgeuil	3,8	Milieu environnant peu favorable (secteur urbain, zones cultivées)	Privilégier l'exploitation prairiale extensive et limiter le drainage agricole.
71THALIBRUN	Combe à Brun à Saint-Rémy	0,28	Piétinement par le bétail	Limiter le pâturage et le piétinement

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Evaluer le fonctionnement hydrologique de 5 sites	Nombre d'études réalisées	Coût par étude de site	Connaissance du milieu

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Evaluer le fonctionnement hydrologique de 5 sites	Collectivités locales ou CENB	10 000	Agence de l'eau	0	0
			Conseil Régional	0	0
			Conseil Général	?	?
			MO	?	?
			TOTAL	10 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014 - 2015	Evaluer le fonctionnement hydrologique de 5 sites

Volet C1		RESTAURER ET PRESERVER LES FONCTIONNALITES DES ZONES HUMIDES			
Objectif	Réalisation d'études complémentaires	Fiche action n°	C1-3.		
		Commune(s) concernée(s)			
Action	Evaluation des potentialités écologiques de 20 zones humides	Granges, La Charmée, Sevrey, Jully-les-Buxy, Givry, Chatel-Moron, Champforgeuil, Fontaines, La Loyère, Fragnes, Chatenoy-le-Royal, Mellecey et Charrecey			
Mesures PDM					
Masses d'eau concernées	La Corne FRDR607 ; Orbize FRDR11968, Thalie FRDR11935				
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT	
Collectivités locales ou CRENB		2014-2015	1	45 000 €HT	

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'étude des zones humides du territoire du Chalonais (2011-2012) a mis en évidence la nécessité d'évaluer précisément les potentialités écologiques de 20 sites (diagnostiques écologiques) préalablement à la mise en place de plans de gestion. Dans un souci d'efficacité, il serait préférable que cette étude soit conduite en parallèle avec l'étude du fonctionnement hydrologique des mêmes sites (C1-1).

OBJECTIFS

1. améliorer les connaissances écologiques (habitats et espèces) de 20 sites (Cf.tableau joint) présentant un fort potentiel

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. repérer puis cartographier les habitats écologiques de chaque zone humide
2. dresser la liste d'espèces floristiques et faunistiques (amphibiens, insectes, oiseaux, mammifères)
3. mettre en évidence les habitats et espèces remarquables (habitats et espèces d'intérêt communautaire, national et régional)
4. formuler des préconisations territorialisées en matière de préservation, voire d'amélioration des potentialités écologiques
5. établir des plans de gestion quinquennaux

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Evaluer les potentialités écologiques de 20 sites	Nombre d'études réalisées	Coût par étude de site	Connaissance du milieu

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs		
Diagnostic de l'entomofaune	Collectivité locale ou CRENB	15000	AE RMC et CRB	CG71	MO (%)
			0	?	
Diagnostic des amphibiens		15 000	0	?	
Diagnostic des oiseaux		15 000	0	?	
	Total	45 000	0	?	

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014 - 2015	Evaluer les potentialités écologiques de 20 sites

Sites Concernés :

Code	Localisation	Surface (Ha)	Pressions	Recommandations
71CORNEBGIR	Bas Bois Girard à Granges	0,0016	Piétinement du bétail	Limiter partiellement le piétinement du bétail (abreuvement). Réaliser une expertise entomologique (amphibiens et libellules)
71CORNEPETL	Champ Peutel à Granges	0,34	Piétinement par le bétail	Limiter partiellement le piétinement et recréer la mare. Planter une haie sur environ 50 mètres pour assurer la continuité écologique (trame verte). Réaliser une expertise écologique du site. Site prioritaire.
71CORNERD49	Moulin d'Hirley à La Chamée		Fermeture par des boisements denses	Réaliser une étude écologique complémentaire et étude foncière. Etablir un plan de gestion. Boucher les drains. Site prioritaire.
71CORNEROU	Prés des Rouches à La Chamée	0,32	Aucune menace apparente hormis les eaux de ruissellement en provenance de la route	Réaliser une expertise entomologique du site. Note d'évaluation : 6-B
71ComeSevr	Marais (magnocariçale) en aval du pré des Rouches à Sevre		Cultures à proximité	Réaliser une expertise écologique et hydrologique. Promouvoir l'acquisition foncière par une collectivité. Site prioritaire
71CORNEVARI	Varignys à Jully-les-Buxy	0,0064	Mare sans doute sensible aux produits phytosanitaires d'origine viticole amenés par ruissellement	Compléter l'inventaire écologique du site (amphibiens, insectes). Note : 12-D
71ORBIZBOUC	Le Bouchot à Givry	7,75	Présence de remblais dans le secteur nord. Site localisé en zone d'activité artisanale	Site prioritaire. Proscrire les remblais dans la zone humide. Réaliser un sondage à la tarière. Réaliser une expertise écologique
71ORBIZCOMB	La Combe à Chatel-Moron	0,26	Piétinement par le bétail	Limiter le piétinement et le pâturage. Réaliser un inventaire écologique
71ORBIZGIV9	Mare forestière de la forêt domaniale de	0,01	Drainage	S'assurer de la pérennité du site et évaluer le potentiel écologique
71THALIBLET	Blettrys à Champforgeuil	15		Site prioritaire. Réaliser une étude écologique du site et un sondage à la tarière du secteur boisé. Promouvoir la non replantation de peupliers et étudier la pertinence de créer une mare.
71THALIBOUR	Le Bourg à Champforgeuil	3,8	Milieu environnant peu favorable (secteur urbain, zones cultivées)	Privilégier l'exploitation prairiale extensive et limiter le drainage agricole.
71THALICANA	Le Canal du Centre à Fontaines, La Loyère, Fagnies, Champforgeuil	1,6		Site prioritaire. Limiter l'entretien répété de la roselière. Réaliser une étude écologique puis un plan de gestion de la roselière.
71THALICATI	Les Catines à Champforgeuil	1,2	Apports de produits azotés et phytosanitaires par ruissellement	Prévoir éventuellement une expertise écologique du site
71THALICHA9	Forêt Domaniale du Chalonnois à Chatenoy-le-Royal et Mellecey			Réaliser une expertise complémentaire du site.
71THALIFORG	Champforgeuil	1,3	Contexte environnant défavorable (milieu urbain, présence de cultures).	Améliorer les connaissances écologiques de la zone humide et réfléchir à l'élaboration d'un plan de gestion
71THALINAIN	Bois du Nainglet et forêt du Chalonnois à Fontaines			10 mares potentielles nous ont été indiquées par l'ONF. Un programme d'étude puis de travaux d'amélioration de leur fonctionnement paraît pertinent.
71THALIVERN	Les Vernets à Charrency	0,031	Aucune menace apparente	Site prioritaire. Evaluer l'intérêt batrachologique du site (tritons, salamandres)

Volet C1	RESTAURER ET PRESERVER LES FONCTIONNALITES DES ZONES HUMIDES			
Objectif	Régulation des activités socio-économiques dans un souci de préservation des zones humides	Fiche action n°	C1-4.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Prise en compte des zones humides dans l'aménagement du territoire (SCOT du Chalonnais)	Ensemble du territoire		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Toutes			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Mixte du Chalonnais, Grand Chalon, EPTB		2014-2018	1	-

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

D'un point de vue général, il a été démontré que la disparition et la dégradation de nombreuses zones humides étaient en partie imputables à la méconnaissance de ces milieux et à un défaut flagrant de prise en considération des sites dans les opérations d'aménagement du territoire. Les activités impactant directement ou indirectement les zones humides peuvent ou non être soumises à différentes réglementations (Loi sur l'Eau...) et outils de planification (SDAGE, trames verte et bleue, SCOT, PLU, cartes communales, PPRI...).

OBJECTIFS

1. utiliser efficacement les différents outils de réglementation et planification permettant de préserver les zones humides

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Protection réglementaire des zones humides : rôle de veille et formulation d'avis auprès des différents acteurs (administration, collectivités, exploitants, usagers) ;
2. Protection foncière : favoriser l'inscription des clauses environnementales dans les baux ruraux et autres conventions, et favoriser l'acquisition foncière de sites prioritaires par les collectivités ;
3. Protection contractuelle : relais auprès des contrats de pays, des démarches Natura 2000...
4. Protection des paysages (directives paysagères) et des espèces (préservation des espèces patrimoniales et lutte contre les espèces exotiques)
5. Protection par les outils de fiscalité et de financement

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Prise en compte des zones humides dans l'aménagement du territoire	Nombre de procédures d'aménagement du territoire ayant intégrés la problématique des zones humides Nombre et superficie des zones humides intégrées dans les outils de réglementation et planification	Travail en interne par les collectivités locales en charge de l'aménagement du territoire	Préservation des zones humides

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs		
Prise en compte des zones humides dans l'aménagement du territoire	Collectivités locales	0			
	Total	0			

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014 - 2018	Prise en compte des zones humides dans l'aménagement du territoire

Volet C1	RESTAURER ET PRESERVER LES FONCTIONNALITES DES ZONES HUMIDES			
Objectif	Réhabilitation de zones humides dégradées	Fiche action n°	C1-5.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Initier, élaborer et suivre les actions de réhabilitation de zones humides	22 communes (cf tableau)		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Toutes			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Grand Chalon/Communes/CRENB		2014-2018	1	532 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'étude des zones humides du territoire du Chalon nais (2011-2012) a permis de recenser et de caractériser 186 sites (402 Ha). 38 d'entre eux, jugés prioritaires, nécessitent la réalisation de travaux de réhabilitation ou la mise en place de plans de gestion spécifiques pour assurer un fonctionnement écologique satisfaisant.

OBJECTIFS

1. Rajeunir certaines zones humides occupées de manière excessive par des boisements et/ou des atterrissements (9 sites)
2. Lutter contre les remblais (4 sites) et le développement d'espèces invasives (renouée du Japon, érable négundo... : 2 sites)
3. Créer ou réhabiliter des mares prairiales (7 sites) ou forestières (9 sites)
4. Mettre en place des plans de gestion des roselières (5 sites)
5. Favoriser la connectivité des milieux et des espèces définies dans le cadre de la politique régionale des trames verte et bleue (plantation de haies... : 2 sites).

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Réaliser ou encadrer la phase de diagnostics (paramètres écologiques, hydrologiques, activités socio-économiques...)
2. Rencontrer les propriétaires, exploitants, usagers et maîtres d'ouvrages potentiels pour expliciter les actions préconisées puis obtenir les accords préalables au lancement des travaux
3. Elaborer les dossiers techniques
4. Rédiger et suivre les dossiers réglementaires et de sollicitation de subventions
5. Assurer le suivi des travaux
6. Evaluer l'efficacité des actions et mesurer l'évolution des milieux

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Initier, élaborer et suivre les actions de réhabilitation de zones humides	Nombre et superficie des sites réhabilités Efficacité des actions mises en place	Coûts d'investissement et de fonctionnement des projets	Efficacité des actions sur la flore et la faune

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs		
Initier, élaborer et suivre les actions de réhabilitation de zones humides (2014 à 2018)	Collectivités locales ou CRENB	6000€/site soit 228 000 €	AERMC (%)	CRB (%)	CG71 (%)
			50	0 à 30	0 à 30
Réalisation des travaux	Collectivités locales	8000€/site soit 304 000 €	50	0 à 30	0 à 30
	Total	532 000			

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014 - 2018	Initier, élaborer et suivre les actions de réhabilitation de zones humides (2014 à 2018)

Code	Localisation	Surface (Ha)	Pressions	Recommandations
71CORNEPEAG	Le péage à Saint-Germain-les-Buxy	0,19	Culture occupant l'intégralité du bassin versant	Site fortement menacé de destruction (déblais, remblais)
71ORBIZBOUC	Le Bouchot à Givry	7,75	Présence de remblais dans le secteur nord. Site localisé en zone d'activité artisanale	Site prioritaire. Proscrire les remblais dans la zone humide. Réaliser un sondage à la tarière. Réaliser une expertise écologique
71ORBIZCHEN	Theurot des Chênes à Saint-Mard-de-Vaux	0,83		Créer ou approfondir quelques petites mares. Lutter contre les remblais.
71THALIBORD	Carrière du Bois des Bordes à Charrency	2,5	Aucune menace apparente	Site prioritaire. Préserver le site des remblais de toute nature. Prévoir une étude écologique (flore et amphibiens) en vue d'aboutir à l'élaboration d'un plan de gestion.
71CORNEMAUV	Les Marais (secteur aval) à Jully-les-Buxy	0,3	Aucune menace apparente	Rajeunir par un entretien adapté la typhaie (roselière) qui semble vieillissante.
71ORBIZFLEU	Les Prés fleuris à Saint-Mard-de-Vaux	0,037		Rajeunir le milieu par une fauche modérée de la roselière (en septembre/ octobre)
71THALIBIEF	Le bief à Champforgeuil	0,4	Pâturage limitant l'extension de la ripisylve	Favoriser l'extension de la ripisylve et de la roselière
71THALICANA	Canal du Centre à Fontaines, La Loyère, Fagnes, Champforgeuil	1,6		Site prioritaire. Limiter l'entretien répété de la roselière. Réaliser une étude écologique puis un plan de gestion de la roselière.
71THALIRULL	La plaine de Rully	0,14	Site localisé en secteur de grandes cultures	Réaliser un entretien du site par une fauche partielle (1/3 de la roselière chaque année).
71ComeBour	Baisse et ancien bras du Bouria à Lux	1,5	Vieillessement accéléré des sites du fait de l'absence d'entretien qui favorise les atterrissements (il y a également une accumulation de "corps flottants" piégés par les arbres lors de la décruce et de remblais divers)	Rajeunissement des 2 sites par des travaux sélectifs de déboisement. Enlèvement des gravats et des atterrissements. Amélioration de la connectivité des zones humides avec la Come. Compléter les expertises écologiques. Création éventuellement d'un sentier de découverte intégrant la baisse (site péri-urbain déjà très fréquenté par les pêcheurs et les promeneurs)
71CORNECOER	Les Coeres à Montagny-les-Buxy	0,23	Femiture sans doute excessive du milieu	Engager une réflexion pour une éventuelle réouverture partielle du milieu (déboisements sélectifs).
71CORNEGR76	Mare proche du GR76 à Jully-les-Buxy	0,05		Rajeunir le milieu par une coupe sélective des arbres.
71CORNEPON2	Le Ponneau à Buxy	0,16	Femiture du milieu et fossés d'alimentation en eau déconnectés	Accroître les apports en eau en reconnectant les fossés d'alimentation.
71ORBIZBELO	Les Belottes à Saint-Denis-de-Vaux	0,04		Privilégier un entretien modéré du site. Lutter contre l'extension de la ronce et maintenir les arbres (possibilité de tailler un saule en têtard)
71ORBIZPAQU	Le pâquier du chêne à Chatel-Moron	0,14	Pâturage	Site prioritaire. Restaurer la zone humide. Limiter le piétinement et le pâturage. Limiter le passage d'engins. Proscrire le drainage.
71ORBIZPASS	Le Passou à Saint-Jean-de-Vaux	0,2		Site prioritaire. Limiter la fauche et le pâturage.
71THALIDEFE	Le Defens à Virey-le-Grand	0,9	Femiture du milieu par des boisements humides	Site prioritaire. Evaluer la pertinence d'une valorisation écologique et récréative du site.
71THALIVIGN	Les Vignes de la Chaume à Aluze	0,32	Aucune menace apparente	Rajeunir le site par un déboisement sélectif.
71CORNEPETL	Champ Peutel à Granges	0,34	Piétinement par le bétail	Limiter partiellement le piétinement et recréer la mare. Planter une haie sur environ 50 mètres pour assurer la continuité écologique (trame verte). Réaliser une expertise écologique du site. Site prioritaire.
71CORNEPEUT	Champ Peutel à Granges	0,07	Piétinement par le bétail	Améliorer le fonctionnement écologique de la mare. Limiter partiellement le piétinement et recréer la mare. Site prioritaire.
71CORNEPON1	Le Ponneau à Jully-les-Buxy	0,004	Femiture du milieu	Améliorer la fonctionnalité de la mare
71CORNERHE1	Bois de Rheune à Bissey-sous-Cruchaud	0,015		Evaluer la pertinence de recréer une mare.
71CORNERHE2	Bois de Rheune à Bissey-sous-Cruchaud	0,004		Améliorer la fonctionnalité du site (études, travaux de désenvasement, adoucissement des berges).
71ORBIZGI10	Forêt domaniale de Givry	0,01	Drainage	Evaluer la pertinence de créer une mare forestière.
71ORBIZGIV6	Forêt domaniale de Givry	0,1	Envasement de la petite dépression	Créer une mare au niveau de la petite dépression
71ORBIZGRAV	Le Gravier à Givry	0,02	rejets de substances polluantes dans la mare (station d'épuration et cultures)	limiter les apports en eau par la station d'épuration
71ORBIZMOIN	Les prés au Moines à Mellecey	0,005		Limiter le piétinement. Evaluer la pertinence de créer une autre mare.
71ORBIZSABL	Les Sablières à Givry	0,006	Mare s'asséchant en été depuis une quinzaine d'années	Etudier la possibilité de restaurer l'alimentation en eau de la mare (possibilité de tailler un saule en têtard)
71THALIBLET	Bietrys à Fagnes, La Loyère et Champforgeuil	15		Site prioritaire. Réaliser une étude écologique du site et un sondage à la tarière du secteur boisé. Promouvoir la non replantation de peupliers et étudier la pertinence de créer
71THALICHA6	Forêt Domaniale du Châlonnais à Mellecey	0,0242		Evacuer les bois morts de la zone humide. Etudier la pertinence d'approfondir la mare.
71THALIHABI	Bois des Habitants à Virey-le-Grand	0,7	Exploitation forestière	Site prioritaire. Réaliser un sondage à la tarière. Etudier la pertinence de créer une ou plusieurs mares.
71THALINAIN	Bois du Nainglet et Forêt du Châlonnais à Fontaines			10 mares potentielles nous ont été indiquées par l'ONF. Un programme d'étude puis de travaux d'amélioration de leur fonctionnement paraît pertinent.
71THALIRUL2	Bois de Rully	0,25		Etudier la possibilité de créer des micro-mares.
71THALIRUL3	Bois de Rully	0,02		Evaluer la pertinence de créer des mares.
71THALUSERC	Prés Sercy à Chalon-sur-Saône	2,9	Désagréments liés à l'urbanisation	Planter une haie périphérique
71CORNEBGIR	Bas Bois Girard à Granges	0,0016	Piétinement du bétail	Limiter partiellement le piétinement du bétail (abreuvement). Réaliser une expertise entomologique (amphibiens et libellules). Evaluer la pertinence de planter une haie bocagère.

Volet C1	RESTAURER ET PRESERVER LES FONCTIONNALITES DES ZONES HUMIDES			
Objectif	Mise en place d’actions de sensibilisation	Fiche action n°	C1-6.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Promouvoir et accompagner la mise en place de mesures agro-environnementales (MAE « Zones humides »)	Secteur restant à déterminer (ex. basse vallée de la Thalie)		
Mesures PDM				
Masses d’eau concernées	Toutes			
Maître(s) d’ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Grand Chalon		2015-2016	1	0

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Une majorité des zones humides expertisées font l'objet d'une exploitation prairiale (fauche et/ou pâturage). Cette activité économique garantit une sauvegarde des sites mais peut également engendrer un certain nombre de désagréments (emploi de fertilisants, de désherbants, piétinement de flore remarquable...). Les MAE favorisent la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à l'environnement, en contrepartie d'une rémunération annuelle (celle-ci correspond aux coûts supplémentaires, aux manques à gagner et aux coûts induits par la mise en œuvre des pratiques agroenvironnementales). Les MAE qui sont mises en œuvre au travers de 9 dispositifs sont souscrites pour une durée de 5 ans. Elles dépendent du contexte environnemental local et sont basées exclusivement sur du volontariat (une même exploitation peut souscrire plusieurs engagements pour des dispositifs différents). Une réflexion avec les Services de l'Etat, les acteurs agricoles et les partenaires financiers pourrait être engagée afin d'évaluer les possibilités de mettre en place des « MAE zones humides » sur certaines vallées (ex. basse vallée de la Thalie) à l'image de ce qui a été fait par exemple sur les vallées du Sevron et du Solnan (contrat de rivière Seille).

OBJECTIFS

1. Augmenter les potentialités écologiques des zones humides prairiales par des conditions d'exploitation adaptées aux spécificités des milieux humides

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Réunir les acteurs locaux (agriculteurs, chambre d'agriculture) et les partenaires financiers pour évaluer les possibilités de mettre en place des « MAE zones humides » sur certaines vallées
2. Promouvoir l'adhésion aux MAE adaptées aux zones humides : maintien de l'ouverture de milieux à gestion extensive, entretien des prairies dont le rôle est important pour l'écosystème (biodiversité, qualité de l'eau), maintien d'un paysage...
3. Réaliser l'animation nécessaire à la signature puis à la mise en place de contrats MAE

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Promouvoir et accompagner la mise en place de mesures agro-environnementales (MAE)	Nombre de contrats MAE signés Surfaces prairiales soumises aux MAE	Coûts des MAE	Evolution de la flore hélophytique, de l'entomofaune...

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2015 - 2016	Promouvoir et accompagner la mise en place de mesures agro-environnementales (MAE « zones humides »)

Volet C1	RESTAURER ET PRESERVER LES FONCTIONNALITES DES ZONES HUMIDES			
Objectif	Mise en place d’actions de sensibilisation	Fiche action n°	C1-7.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Promouvoir et accompagner la mise en place de baux ruraux comportant des clauses environnementales	Ensemble du territoire		
Mesures PDM				
Masses d’eau concernées	Toutes			
Maître(s) d’ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Communes/Grand Chalon		2014-2018	1	0

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Une majorité des zones humides expertisées font l'objet d'une exploitation prairiale (fauche et/ou pâturage). Cette activité économique garantie une sauvegarde des sites mais peut également engendrer un certain nombre de désagréments (emploi de fertilisants, de désherbants, drainage, piétinement de flore remarquable...). La loi d'orientation agricole de janvier 2006 permet d'introduire des stipulations environnementales dans les baux ruraux lors de leur conclusion ou de leur renouvellement. Cette possibilité est restreinte à un certain nombre de personnes, notamment les personnes morales de droit public (Etat, collectivités territoriales). Dans ce cas, le prix du fermage peut être déduit. Les clauses environnementales peuvent porter dans des baux emphytéotiques, prêts à usage, conventions de gestion...

OBJECTIFS

1. Promouvoir l'inscription de clauses environnementales dans les baux ruraux signés par des personnes morales de droit public (notamment les communes) afin d'accroître le potentiel écologique des milieux humides

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Réaliser un bilan des baux ruraux existants et de leur durée de validité
2. Effectuer des propositions de clauses environnementales adaptées aux zones humides concernées
3. Rencontrer les communes et exploitants concernés dans une optique de sensibilisation

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Promouvoir et accompagner la mise en place de baux ruraux comportant des clauses environnementales	Nombre et superficie des parcelles bénéficiant de clauses environnementales	Coûts des compensations financières versées aux exploitants	Efficacité des prescriptions environnementales sur la flore et la faune entomologique

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014 - 2018	Promouvoir et accompagner la mise en place de baux ruraux comportant des clauses environnementales

Volet C1	RESTAURER ET PRESERVER LES FONCTIONNALITES DES ZONES HUMIDES			
Objectif	Mise en place d’actions de sensibilisation	Fiche action n°	C1-8.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Limiter le piétinement et le surpâturage sur 28 zones humides	Ensemble du territoire		
Mesures PDM				
Masses d’eau concernées	Toutes			
Maître(s) d’ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Collectivités locales		2014-2018	1	11 200

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Une majorité des zones humides expertisées font l'objet d'une exploitation prairiale (fauche et/ou pâturage). Cette activité économique garantie une sauvegarde des sites mais peut également engendrer un certain nombre de désagréments. Les sites pâturés se caractérisent souvent par un piétinement qui pénalise le développement de la flore hélophytique. Afin de lutter contre ces désagréments, il est possible de limiter le piétinement des secteurs les plus humides en installant une clôture fixe ou temporaire, notamment aux abords immédiats des mares, hormis à l'endroit préférentiel d'abreuvement du bétail.

OBJECTIFS

1. Favoriser le développement de la flore hélophytique en limitant le piétinement et le surpâturage aux abords des secteurs les plus humides

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Sensibiliser les exploitants agricoles à la problématique
2. Proposer des solutions techniques adaptées aux particularités locales et évaluer leurs coûts
3. Elaborer les dossiers de sollicitation de subventions et assurer le suivi des travaux

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Limitier le piétinement et le surpâturage de certaines zones humides sensibles	Nombre de zones sensibles équipées Linéaire de clôture posée	Coûts des projets	Efficacité des prescriptions environnementales sur la flore et la faune entomologique

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs		
Limitier le piétinement et le surpâturage de certaines zones humides sensibles (2014)	Collectivité locale	400 €/site	AERMC (%)	CRB	CG71 (%)
			50	0 à 30	?
		50	0 à 30	?	
		50	0 à 30	?	
	Total	11 200			

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014 - 2018	Limitier le piétinement et le surpâturage de certaines zones humides sensibles

Volet C1	RESTAURER ET PRESERVER LES FONCTIONNALITES DES ZONES HUMIDES			
Objectif	Travaux de préservation et réhabilitation de zones humides	Fiche action n°	C1-9.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Lutte contre les espèces invasives sur 2 sites de zones humides	Chalon-sur-Saône		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées				
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Ville de Chalon		2014-2018	1	50 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Les espèces végétales invasives telles que la Renouée du Japon ou l'Erable negundo sont des espèces introduites par l'Homme à des fins souvent ornementales. Espèces pionnières, leur caractère invasif pénalise très fortement le développement des autres espèces des strates herbacée, arbustive et arborée et donc la biodiversité dans un cadre plus large. Leur présence en bord de cours d'eau mais aussi en zones humides n'est pas rare même si leur présence n'a été mise en évidence que sur 2 sites localisés à Chalon-sur-Saône. Les moyens de lutte testés ne sont pas toujours efficaces et nécessitent un effort soutenu dans le temps. La prévention par des informations ciblées à destination des acteurs locaux demeure encore la meilleure stratégie pour enrayer la propagation. Les opérations ponctuelles de réhabilitation de sites sont coûteuses. Ainsi, un arrachage manuel (15 € HT/m²) ou mécanique avec tamisage et remblaiement (20 € HT/m²) doivent être suivis d'un bâchage des massifs (20 € HT/m²) ou un entretien pendant 3 ans (21 € HT/m²/3 ans). Une opération coûte donc approximativement 35 à 40 € H.T/m².

OBJECTIFS

1. Enrayer la propagation des espèces invasives par des actions ciblées de communication et éventuellement des opérations de destruction

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Sensibiliser les acteurs locaux et usagers à cette problématique (plaquettes, réunions...)
2. Proposer si besoin des solutions techniques de réhabilitation et évaluer leurs coûts
3. Elaborer les dossiers de sollicitation de subventions et assurer le suivi des travaux

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Lutte contre les espèces invasives sur 2 zones humides	Nombre de plaquettes distribuées et/ou d'articles de presse publiés Nombre de sites traités	Montants financiers investis dans les actions de prévention et/ou réhabilitation	Evolution des espèces invasives (surfaces touchées)

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs		
Lutte contre les espèces invasives sur 2 zones humides	Ville de Chalon	50 000	AERMC (%)	CRB	CG71 (%)
			50	?	?
	Total	50 000			

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014 - 2018	Lutte contre les espèces invasives sur 2 zones humides

Code	Localisation	Surface (Ha)	Pressions	Recommandations
71THALIIRIS	Iris à Chalon-sur-Saône	0,85	Désagréments liés à l'urbanisation	Lutter contre les foyers d'espèces invasives (renouée du Japon et érable négundo)
71THALIPARO	Boisements humides du Pont Paron à Chalon-sur-saône	6,9	Colonisation par une espèce invasive (érable négundo)	Lutter contre l'extension de l'érable négundo. Note 9.C

Volet C1	RESTAURER ET PRESERVER LES FONCTIONNALITES DES ZONES HUMIDES			
Objectif	Missions transversales de sensibilisation et d'assistance technique	Fiche action n°	C1-10.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Veille et/ou prospection foncière			
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Toutes			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Collectivités locales ou EPTB		2014-2018	1	0

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'outil foncier peut constituer le cas échéant un outil efficace pour assurer la préservation à long-terme de zones humides à fort(s) enjeu(x) pour l'eau potable, la biodiversité, l'expansion des crues...Pour autant, la maîtrise du foncier n'est pas suffisante pour que les zones humides puissent assurer ces fonctions fondamentales au bon fonctionnement des écosystèmes naturels. 6 sites ont été retenus à titre informatif dans le cadre de cette fiche-action. Cette liste ne doit pas pour autant être considérée comme exhaustive, l'acquisition foncière étant également fortement conditionnée par les opportunités de ventes de parcelles.

OBJECTIFS

1. assurer des missions de veille ou prospection foncière pour préserver certaines zones humides à fort enjeux (6 sites proposés).

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. réaliser pour le compte des collectivités des opérations de veille ou prospection foncière pour assurer une occupation des sols favorable à une bonne fonctionnalité des zones humides.
2. Elaborer un plan de gestion de la zone humide acquise et suivre sa mise en oeuvre.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Veille et/ou prospection foncière	Nombre et superficie de zones humides acquises	Montant financier alloué à l'acquisition foncière	Evolution des indicateurs floristiques et faunistiques

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs		
Veille et/ou prospection foncière	Collectivités locales ou EPTB	0			
	Total	0			

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014 - 2018	Veille et/ou prospection foncière

Code	Localisation	Surface (Ha)	Pressions	Recommandations
71ComeCreu	Mare et basse du Creux Guillot à Lux	0,32	Risques liés à un éventuel changement d'occupation des sols au profit de cultures.	Veille foncière pour éviter une destruction liée à la mise en culture des sites. Le continuum prairial doit en particulier être préservé du fait de son intérêt pour l'expansion des crues et l'avifaune.
71ComePeBr	Baisse du Petit Breuil à Saint-Rémy	4	Risque de changement d'occupation des sols au profit de cultures céréalières ou de peupleraies.	Eviter tout changement d'occupation du sol mettant en péril la zone humide.
71CORNEPION	Le Pionnage	0,31	Présence d'un secteur cultivé à proximité	Aucune recommandation particulière
71ComeRémy	Baisses des Prés Vérissey et du Petit Breuil à Saint Rémy	2,3	Risques liés à un éventuel changement d'occupation des sols au profit de cultures et/ ou de peupleraies.	Veille foncière pour éviter une possible destruction liée à la mise en culture des sites. Le continuum prairial doit en particulier être préservé au Petit Breuil et une remise en prairie des Prés Vérissey est recommandée afin d'accroître la fonctionnalité de la zone,
71ComeSevr	Marais (magnocariçaie) en aval du pré des Rouches à Sevrey		Cultures à proximité	Réaliser une expertise écologique et hydrologique. Promouvoir l'acquisition foncière par une collectivité. Site prioritaire
71THALIDEVA	Prés Devant	9,8	Une partie du foncier a été acquis par le Grand Chalon mais il subsiste des parcelles privées	Promouvoir l'acquisition foncière par le Grand Chalon puis établir un plan de gestion cohérent (exploitation prairiale extensive).

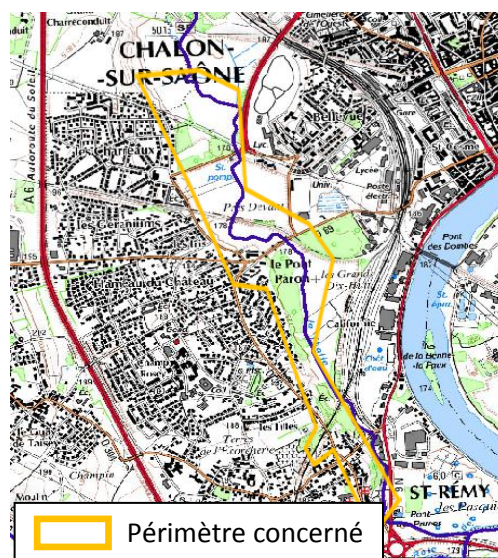
Volet C1	PROTEGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES REMARQUABLES			
Objectif	Restaurer les zones humides de la Thalie	Fiche action n°	C1-11.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restaurer le complexe de zones humides de la Thalie en milieu urbain	Saint-Rémy, Chalon-sur-Saône		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Communauté d'Agglomération du Grand Chalon		2014 - 2018	1	200 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Les berges de la Thalie sur les communes de Chalon-sur-Saône et Saint-Rémy sont bordées de zones humides liées au caractère inondable de cette vallée. Ces milieux présentent de nombreux intérêts : biodiversité, expansion des crues, autoépuration des eaux, soutien d'étiage. Ils constituent une véritable richesse naturelle au cœur de l'agglomération chalonnaise.

Suite à divers aménagements urbains (prolongement de la rocade, construction de l'hôpital), la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon a dû mettre en place des mesures compensatoires qui se sont concrétisées par une démarche conservatoire sur les milieux humides de la Thalie. La Communauté d'Agglomération du Grand Chalon a ainsi acquis plusieurs parcelles de prairie et de forêt alluviale sur lesquelles elle développe un programme de gestion et de restauration.

Certaines parcelles sont fortement colonisées par des plantes invasives (Erable Negundo, Renouée du Japon). La présence de ces espèces a pour effet l'appauvrissement des milieux et menace leurs fonctionnalités. Ces milieux humides présentent un fort intérêt écologique et hydrologique car ils constituent un important champ d'expansion des crues en provenance de la Saône et présentent un rôle fondamental dans la régulation des inondations sur les communes de Saint-Rémy et Lux.



OBJECTIFS

- 1- Restauration et préservation des zones humides de la Thalie (réouverture de milieu, mise en œuvre de mesures agroenvironnementales adaptées, lutte contre les espèces envahissantes)
- 2 - Préservation du champ d'expansion des crues du val de la Thalie
- 3 - Restauration de frayères à brochets et créations de mares
- 4 - Sensibilisation du public Chalonnais à la préservation des milieux naturels

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à renouveler et développer le programme de gestion et d'acquisition de zones humides par le Grand Chalon dans le val de la Thalie, pour préserver et augmenter les fonctionnalités de ces zones d'intérêts écologiques et hydrologiques.

Ce programme intègre différentes actions :

- Lutte contre les plantes invasives
- Restauration de mares
- Restauration de frayères
- Aménagement pour l'avifaune
- Suivi scientifique (floristique et faunistique)
- Développement d'actions de sensibilisation
- Création de panneaux pédagogiques
- Création d'un sentier d'interprétation

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Renouvellement et mise en œuvre d'un programme de restauration du complexe de zones humides de la Thalie	Surface en zones humides acquises ou conventionnée Lutte contre les invasives Accueil du public	Coût total de l'opération	Présence d'espèces remarquables

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Renouvellement et mise en œuvre d'un programme de restauration du complexe de zones humides de la Thalie	Grand Chalon	200 000 €	Agence de l'eau	100 000	50 %
			Conseil Régional de Bourgogne	-	0 à 30 %
			Pays du Chalonnais	-	?
			CG71	-	0 à 30
			Grand Chalon	40 000	20 %

PHASAGE PREVISIONNEL

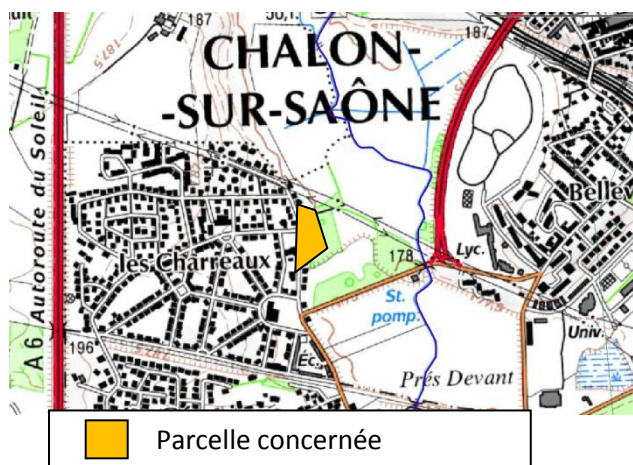
Année	Opération	Montant € HT
2014	Acquisition foncière - Restauration/Entretien de zones humides	40 000
2015	Acquisition foncière - Restauration/Entretien de zones humides	40 000
2016	Acquisition foncière - Restauration/Entretien de zones humides	40 000
2017	Acquisition foncière - Restauration/Entretien de zones humides	40 000
2018	Acquisition foncière - Restauration/Entretien de zones humides	40 000

Volet C1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT PHYSIQUE ET ECOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES ET RIVERAINS			
Objectif	Restaurer et préserver les zones humides	Fiche action n°	C1-12.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Reconversion de la peupleraie des Charreaux en prairie humide	Chalon-sur-Saône		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Grand Chalon		2013	1	6 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le caractère inondable de la Thalie aval génère d'importantes zones humides alluviales. Ces zones constituent le champ d'expansion des crues de la Thalie et de la Saône et sont de véritables réservoirs de biodiversité lorsqu'elles sont gérées de manière durable. A proximité du quartier des Charreaux, une parcelle d'ancienne prairie humide a été convertie en peupleraie. La culture des peupliers est souvent à l'origine de la disparition des prairies. Elle entraîne une banalisation de la flore, une disparition de la faune, et un assèchement des zones humides.

L'opération proposée consiste à reconvertir la peupleraie en prairie humide avec la mise en place de mesures agro-environnementales.



OBJECTIFS

- 1 - Restaurer une prairie humide en val de Thalie
- 2 - Améliorer la biodiversité du site

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération présente les caractéristiques suivantes :

- Abattage et exportation des bois de peupliers
- Plantation de haies bocagères
- Mise en place de convention avec un agriculteur exploitant engageant le respect de mesures agroenvironnementales (fauche tardive, absence de phytosanitaire, etc.)

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Reconversion de la peupleraie des Charreaux en prairie humides	Superficie de prairie humide restaurée Linéaire de clôture posée	Coût total de l'opération Coût par m ² traité	Inventaire de la biodiversité

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Reconversion de la peupleraie des Charreaux en prairie humides	Grand Chalon	6 000	Agence de l'Eau	3 000	50
			CRB	-	0 à 30
			CG71	-	?
			Grand Chalon	1 200	20
			TOTAL	6 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

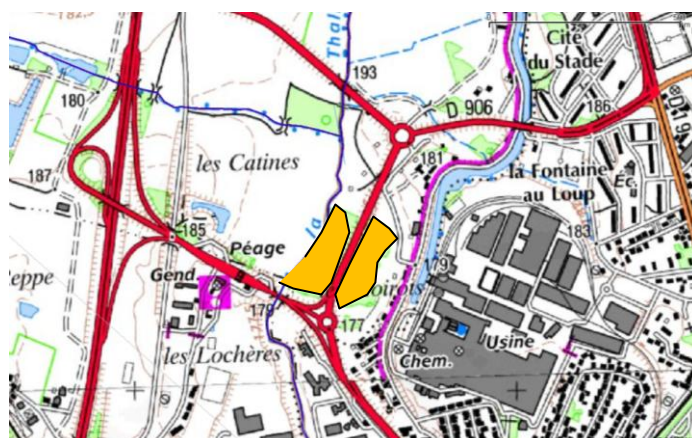
Année	Opération
2013	Abattage et exportation des peupliers Mise en place de convention Plantation de haies bocagères

Volet C1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT PHYSIQUE ET ECOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES ET RIVERAINS			
Objectif	Restaurer et préserver les zones humides	Fiche action n°	C1-13.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Reconversion de la peupleraie des Moirots en prairie humide	Chalon-sur-Saône		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Grand Chalon		2014	1	15 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le caractère inondable de la Thalie aval génère d'importantes zones humides alluviales. Ces zones constituent le champ d'expansion des crues de la Thalie et de la Saône et sont de véritable réservoir de biodiversité lorsqu'elles sont gérées de manière durable. A proximité du péage Nord de l'autoroute A6 au niveau du quartier des moirots, deux parcelles de 3,7 ha et 2,9 ha, anciennes prairies humides ont été converties en peupleraie. La culture des peupliers est souvent à l'origine de la disparition des prairies. Elle entraîne une banalisation de la flore, une disparition de la faune, et un assèchement des zones humides.

L'opération proposée consiste à reconvertir la peupleraie en prairie humide avec la mise en place de mesures agro-environnementales.



 Parcelles concernées

OBJECTIFS

- 1 - Restaurer les prairies humides en val de Thalie
- 2 - Améliorer la biodiversité du site

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération présente les caractéristiques suivantes :

- Abattage et exportation des bois de peupliers
- Pose de clôtures et aménagement de parc de contention du bétail
- Plantation de haies bocagères
- Mise en place de convention avec un agriculteur exploitant engageant le respect de mesures agroenvironnementales (fauche tardive, absence de phytosanitaire, etc.)

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Reconversion de la peupleraie des Moirots en prairie humides	Superficie de prairie humide restaurée Linéaire de clôture posée	Coût total de l'opération Coût par m ² traité	Inventaire de la biodiversité

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Reconversion de la peupleraie des Moirots en prairie humides	Grand Chalon	15 000	Agence de l'Eau	7 500	50
			CRB		0 à 30
			CG71		?
			Grand Chalon	3 000	20
			TOTAL	15 000	

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014	Abattage et exportation des peupliers Pose de clôtures Mise en place de convention
2015	Plantation de haies bocagères

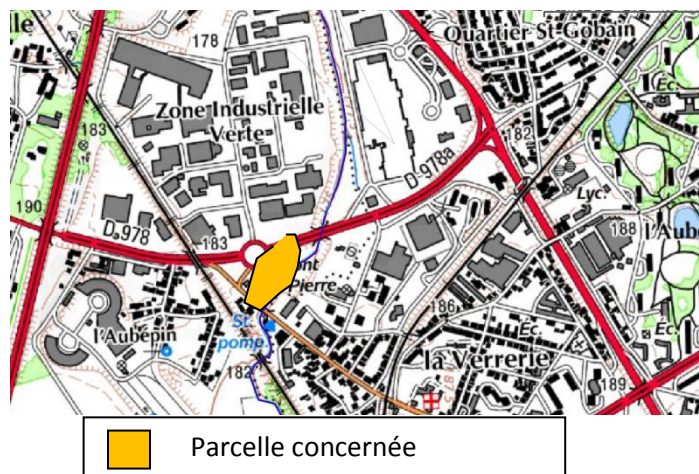
Volet C1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT PHYSIQUE ET ECOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES ET RIVERAINS			
Objectif	Restaurer et préserver les zones humides	Fiche action n°	C1-14.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration et maintien de prairie humide à proximité du Pont de pierre	Chalon-sur-Saône		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Commune de Chalon-sur-Saône		2014	1	12 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le caractère inondable de la Thalie aval génère d'importantes zones humides alluviales. Ces zones constituent le champ d'expansion des crues de la Thalie et de la Saône et sont de véritable réservoir de biodiversité lorsqu'elles sont gérées de manière durable.

L'opération consiste à restaurer une prairie humide de 1 ha en cours d'enfrichement à travers un conventionnement avec un exploitant agricole et la mise en place de mesures agro-environnementales.

L'exploitation de la prairie nécessitera l'aménagement d'une rampe d'accès à la parcelle depuis la D978.



OBJECTIFS

- 1 - Restaurer une prairie humide en val de Thalie
- 2 - Améliorer la biodiversité du site

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération présente les caractéristiques suivantes :

- Pause de clôtures et aménagement de parc de contention du bétail
- Plantation de haies bocagères
- Mise en place de convention avec un agriculteur exploitant engageant le respect de mesures agroenvironnementales (fauche tardive, absence de phytosanitaire, etc.)

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration et maintien de prairie humide à proximité du Pont de pierre.	Superficie de prairie humide restaurée Linéaire de clôture posée	Coût total de l'opération Coût par m ² traité	Inventaire de la biodiversité

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financiers	Montant € HT	%
Restauration et maintien de prairie humide à proximité du Pont de pierre.	Grand Chalon	12 000	Agence de l'Eau	6 000	50
			CRB		0 à 30
			CG		?
			Grand Chalon	2 400	20
			TOTAL	12 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014	Pause de clôtures Aménagement d'une rampe d'accès Mise en place de convention
2015	Plantation de haies bocagères

Volet C1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT PHYSIQUE ET ECOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES ET RIVERAINS			
Objectif	Restaurer et préserver les zones humides	Fiche action n°	C1-15.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration de la mare du Petit-Virey	Virey-le-Grand		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Commune de Virey-le-Grand		2013	1	14 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La mare du Petit Virey présente la particularité d'être implantée dans la continuité du lit mineur du ruisseau de Virey. A ce titre, sa restauration devra permettre à la fois de rétablir les fonctionnalités morphodynamiques du cours d'eau et de conserver la richesse écologique du site liée à la présence d'une végétation hygrophile particulièrement intéressante (hélophytes, arbustif, arbres de haut jê).

La mare présente une superficie d'environ 500 m². La commune est propriétaire du foncier sur l'ensemble des deux rives. La mare est enfermée par des berges relativement abruptes. La végétation de ces berges est de type nitrophile (orties) en haut de berges et composée de phragmites en pied de berges.



A terme, le projet global d'aménagement vise la réalisation d'un espace de détente avec l'installation d'une table de pique nique et la pose d'un panneau pédagogique valorisant le site et plus particulièrement la zone humide.

OBJECTIFS

- 1 - Restaurer la mare du Petit-Virey
- 2 - Créer un espace détente et pédagogique au cœur du village de Virey-le-Grand

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Débroussaillage de la végétation rivulaire/Abattage de saule vieillissant.
- Terrassement/Reprofilage des berges en pentes douces progressives (20 ml en « mare », 40 ml en « ruisseau »). Cette solution permettra d'améliorer l'aspect paysager en augmentant la surface propice aux plantes de berges et de zones humides.
- Pose de fascines hélophytes en renfort de berges (60 ml), et reprofilage du lit mineur. La fascine sera constituée d'un boudin de géotextile biodégradable lesté, végétalisé de mottes de plantes semi-aquatiques (hélophytes) et maintenu au substrat par des pieux. Cette protection devra permettre une reprise rapide de la végétation hydrophyle et assurer par son effet mécanique une protection stable des berges dès sa mise en place.
- Végétalisation des berges, aménagement d'une ripisylve étagée. Deux strates de végétation seront implantées sur une bâche de géotextile (2x60 ml). Des essences locales de végétation adaptées aux zones humides seront privilégiées.
- Fourniture et fixation d'une passerelle en bois, permettant de traverser la mare. Longueur : 6 mètres avec garde-corps de largeur : 1,5 mètres.
- Engazonnement : remise en place des terres végétales, préparation lit de semence et semis de prairie.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration de la mare du Petit-Virey	Superficie de mare restaurée	Coût total de l'opération Coût par m ² traité	Inventaire de la biodiversité

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Restauration de la mare du Petit-Virey	Commune de Virey-le-Grand	14 000	Pays du Chalonnais	3 500	25>%
			Grand Chalon	3 500	25 %
			Commune de Virey-le-Grand	7 000	50 %
			TOTAL	14 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013	Restauration de la mare du Petit-Virey

**FICHES ACTIONS VOLET C2 -
Restaurer les trames vertes et bleues et
améliorer la connectivité entre les milieux**

Volet C2	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT PHYSIQUE ET ECOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES ET RIVERAINS			
Objectif	Restaurer et préserver les continuités écologiques	Fiche action n°	C2-1.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Etude de la trame verte et bleue de l'Agglomération chalonaise	39 communes du périmètre du Grand Chalon		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Communauté d'Agglomération du Grand Chalon		2013-2014	2	40 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon. Il s'agit de dresser l'état des lieux des trames vertes et bleues de l'agglomération.

Il s'agit de décliner à l'échelle du territoire de l'agglomération, l'occupation du sol et les trames vertes et bleues identifiées dans le cadre du Schéma Régional, tout en les précisant, notamment pour prendre en compte la connaissance locale des milieux, des espèces et des corridors. L'étude permettra également d'identifier les points de conflits et les enjeux de conservation les concernant.

In fine, l'étude fournira des propositions sur les enjeux et les prescriptions pour la rédaction du PLUi.

OBJECTIFS

Enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser une étude des trames vertes et bleues sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon afin d'intégrer la préservation des milieux naturels et des corridors écologiques dans le futur PLU intercommunal.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude de la trame verte et bleue de l'Agglomération	Identification des trames vertes et bleues Formulation de prescriptions pour le PLUi	Coût total de l'étude	Prise en compte des trames vertes et bleues dans les projets de développement de l'agglomération

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude de la trame verte et bleue de l'Agglomération	Communauté d'Agglomération du Grand Chalon	40 000	Syndicat Mixte du Chalonnais	?	?
			Grand Chalon	?	?
			TOTAL	40 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013-2014	Etude de la trame verte et bleue de l'Agglomération

**FICHES ACTIONS VOLET C3 -
Préserver les milieux aquatiques remarquables
et les espèces patrimoniales**

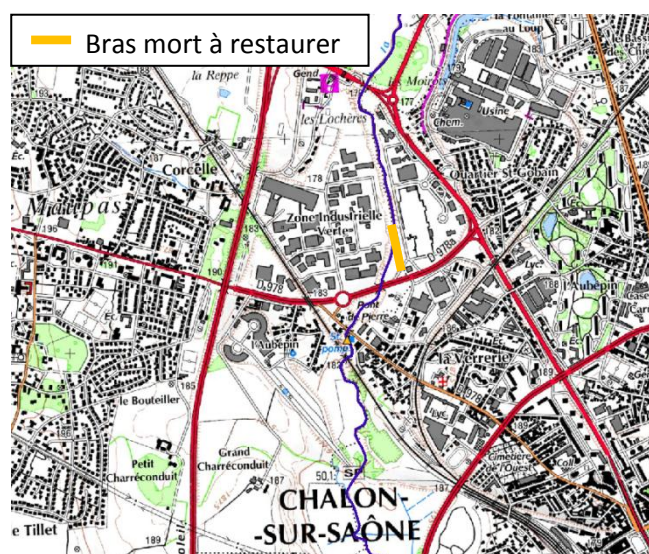
Volet C3	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT PHYSIQUE ET ECOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES ET RIVERAINS			
Objectif	Restaurer les habitats aquatiques et rivulaires	Fiche action n°	C3-1.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration d'une frayère piscicole sur la Thalie à Chalon-sur-Saône	Chalon-sur-Saône		
Mesures PDM	3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Ville de Chalon		2013	1	10 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Un bras mort de la Thalie situé sur la zone industrielle verte de Chalon-sur-Saône a été identifié comme frayère à brochets potentielles dans le cadre de l'étude piscicole préalable au Contrat des rivières du Chalonnais.

Les fonctionnalités de cette frayère sont menacées par la fermeture du milieu liée à la pousse d'une végétation arbustive.

L'opération consiste au déboisement partiel du site avec dessouchage pour favoriser l'ensoleillement et le développement d'une végétation herbacée et hélophytique. Cette action devra être couplée d'un nettoyage des macro-déchets présents en grande quantité sur le site.



OBJECTIFS

- 1 - Restaurer une frayère piscicole
- 2 - Favoriser l'installation d'une végétation propice à la fraie du brochet et au développement des alevins
- 3 - Utiliser le site comme support pédagogique en zones urbaines

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération présente les caractéristiques suivantes :

- Déboisement partiel du site avec dessouchage
- Terrassement pour assurer la connexion du site avec la rivière Thalie
- Enlèvement des macrodéchets

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration d'une frayère piscicole	Surface de frayère réhabilitée	Coût total de l'opération	Présence de brochets Habitats recréés Surface de milieux humides réhabilités

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Restauration d'une frayère piscicole	SIA Thalie	10 000	Agence de l'Eau	5 000	50
			Ville de Chalon	5 000	50
			TOTAL	10 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013	Restauration de frayère

Volet C3	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT PHYSIQUE ET ECOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES ET RIVERAINS			
Objectif	Restaurer les habitats aquatiques	Fiche action n°	C3-2.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration des habitats piscicoles sur l'Orbize amont	Barizey		
Mesures PDM	3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
AAPPMA de l'Orbize		2013 - 2018	1	4 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'Orbize dans sa partie amont, de Châtel-Moron à Mellecey présente un fort enjeu piscicole avec la présence d'une population intéressante de truites farios et une densité importante d'écrevisses pieds blancs à proximité de sa source. L'AAPPMA de l'Orbize gère actuellement les lots de pêche sur l'ensemble du tronçon ciblé. L'AAPPMA soutient actuellement les populations de truites autochtones par des lâchers de poissons surdensitaires et procèdent régulièrement à de petits aménagements piscicoles.



L'action proposée consiste à définir un programme d'aménagement et de gestion piscicole avec l'AAPPMA de l'Orbize.

OBJECTIFS

- 1 - Restaurer les habitats piscicoles et les frayères
- 2 - Améliorer la gestion piscicole de la rivière

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération consiste à améliorer la gestion piscicole de l'Orbize amont

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration les habitats piscicoles sur l'Orbize amont	Aménagement d'habitats piscicoles	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	Qualité piscicole Habitats recréés Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financiers	Montant € HT	%
Restauration les habitats piscicoles sur l'Orbize amont	AAPPMA de l'Orbize	4 000	Agence de l'Eau	2 000	50
			AAPPMA de l'Orbize	2 000	50
			TOTAL	4 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

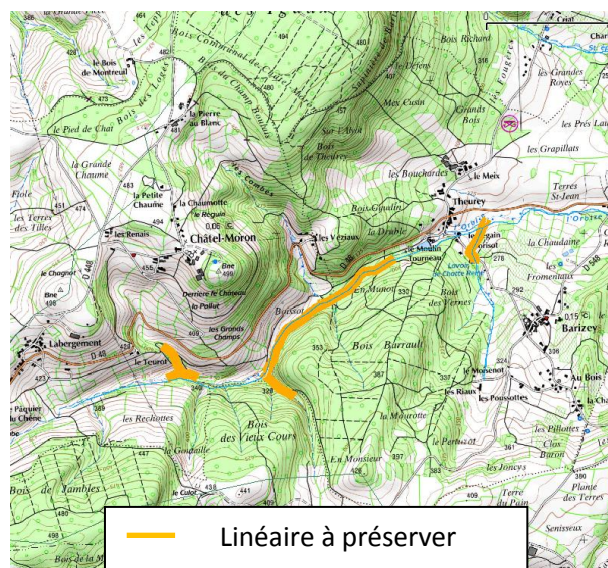
Année	Opération
2013 - 2018	Restauration les habitats piscicoles sur l'Orbize amont

Volet C3	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT PHYSIQUE ET ECOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES ET RIVERAINS			
Objectif	Restaurer les habitats aquatiques et rivulaires	Fiche action n°	C3-3.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Préservation des populations d'écrevisses à pieds blancs sur le Courambles	Châtel-Moron, Barizey		
Mesures PDM	3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur			
Masses d'eau concernées	Curles FRDR10083			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize		2013 - 2018	1	4 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le Courambles, affluent des Curles, sur sa tête de bassin présente une population d'écrevisses à pieds blancs.

Il est proposé une action de sensibilisation auprès des riverains, et une préservation du linéaire colonisé par la pause de clôtures et d'abreuvoirs sur les secteurs pâturés.



OBJECTIFS

1 -Préserver les populations d'écrevisses à pieds blancs

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération présente les caractéristiques suivantes :

- Sensibilisation des propriétaires pour la préservation des écrevisses à pieds blancs
- Pose de clôture à 3 mètres du cours d'eau et aménagement d'abreuvoirs en zones pâturées

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Préservation des populations d'écrevisses à pieds blancs sur le Courambles	Sensibilisation des riverains Pose de clôtures	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	Qualité astacicole Linéaire rendu favorable à la protection des écrevisses à pieds blancs

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Préservation des populations d'écrevisses à pieds blancs sur le Courambles	SIA Orbize	4 000	Agence de l'eau	2 000	50
			Conseil Régional	1 200	30
			SIA Orbize	800	20
			TOTAL	4 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

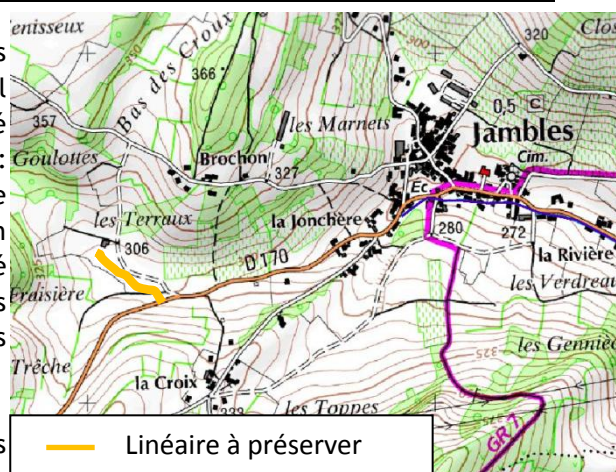
Année	Opération
2013 - 2018	Préservation des populations d'écrevisses à pieds blancs sur le Courambles

Volet C3	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT PHYSIQUE ET ECOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES ET RIVERAINS			
Objectif	Restaurer les habitats aquatiques et rivulaires	Fiche action n°	C3-4.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Préservation des populations d'écrevisses à pieds blancs sur le ruisseau de Jambles	Jambles		
Mesures PDM	3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
Masses d'eau concernées				
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize		2013 - 2018	1	4 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Sur le ruisseau de Jambles, une population d'écrevisses à pieds blancs a été observée sur un tronçon de 350 m compris entre la source du ruisseau, située dans un pré pâturé, et le pont de la route départementale D170 : 18 individus y ont été comptabilisés. Le pont semble constituer la limite aval de cette population isolée en tête de bassin, sur un linéaire très réduit. La proximité de jardins dans lesquels sont utilisés des herbicides ainsi que la route D170 sont les principales menaces pour la population d'écrevisses.

Il est proposé une action de sensibilisation auprès des riverains propriétaires des jardins privés, et une préservation du linéaire colonisé par la pose de clôtures et d'abreuvoirs.



OBJECTIFS

- 1 -Préserver les populations d'écrevisses à pieds blancs
- 2 - Restaurer la ripisylve

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération présente les caractéristiques suivantes :

- Sensibilisation des propriétaires pour la préservation des écrevisses à pieds blancs
- Pose de clôture à 3 mètres du cours d'eau et aménagement d'abreuvoirs en zones pâturées

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Préservation des populations d'écrevisses à pieds blancs sur le ruisseau de Jambles	Sensibilisation des riverains Pose de clôtures	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	Qualité astacicole Linéaire rendu favorable à la protection des écrevisses à pieds blancs

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Préservation des populations d'écrevisses à pieds blancs sur le ruisseau de Jambles	SIA Orbize	4 000	Agence de l'eau	2 000	50
			Conseil Régional	1 200	0 à 30
			SIA Orbize	800	20
			TOTAL	4 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

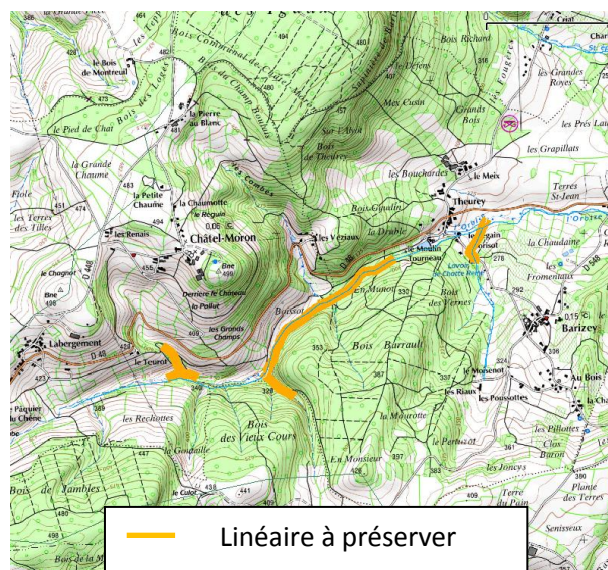
Année	Opération
2013 - 2018	Préservation des populations d'écrevisses à pieds blancs sur le ruisseau de Jambles

Volet C3	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT PHYSIQUE ET ECOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES ET RIVERAINS			
Objectif	Restaurer les habitats aquatiques et rivulaires	Fiche action n°	C3-5.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Préservation des populations d'écrevisses à pieds blancs sur la tête de bassin de l'Orbize	Châtel-Moron, Barizey		
Mesures PDM	3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat de l'Orbize		2013 - 2018	1	4 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'Orbize sur sa tête de bassin présente une population d'écrevisses à pieds blancs intéressantes : Orbize à Châtel-Moron et Barizey, Ruisseau du Teurot, ruisseau des Terres de l'étang et ruisseau du Regain Morisot à Barizey.

Il est proposé une action de sensibilisation auprès des riverains, et une préservation du linéaire colonisé par la pause de clôtures et d'abreuvoirs sur les secteurs pâturés.



OBJECTIFS

1 -Préserver les populations d'écrevisses à pieds blancs

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération présente les caractéristiques suivantes :

- Sensibilisation des propriétaires pour la préservation des écrevisses à pieds blancs
- Pose de clôture à 3 mètres du cours d'eau et aménagement d'abreuvoirs en zones pâturées

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Préservation des populations d'écrevisses à pieds blancs sur la tête de bassin de l'Orbize	Sensibilisation des riverains Pose de clôtures	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	Qualité astacicole Linéaire rendu favorable à la protection des écrevisses à pieds blancs

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Préservation des populations d'écrevisses à pieds blancs sur la tête de bassin de l'Orbize	SIA Orbize	4 000	Agence de l'eau	2 000	50
			Conseil Régional	1 200	0 à 30
			SIA Orbize	800	20
			TOTAL	4 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013 - 2018	Préservation des populations d'écrevisses à pieds blancs sur la tête de bassin de l'Orbize

Volet C3	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT PHYSIQUE ET ECOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES ET RIVERAINS			
Objectif	Restaurer les habitats aquatiques	Fiche action n°	C3-6.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration et suivi d'une frayère à brochet à Lux (bief de l'anneau)	Lux		
Mesures PDM	3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			
Masses d'eau concernées	Corne FRDR307			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Corne		2013 - 2018	1	6 000 €

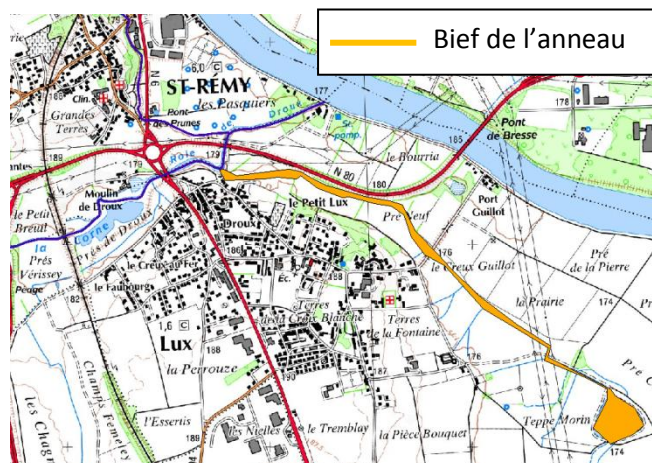
CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le bief de l'anneau, affluent de la Corne à Lux a été identifié comme frayère à brochet.

Une restauration de la zone est néanmoins souhaitable pour garantir les fonctionnalités du milieu et empêcher la fermeture du milieu notamment sur sa partie aval.

L'opération consiste à retirer la végétation arborée qui a tendance à venir fermer le milieu et à réaliser un suivi piscicole de la frayère.

Un vannage de régulation a été installé à l'entrée du bief. L'ouverture du vannage en période de reproduction du brochet devra être assurée. Un aménagement du vannage sera envisagé pour assurer la continuité écologique permanente du bief avec la Corne



OBJECTIFS

- 1 - Suivi scientifique d'une frayère à brochet
- 2 - Entretenir les fonctionnalités d'une frayère à brochet

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération consiste à restaurer les pleines fonctionnalités d'une frayère à brochet dans le bief de l'anneau, annexe à la Corne. Une végétation arbustive dense s'est implantée sur la partie aval du bief et menace de refermer le milieu. Un abatage sélectif de la végétation arbustif est préconisé. Un suivi scientifique des populations de brochets sera réalisé pour s'assurer du bon fonctionnement du site.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration et suivi d'une frayère à brochet à Lux	Réouverture de la frayère Inventaire piscicole	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	Présence de brochet Habitats recréés Linéaire rendu favorable à la reproduction du brochet

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Restauration et suivi d'une frayère à brochet à Lux	SIA Corne	6 000	Agence de l'Eau	3 000	50
			Conseil Régional	1 800	0 à 30
			SIA Corne	1 200	20
			TOTAL	6 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013 - 2018	Restauration et suivi d'une frayère à brochet à Lux

FICHES ACTIONS VOLET D1 - Communication et sensibilisation des publics

Volet D1	ASSURER LA GESTION CONCERTEE DU TERRITOIRE, COMMUNIQUER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIONS			
Objectif	Communiquer auprès du Grand Public	Fiche action n°	D1-1.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Communication Web	Toutes		
Mesures PDM	-			
Masses d'eau concernées	Toutes les masses d'eau			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
EPTB Saône-et-Doubs		2013-2018	1	-

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Internet est aujourd'hui un outil de communication incontournable, d'accès simple et rapide. Il permet la diffusion d'informations sous diverses formes (texte, photos, cartes...) ainsi que le partage de données en ligne.

La création d'un site internet permet donc de diffuser largement des informations grand public sur les particularités du bassin versant, ses richesses, les objectifs et actions du Contrat, mais aussi des informations plus confidentielles (compte-rendu de réunion, données...) en accès restreint. L'EPTB Saône-et-Doubs dispose d'un nouveau site internet depuis octobre 2012. Ce site est construit sous la forme d'un portail qui autorise à chaque animateur de Contrat de rivière d'alimenter les rubriques consacrées à son territoire.

L'action proposée consiste à assurer la mise à jour des pages consacrées au Contrat des rivières du Chalonnois sur le site de l'EPTB Saône-et-Doubs. L'opération sera menée dans le cadre des missions d'animation de l'animateur du Contrat de rivière.

OBJECTIFS

- 1 - Mise à jour du site internet
- 2 - Diffusion des informations Grand Public sur le bassin versant
- 3 - Diffusion des objectifs, du programme d'actions et de l'état d'avancement du Contrat
- 4 - Procéder au partage des données

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à animer les pages consacrées aux Contrat des rivières du Chalonnais sur le site internet de l'EPTB Saône-et-Doubs.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Communication Web	Mise à jour régulière du site internet de l'EPTB Diffusion des documents officiels via le site internet	-	Nombre de visiteurs sensibilisés Nombre de téléchargement

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Communication Web	EPTB Saône-et-Doubs	-	-	-	-
			-	-	-
			-	-	-
			TOTAL	-	-

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013 - 2018	Communication Web

Volet D1	ASSURER LA GESTION CONCERTEE DU TERRITOIRE, COMMUNIQUER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIONS			
Objectif	Communiquer avec les partenaires	Fiche action n°	D1-2.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Création et diffusion d'une Newsletter	Toutes		
Mesures PDM	-			
Masses d'eau concernées	Toutes les masses d'eau			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
EPTB Saône-et-Doubs		2013 -2018	1	1 500

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La réussite du Contrat de rivière passe par la communication et l'implication de tous les acteurs dans les différentes problématiques. La communication et la sensibilisation sont fondamentales pour mobiliser les élus et les acteurs du territoire autour d'un seul et même programme.

L'opération consiste à poursuivre la diffusion d'une Newsletter numérique pour informer les élus et les partenaires de l'avancement du Contrat, des retours d'expériences sur les actions du Contrat, et de l'actualité du Contrat.

OBJECTIFS

- 1 - Diffusion régulière d'une newsletter à raison de 4 par an.
- 2 - Présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre du contrat et les actualités sur le bassin

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser et diffuser une newsletter numérique pour le Contrat des rivières du Chalon nais à raison de 4 numéros par an.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Création et diffusion d'une newsletter	Diffusion de la newsletter	Coût total de l'opération	Nombre de diffusion

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Création et diffusion d'une newsletter	EPTB Saône-et-Doubs	1 500	Agence de l'Eau	750	50
			EPTB Saône-et-Doubs	750	50
			TOTAL	1 500	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013 - 2018	Création et diffusion d'une newsletter

Volet D1	ASSURER LA GESTION CONCERTEE DU TERRITOIRE, COMMUNIQUER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIONS			
Objectif	Communiquer avec le Grand Public	Fiche action n°	D1-3.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Elaboration et diffusion de 6 plaquettes d'information et de suivi du Contrat	Toutes		
Mesures PDM	-			
Masses d'eau concernées	Toutes les masses d'eau			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
EPTB Saône-et-Doubs		2013 -2018	1	10 704

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La réussite du Contrat de rivière est basée sur l'adhésion au projet du plus grand nombre. L'implication de tous les acteurs dans la restauration de la rivière dépend de leur sensibilité aux différentes problématiques. La communication et la sensibilisation sont donc fondamentales pour mobiliser les élus et les acteurs du territoire autour d'un seul et même programme.

Il s'agit de diffuser une plaquette d'information à l'issu de chaque phase de réalisation du Contrat de rivière, pour informer les élus et les acteurs locaux de l'avancement du contrat.

OBJECTIFS

- 1 - Diffusion annuelle d'une plaquette d'information au format A4.
- 2 - Présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre du contrat et les actualités sur le bassin

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser et diffuser une plaquette d'information pour le Contrat des rivières du Chalonnais à raison d'une par an.

Plaquette 1 : Résultats des études préalables

Plaquette 2 : Programme d'action du Contrat de rivière

Plaquette 3 : Etat d'avancement du Contrat de rivière

Plaquette 4 : Bilan à mi-parcours

Plaquette 5 : Etat d'avancement du Contrat de rivière

Plaquette 6 : Bilan du Contrat de rivière

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Elaboration et diffusion de plaquette d'information	Diffusion des plaquettes	Coût unitaire des plaquettes Coût total de l'opération	Nombre de diffusion

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Elaboration et diffusion de plaquette d'information	EPTB Saône-et-Doubs	10 704	Agence de l'Eau	5 352	50
			CRB	3212	0 à 30
			EPTB Saône-et-Doubs	2140	20
			TOTAL	10 704	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013 - 2018	Création et diffusion d'une newsletter

Volet D1	ASSURER LA GESTION CONCERTEE DU TERRITOIRE, COMMUNIQUER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIONS			
Objectif	Communiquer avec le Grand Public	Fiche action n°	D1-4.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Diffusion d'articles dans les bulletins locaux	Toutes		
Mesures PDM	-			
Masses d'eau concernées	Toutes les masses d'eau			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
EPTB Saône-et-Doubs		2013 -2018	1	0

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Il est nécessaire d'informer la population sur les actions engagées en faveur de l'amélioration de la qualité des eaux, de la préservation et la réhabilitation des milieux aquatiques.

En parallèle, il est essentiel de valoriser et de diffuser les informations sur les caractéristiques et spécificités du bassin versant pour entraîner une prise de conscience collective des richesses et des enjeux associés aux cours d'eau.

Ainsi, il est proposé de rédiger, en collaboration avec les maîtres d'ouvrages locaux, des articles pour alimenter les bulletins communaux ou intercommunaux existants sur le bassin (magazine du Grand Chalon, C'Chalon, etc.)

OBJECTIFS

- 1 - Rédiger des articles pour les bulletins communaux et intercommunaux du bassin
- 2 - Informer le grand public de l'actualité du Contrat de rivière
- 3 - Sensibiliser le grand public sur les richesses et les enjeux du bassin

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à rédiger des articles dans les bulletins locaux pour sensibiliser le grand public.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Diffusion d'articles dans les bulletins locaux	Nombre d'articles diffusés	-	Nombre d'articles lus

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Diffusion d'articles dans les bulletins locaux	EPTB Saône-et-Doubs	0	0	0	0
			TOTAL	0	0

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013 - 2018	Diffusion d'articles dans les bulletins locaux

Volet D1	ASSURER LA GESTION CONCERTEE DU TERRITOIRE, COMMUNIQUER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIONS			
Objectif	Communiquer avec les riverains	Fiche action n°	D1-5.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Elaboration d'un guide technique concernant l'entretien des cours d'eau non domaniaux	Toutes		
Mesures PDM	-			
Masses d'eau concernées	Toutes les masses d'eau			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Communauté d'Agglomération du Grand Chalon		2014	1	10 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'expérience montre que les riverains méconnaissent leurs droits et leurs devoirs en matière d'usages et d'entretien des cours d'eau. Le fonctionnement d'un cours d'eau et les principes qui guident leur gestion patrimoniale sont méconnus.

La diffusion d'un guide technique sur l'entretien des cours d'eau non domaniaux permettra d'informer les riverains sur leur rôle et leurs obligations, de mieux faire connaître le fonctionnement des cours d'eau et diffuser les bonnes pratiques de gestion.

OBJECTIFS

- 1 - Créer un livret d'une dizaine de page
- 2 - Faire un rappel de la réglementation en matière d'entretien de cours d'eau
- 3 - Sensibiliser les propriétaires riverains à la gestion raisonnée des berges et de la ripisylve
- 4 - Sensibiliser sur les boisements adaptés aux bordures de cours d'eau
- 5 - Informer les propriétaires riverains sur les méthodes de lutte contre les plantes invasives

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à élaborer et diffuser un guide technique concernant l'entretien des cours d'eau.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Elaboration et diffusion d'un guide technique d'entretien des cours d'eau	Nombre de guide diffusé	Coût unitaire du guide Coût total de l'opération	Nombre de riverains sensibilisés

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Elaboration et diffusion d'un guide technique d'entretien des cours d'eau	EPTB Saône-et-Doubs	10 000	AERMC	5 000	50
			CRB	3 000	0 à 30
			EPTB	2 000	20
			TOTAL	10 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014	Elaboration et diffusion d'un guide technique d'entretien des cours d'eau

Volet D1	ASSURER LA GESTION CONCERTEE DU TERRITOIRE, COMMUNIQUER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIONS			
Objectif	Sensibiliser le jeune public	Fiche action n°	D1-6.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Sensibilisation des scolaires (premier degré)	Toutes		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Toutes les masses d'eau			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
EPTB Saône-et-Doubs/Grand Chalon		2013 - 2018	1	241 500 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'éducation relative à l'environnement à destination des scolaires est un bon moyen de marquer durablement l'esprit d'une population. C'est l'occasion de débiter très tôt la sensibilisation à l'environnement auprès des jeunes classes d'âge. Celles-ci s'approprient ainsi le message pour leur vie future, mais le font aussi passer auprès de l'entourage plus âgé (parent, famille).

Le programme proposé est le suivant :

- face à face pédagogique auprès des élèves des écoles primaires du territoire,
- information et formation des enseignants,
- valorisation des travaux à travers l'organisation de rencontre interclasse

Le programme réalisé en partenariat entre la structure maître d'ouvrage et l'Education Nationale portera sur les thématiques suivantes : la qualité de l'eau (eau potable, pollution, assainissement), la préservation et la restauration des milieux naturels, les inondations, le fonctionnement physique du cours d'eau, le patrimoine architectural lié à l'eau...

OBJECTIFS

- 1 - Sensibiliser les élèves aux problèmes de l'eau au travers les enjeux du Contrat des rivières du Chalonais
- 2 - Permettre aux enseignants d'acquérir une autonomie dans le montage d'un projet lié à l'eau
- 3 - Valoriser les travaux des élèves et favoriser les échanges inter-classes
- 4 - Permettre la communication au-delà du temps scolaire, en particulier auprès des parents d'élèves

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à mettre en place un programme « classe d'eau » pluridisciplinaire permettant à chaque élève d'acquérir des connaissances sur les problématiques liées à l'eau. Le programme proposé repose sur un nombre estimatif de 15 classes (cycle 2 et 3 en priorité) à raison de 4 demi-journées d'intervention par classe. Un programme d'accompagnement à destination des enseignants pourra être développé à raison de 3h réparties en 1 ou 2 séances. Un outil de communication, une pochette permettra à chaque élève de disposer d'un document d'information à présenter à ses parents.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Sensibilisation des scolaires (primaires)	Nombre de classes animées	Coût par classes Coût total de l'opération	Nombre d'élèves sensibilisés

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Sensibilisation des scolaires (primaires)	EPTB Saône-et-Doubs	241 500	Agence de l'Eau	120 750	50
			CRB	36 225	15
			Collectivités locales	36 225	15
			EPTB	48 300	20
			TOTAL	241 500	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération	Coût
2013 - 2018	Sensibilisation des scolaires (primaires)	48 300 € HT/an

Volet D1	ASSURER LA GESTION CONCERTEE DU TERRITOIRE, COMMUNIQUER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIONS			
Objectif	Sensibiliser le jeune public	Fiche action n°	D1-7.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Sensibilisation des scolaires (second degré)	Toutes		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Toutes les masses d'eau			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
EPTB Saône-et-Doubs		2014 - 2018	1	36 437 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'éducation relative à l'environnement à destination des scolaires est un bon moyen de marquer durablement l'esprit d'une population. C'est l'occasion de débiter très tôt la sensibilisation à l'environnement auprès des jeunes classes d'âge. Celles-ci s'approprient ainsi le message pour leur vie future, mais le font aussi passer auprès de l'entourage plus âgé (parent, famille).

Ainsi, les objectifs et les thématiques du programme proposé restent similaires à ceux décrits pour les établissements du 1^{er} degré.

La durée, le contenu et le déroulement sont adaptés aux modalités spécifiques de mise en œuvre d'un tel programme au sein des établissements d'enseignement secondaire.

OBJECTIFS

- 1 - Sensibiliser les élèves aux problèmes de l'eau au travers les enjeux du Contrat des rivières du Chalonais
- 2 - Permettre aux enseignants d'acquérir une autonomie dans le montage d'un projet lié à l'eau
- 3 - Valoriser les travaux des élèves et favoriser les échanges inter-classes
- 4 - Permettre la communication au-delà du temps scolaire, en particulier auprès des parents d'élèves

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à mettre en place un programme « classe d'eau » pluridisciplinaire permettant à chaque élève d'acquérir des connaissances sur les problématiques liées à l'eau. Le programme proposé repose sur 5 demi-journées par an proposées aux collèges et lycées du territoire. Un accompagnement est également proposé aux enseignants à raison de 2 jours par an à répartir entre les classes bénéficiaires.

1 journée d'intervention spécifique sera proposée au Lycée Agricole de Fontaines chaque année afin de sensibiliser les futures jeunes exploitants agricoles.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Sensibilisation des scolaires (secondaires)	Nombre de classes animées	Coût par classes Coût total de l'opération	Nombre d'élèves sensibilisés

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Sensibilisation des scolaires (secondaires)	EPTB Saône-et-Doubs	35 437	Agence de l'Eau	17 718	50
			CRB	5 316	15
			Collectivités locales	5 316	15
			EPTB	7 087	20
			TOTAL	36 437	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération	Coût
2014 - 2018	Sensibilisation des scolaires (secondaires)	7 087,5 € HT/an

Volet D1	ASSURER LA GESTION CONCERTEE DU TERRITOIRE, COMMUNIQUER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIONS			
Objectif	Sensibiliser le jeune public	Fiche action n°	D1-8.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Sensibilisation dans les centres d'accueil de mineurs	Toutes		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Toutes les masses d'eau			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
EPTB Saône-et-Doubs		2015/2017	1	54 766 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'éducation relative à l'environnement dans les centres d'accueil de mineurs permet de sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement. Ils s'approprient le message pour leur vie future, mais le font aussi passer auprès de leur entourage plus âgé (parent, famille).

Le programme proposé est le suivant :

- face à face pédagogique auprès des enfants dans les centres d'accueil,
- information et formation des animateurs et directeurs pour plus d'autonomie dans l'éducation à l'environnement dans les centres.

Le programme réalisé en partenariat entre la structure maître d'ouvrage et les structures d'éducation populaire (FRANCAS...) portera sur les thématiques suivantes : la qualité de l'eau (eau potable, pollution, assainissement), la préservation et la restauration des milieux naturels, les inondations, le fonctionnement physique du cours d'eau, le patrimoine architectural lié à l'eau...

OBJECTIFS

- 1 - Sensibiliser les jeunes aux problèmes de l'eau au travers les enjeux du Contrat des rivières du Chalonnois
- 2 - Permettre aux encadrants d'acquérir une autonomie dans le montage d'un projet lié à l'eau
- 3 - Valoriser les travaux des jeunes et favoriser les échanges inter-classes
- 4 - Permettre la communication au-delà du temps scolaire

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à mettre en place des animations sur le thème de l'eau dans les centres d'accueil de mineurs sur la base de 3 jours d'intervention par an pendant les petites vacances et 10 jours d'intervention lors des grandes vacances.

Deux années d'animation sont ainsi proposées sur la durée du Contrat de rivière.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Sensibilisation dans les centres d'accueil de loisir	Nombre de journée d'animation	Coût par animation Coût total de l'opération	Nombre de jeunes sensibilisés

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Sensibilisation dans les centres d'accueil de loisir	EPTB Saône-et-Doubs	54 766	Agence de l'Eau	27 383	50
			CRB/FEDER/collectivités locales	13 692	25
			EPTB	13 691	25
			TOTAL	54 766	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération	Coût
2015/2017	Sensibilisation dans les centres d'accueil de loisir	27 383 € HT/an

Volet D1	ASSURER LA GESTION CONCERTEE DU TERRITOIRE, COMMUNIQUER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIONS			
Objectif	Sensibiliser les publics et mettre en valeur les milieux aquatiques	Fiche action n°	D1-9.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Exposition itinérante sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques	Toutes		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Toutes les masses d'eau			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
EPTB Saône-et-Doubs		2014	1	7 750 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Cette exposition permettra de présenter les spécificités du territoire et la démarche de contrat de rivière. Son but sera de sensibiliser la population à la fragilité des milieux, aux conséquences de certaines pratiques et de lui rappeler que chacun peut agir en faveur du territoire à son échelle.

L'exposition sera composée d'une dizaine de panneaux et sera mise à disposition des collectivités du bassin versant sur réservation. Elle pourra notamment être utilisée lors des manifestations locales (festi'lux, fête de la coulée verte, semaine du développement durable).

OBJECTIFS

- 1 - Mobiliser la population locale du bassin versant autour des enjeux du Contrat de rivières
- 2 - Informer les habitants du bassin versant des actions prévues dans le cadre du Contrat de rivières
- 3 - Créer un outil utilisable pour tous

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à créer une dizaine de panneaux pédagogiques autour du Contrat de rivières sous la forme de kakémonos qui seront mis à disposition des collectivités locales pour communiquer autour des actions et des enjeux du Contrat de rivières.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Exposition itinérante sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques	Nombre de journée d'animation	Coût par animation Coût total de l'opération	Nombre de jeunes sensibilisés

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Exposition itinérante sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques	EPTB Saône-et-Doubs	7 750	Agence de l'Eau	3 875	50
			CRB	1 162	15
			EPTB	2 713	35
			TOTAL	7 750	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014	Exposition itinérante sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Volet D1	ASSURER LA GESTION CONCERTEE DU TERRITOIRE, COMMUNIQUER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIONS			
Objectif	Sensibiliser les publics et mettre en valeur les milieux aquatiques	Fiche action n°	D1-10.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Organisation de journée de formation et d'échange à destination des élus et des collectivités	Toutes		
Mesures PDM	1A10 - Mettre en place un dispositif de gestion concertée			
Masses d'eau concernées	Toutes les masses d'eau			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
EPTB Saône-et-Doubs		2015/2016	1	11 200 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La réalisation des actions du contrat de rivière est en partie conditionnée par la sensibilité des collectivités du territoire vis à vis de l'eau, des milieux aquatiques et de leurs usages. En parallèle d'une communication "grand public", cette sensibilisation peut être ciblée auprès des décideurs et des acteurs de terrain sous forme de journées de formation et d'échanges afin d'améliorer la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Ces formations seront organisées sur le bassin en faisant appel en priorité aux compétences locales (services de l'Etat, services techniques des collectivités locales...) et si besoin à des prestataires extérieurs. Les thèmes de ces formations seront :

- interventions en rivières et en bords de cours d'eau
- droit d'eau et réglementation sur les milieux aquatiques en vigueur
- préservation des zones humides
- bonnes pratiques de gestion des espaces publics vis-à-vis de la ressource en eau

Les thèmes pourront évoluer durant la période du contrat de rivière en fonction des demandes locales.

Ces journées pourront prendre plusieurs formes : conférences, visites de terrain, rencontre avec d'autres élus ou employés communaux pour partager leur expérience. L'Université Permanente pour les Elus Locaux de Saône-et-Loire (UPEL71) pourra constituer un relai privilégié.

OBJECTIFS

- 1 - Mettre en place un dispositif de gestion concerté
- 2 - Accompagner les élus dans la prise de décision sur les projets liés à l'eau
- 3 - Informer les collectivités sur les aspects techniques des projets menés dans le cadre du Contrat de rivière
- 4 - Créer une dynamique d'échange autour des projets sur l'eau

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action proposée auprès des élus et des collectivités consiste à organiser des journées ou demi-journée de formation et d'échange. Il s'agit essentiellement de permettre aux acteurs locaux d'appréhender la réglementation et les bases scientifiques en lien avec les problématiques du territoire et découvrir des exemples similaires aux travaux prévus dans le Contrat de rivières menés sur d'autres territoires.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Organisation de journée de formation et d'échange à destination des élus et des collectivités	Nombre de journée	Coût par journée Coût total de l'opération	Nombre d'acteurs sensibilisés

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Organisation de journée de formation et d'échange à destination des élus et des collectivités	EPTB Saône-et-Doubs	11 200	Agence de l'Eau	5 600	50
			CRB	3 360	0 à 30
			EPTB	2 240	20
			TOTAL	11 200	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération	Coût
2015/2016	Organisation de journée de formation et d'échange	2 240 € HT/an

Volet D1	ASSURER LA GESTION CONCERTEE DU TERRITOIRE, COMMUNIQUER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIONS			
Objectif	Sensibiliser les publics et mettre en valeur les milieux aquatiques	Fiche action n°	D1-11.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Création d'un parcours pédagogique sur le thème de l'Orbize	Givry, Granges, Dracy-le-Fort, Châtenoy- le-Royal		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Centre de loisirs de Givry/SIA de l'Orbize		2014	2	8 400 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le Centre de loisirs de Givry propose la création d'une dizaine de panneaux pédagogiques par les enfants sur le thème de l'Orbize. La réalisation de ses panneaux sera coordonnée par le centre de loisir de Givry, l'objectif étant de faire participer les enfants à la réalisation graphique des panneaux. Ces panneaux seront ensuite disposés le long d'un parcours entre les communes de Givry, Granges, Dracy-le-Fort et Châtenoy-le-Royal. Ce parcours d'une dizaine de km permettra aux promeneurs de découvrir l'Orbize de manière illustré et ludique.

OBJECTIFS

Sensibiliser les enfants en centre de loisirs et les promeneurs sur les richesses patrimoniales de l'Orbize

DESCRIPTION DE L'ACTION

Création de panneaux pédagogiques et d'un parcours piétonnier le long de l'Orbize pour sensibiliser les promeneurs aux richesses patrimoniales du cours d'eau.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Création d'un parcours pédagogiques sur le thème de l'Orbize	Pose de panneaux pédagogiques	Coût par panneau Coût total de l'opération	Sensibilisation du grand public

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Création d'un parcours pédagogiques sur le thème de l'Orbize	Centre de loisirs de Givry	8 400	Centre de loisirs de Givry	4 200	50
			SIA de l'Orbize	4 200	50
			TOTAL	8 400	100

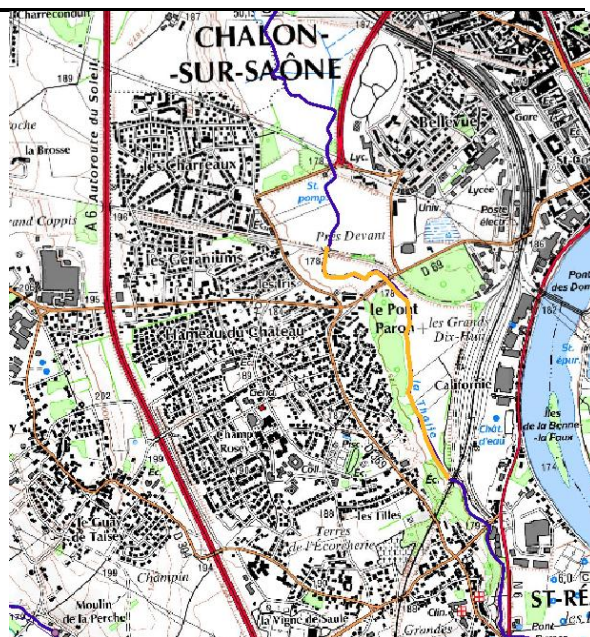
PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014	Création d'un parcours pédagogiques sur le thème de l'Orbize

Volet D1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT PHYSIQUE ET ECOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES ET RIVERAINS			
Objectif	Mettre en valeur les milieux aquatiques	Fiche action n°	D1-12.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Aménagement d'un sentier pédagogique sur la Thalie aval	Chalon-sur-Saône, Saint-Rémy		
Mesures PDM	-			
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Grand Chalon/ville de Chalon/ville de Saint-Rémy		2015	2	63 640 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

En lien avec les fiches B1-1, B1-2, C1-1 qui concernent la gestion des zones humides et les travaux de restauration physique de la Thalie, il est proposé d'aménager un sentier pédagogique sur l'ensemble du site pour sensibiliser le Grand public aux richesses écologiques et aux enjeux des zones humides et de la rivière Thalie.



OBJECTIFS

1 - Valorisation de la Thalie et de ses zones humides

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à aménager un sentier pédagogique le long de la Thalie dans sa traversée de Saint-Rémy et de Chalon-sur-Saône. Cet aménagement sera agrémenté de panneaux pédagogiques et explicatifs pour le grand public.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Aménagement d'un sentier pédagogique sur la Thalie aval	Linéaire de sentier créé	Coût total de l'opération Coût par m ² traité	Sensibilisation du Grand Public

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Aménagement d'un sentier pédagogique sur la Thalie aval	Collectivités locales	63 640	Agence de l'Eau	31 820	50
			CG71	9 546	15
			Pays du Chalonnais	9 546	15
			Collectivités	12 728	20
			TOTAL	63 640	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2015	Aménagement d'un sentier pédagogique sur la Thalie aval

FICHES ACTIONS VOLET D2 - Coordination et suivi du Contrat de rivière

Volet D2	ASSURER LA GESTION CONCERTEE DU TERRITOIRE, COMMUNIQUER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIONS			
Objectif	Animation et suivi du Contrat de rivière	Fiche action n°	D2-1.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Poste de chargé de mission et appui administratif	Toutes		
Mesures PDM	1A10 - Mettre en place un dispositif de gestion concertée			
Masses d'eau concernées	Toutes les masses d'eau			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
EPTB Saône-et-Doubs		2013-2018	1	385 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Afin d'assurer l'animation du Contrat de rivières et accompagner la mise en œuvre des actions retenues, la création d'une cellule d'animation compétente est proposée. Cette cellule d'animation sera composée d'un chargé de mission, d'un technicien de rivière et d'un appui administratif (mi-temps).

L'action proposée concerne le financement d'un poste de chargé de mission qui devra assurer :

- le suivi des études,
- l'animation et l'organisation des comités de rivières, des commissions thématiques et des comités de pilotage,
- l'impulsion et la coordination des actions inscrites au Contrat de rivières,
- l'assistance technique et administrative des maîtres d'ouvrages locaux,
- la mise en place du programme de communication,
- le suivi de l'état d'avancement du contrat.

Le poste de chargé de mission sera accompagné d'un appui administratif sur les missions de secrétariat, de comptabilité et de communication.

OBJECTIFS

- 1 - Assurer la coordination du Contrat de rivière avec l'ensemble des acteurs du bassin versant
- 2 - Optimiser les réalisations et le respect des engagements
- 3 - Assurer la concertation sur le territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à assurer l'animation et la coordination du Contrat de rivières à travers le financement d'un poste d'ingénieur territorial et d'un appui administratif (secrétariat/comptable) et le financement d'un appui administratif à mi-temps.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Poste de chargé de mission et poste administratif	Recrutement/maintien d'une cellule d'animation	Coût annuel de l'animation	-

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs			
Poste de chargé de mission	EPTB Saône-et-Doubs	325 000	AERMC (50%)	FEDER (30%)	Collectivités locales (10%)	MO (10%)
			162 500	97 500	32 500	32 500
Appui administratif (mi-temps)		60 000	30 000	18 000	6 000	6 000
	Total	385 000	192 500	115 500	38 500	38 500

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération	Coût/an € HT
2013	Poste de chargé de mission et poste administratif	77 000
2014		77 000
2015		77 000
2016		77 000
2017		77 000

Volet D2	ASSURER LA GESTION CONCERTEE DU TERRITOIRE, COMMUNIQUER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIONS			
Objectif	Animation et suivi du Contrat de rivière	Fiche action n°	D2-2.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Poste de technicien de rivière	Toutes		
Mesures PDM	1A10 - Mettre en place un dispositif de gestion concertée			
Masses d'eau concernées	Toutes les masses d'eau			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Syndicat de rivière/Grand Chalon		2013-2018	1	280 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La cellule animation du contrat de rivière sera composée d'un chargé de mission, d'un technicien de rivière et d'un appui administratif (mi-temps). Le technicien devra assurer :

- l'assistance technique des maîtres d'ouvrages locaux pour la mise en œuvre des projets d'aménagement et de gestion,
- l'élaboration des dossiers techniques,
- la rédaction des dossiers de consultation des entreprises,
- le montage budgétaire et le suivi des subventions.

OBJECTIFS

Assurer la mise en œuvre technique des travaux du Contrat de rivières avec l'ensemble des acteurs du bassin versant.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à assurer l'animation et la coordination du Contrat de rivière à travers le financement d'un poste de technicien de rivière.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Poste de technicien de rivière	Recrutement/maintien d'une cellule d'animation	Coût annuel de l'animation	-

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Poste de technicien de rivière	EPTB Saône-et-Doubs	280 000	Agence de l'eau RMC	140 000	50
			FEDER	84 000	30
			Collectivités locales	56 000	20
			TOTAL	280 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération	Coût/an € HT
2013	Poste de technicien de rivière	56 000
2014		56 000
2015		56 000
2016		56 000
2017		56 000

Volet D2	ASSURER LA GESTION CONCERTEE DU TERRITOIRE, COMMUNIQUER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIONS			
Objectif	Animation et suivi du Contrat de rivière	Fiche action n°	D2-3.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Elaboration d'un tableau de bord	Toutes		
Mesures PDM	1A10 - Mettre en place un dispositif de gestion concertée			
Masses d'eau concernées	Toutes les masses d'eau			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
EPTB Saône-et-Doubs		2013	1	0

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le tableau de bord du Contrat de rivières a pour objectif le suivi et l'évaluation des actions. Outil essentiel pour la coordination du Contrat de rivières, le tableau de bord sera élaboré et mise à jour par la cellule animation. Sur la base des indicateurs identifiés dans les fiches actions, il servira d'appui à la définition du bilan de la démarche de Contrat de rivière.

OBJECTIFS

Assurer le suivi du Contrat de rivière et optimiser sa mise en œuvre.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à élaborer et mettre à jour un tableau de bord, outil essentiel au suivi de la mise en œuvre du Contrat de rivière.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Elaboration et mise à jour d'un tableau de bord	Elaboration du tableau de bord	-	-

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financiers	Montant € HT	%
Elaboration et mise à jour d'un tableau de bord	EPTB Saône-et-Doubs	(compris dans les missions d'animation)	-	-	-
			TOTAL	0	-

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013	Elaboration et mise à jour d'un tableau de bord

Volet D2	ASSURER LA GESTION CONCERTEE DU TERRITOIRE, COMMUNIQUER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIONS			
Objectif	Suivi et bilan du Contrat de rivière	Fiche action n°	D2-4.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Etude bilan de la qualité des eaux superficielle	Toutes		
Mesures PDM	-			
Masses d'eau concernées	Toutes les masses d'eau			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
EPTB Saône-et-Doubs		2018	1	50 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

En 2011, une étude de la qualité des eaux superficielles a été réalisée par le groupe Lyonnaise des eaux sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Saône et Doubs. Il est proposé de renouveler cette étude en fin de contrat. Les résultats permettront de vérifier les effets des actions menées dans le cadre du contrat de rivière.

OBJECTIFS

Faire le bilan de la qualité des eaux superficielles en fin de Contrat.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser une étude de la qualité des eaux superficielles à l'image de celles réalisées en 2011 afin d'apprécier l'évolution de la qualité des masses d'eau au regard des actions engagées grâce au Contrat de rivière.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude bilan de la qualité des eaux	Réalisation de l'étude	Coût total de l'étude	Mesure de l'état des masses d'eau

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Etude bilan de la qualité des eaux	EPTB Saône-et-Doubs	50 000	Agence de l'eau RMC	25 000	50
			CRB/FEDER	15 000	30
			MO	10 000	20
			TOTAL	50 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2018	Etude bilan de la qualité des eaux

Volet D2	ASSURER LA GESTION CONCERTEE DU TERRITOIRE, COMMUNIQUER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIONS			
Objectif	Suivi et bilan du Contrat de rivière	Fiche action n°	D2-5.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Suivi piscicole et astacicole	Toutes		
Mesures PDM	-			
Masses d'eau concernées	Toutes les masses d'eau			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Fédération de Pêche de Saône-et-Loire		2018	1	11 610

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

En 2010, une étude de la qualité des eaux superficielles a été réalisée par le groupe IPL sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Saône et Doubs. Il est proposé de renouveler cette étude en fin de contrat. Les résultats permettront de vérifier les effets des actions menées dans le cadre du contrat de rivière.

OBJECTIFS

- Connaissance de l'évolution qualitative et quantitative des peuplements piscicoles
- Mesurer les effets des actions directes et indirectes du Contrat de rivières sur la qualité des cours d'eau à l'aide d'indicateur poisson (IPR)
- Réorienter les actions ou redéfinir leur priorité au vu des réponses des milieux et des peuplements constatés

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste :

- à réaliser un inventaire des peuplements piscicoles par pêche électrique,
- à faire l'analyse et le bilan de l'état des populations mise en relation avec l'avancement des actions entreprises,
- à faire l'analyse thermique pour le calcul des niveaux typologiques et vérification de l'efficacité des restaurations de ripisylve.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Suivi piscicole et astacicole	Inventaire des peuplements piscicoles Calcul de l'IPR Suivi thermique des masses d'eau	Coût de l'étude	Amélioration de la qualité piscicole et thermique des masses d'eau

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Suivi piscicole et astacicole	Fédération de pêche 71	11 610	Agence de l'eau RMC	5 805	50
			FD pêche 71	5 805	50
			TOTAL	11 610	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2018	Suivi piscicole et astacicole

Volet D2	ASSURER LA GESTION CONCERTEE DU TERRITOIRE, COMMUNIQUER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIONS			
Objectif	Animation et suivi du Contrat de rivière	Fiche action n°	D2-6.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Evaluation du Contrat - Etude bilan.	Toutes		
Mesures PDM	-			
Masses d'eau concernées	Toutes les masses d'eau			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
EPTB Saône-et-Doubs		2018	1	50 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Un contrat de rivière implique une programmation d'actions sur 5 ans permettant d'atteindre des objectifs en terme de qualité d'eau, de gestion des milieux naturels, d'animation et d'implication des acteurs locaux.

Si la pertinence des programmes d'actions peut être jugée dès la phase d'élaboration, leur efficacité et leur mise en œuvre ne peut être jugée que dans le temps. Ceci nécessite de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation afin d'établir des bilans et de prévoir les réajustements éventuels pour atteindre les objectifs initiaux.

OBJECTIFS

Assurer le suivi et faire le bilan des actions du Contrat des rivières du Chalonais.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser une étude globale pour dresser le bilan des actions du Contrat de rivières et prévoir les réajustements éventuels pour atteindre les objectifs initiaux.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Evaluation du Contrat - Etude bilan	Réalisation de l'étude	Coût de l'étude	-

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Evaluation du Contrat - Etude bilan	EPTB Saône-et-Doubs	50 000	Agence de l'eau RMC	25 000	50
			CRB, FEDER	15 000	30
			EPTB	10 000	20
			TOTAL	50 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013 - 2018	Evaluation du Contrat - Etude bilan